321 1960 1

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXXI

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Mario Roques, Pour l'introduction à l'édition du *Roman de Perceval* de Chrétien de Troyes..... 1

C. Brunel, Les hanches du Roi Pêcheur (Chrétien de Troyes, *Perceval*, 3513)..... 37

Max Lieberman, Chronologie gersonienne (*suite*). VIII. Gerson et d'Ailly (III)..... 44

Henri Yvon, Les expressions négatives dans la *Vie de Saint Louis* de Joinville..... 99

MÉLANGES

Alfred Adler, Le *Jeu de Saint Nicolas*, édifiant, mais dans quel sens ? 112

Gunnar Tilander, *T'as*..... 120

COMPTES RENDUS

B. E. Vidos, Manuale di linguistica romanza (Bernard Pottier)..... 122

Arthurian Litterature in the Middle Ages, a collaborative history ed. by Roger Sherman Loomis (M. R.)..... 124

La *istoria di Eneas* vulgarizata per Angilu di Capua, a cura di G. Folena (André Pézard)..... 126

Vittore Branca, Tradizione delle opere di Giovanni Boccaccio (A. Pézard)..... 129

Antonio Pucci, Libro di varie storie, ed. cr. per cura di Alberto Varvaro (A. Pézard)..... 130

PÉRIODIQUES..... 133

CHRONIQUE..... 136

Les prochains fascicules contiendront :

Fanni Bogdanow, Essai de classement des manuscrits de la *Suite du Merlin*.
Cl. Brunel, Ancien français *perger*, *enger*.
† L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
M. Lieberman, Chronologie gersonienne (*suite*).
A. Micha, Études sur le Lancelot-Graal (*suite*).
— Les manuscrits du *Lancelot en prose*.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXXI

89e ANNÉE — 1960

R

PARIS

—

2, RUE DE POISSY, Ve

TOUS DROITS RÉSERVÉS

POUR L'INTRODUCTION A L'ÉDITION DU *ROMAN DE PERCEVAL* DE CHRÉTIEN DE TROYES [1]

Le Conte del Graal [2], ou *Romanz de Perceval* [3], ou *Perceval le Galois* [4], est le plus récent des romans dont Chrétien de Troyes s'est reconnu l'auteur, et il se peut que la mort ait empêché le trouvère de l'achever [5], sans qu'il ait eu le loisir de confier à quelqu'un de ses collaborateurs, comme il l'avait fait pour le *Chevalier de la Charrete* [6], le soin de le terminer. Mais le succès de son roman fut tel que plusieurs continuateurs prirent à tâche de le poursuivre et de le parfaire. De là les *Continuations de Perceval*, courtes ou longues [7], et de plus une rédaction en

1. En attendant la publication de notre édition, nous nous référons pour le texte de *Perceval* aux éditions provisoires de G. Baist et de A. Hilka au t. V des œuvres complètes de Chrétien de Troyes publiées par W. Foerster. On pourra se reporter aussi à l'édition de W. Roach (*Textes littéraires français* de E. Droz, 1956) malgré les différences de ses numérotations des vers et même de son texte qui est emprunté au ms. fr. 12 576 de la B.N., manuscrit de caractère picard assez marqué.

2, 3, 4. Les trois titres peuvent se rencontrer dans une même copie, par exemple dans la copie de Guiot, et Chrétien lui-même dans son texte peut employer l'une ou l'autre.

5. C'est l'indication fournie par Gerbert de Montreuil dans sa *Continuation de Perceval* (v. 6984-87 de l'édition de Mary Williams, C.F.M.A., 28 ; 1922) :

> Ce nous dist Crestiens de Troies
> Qui de Perceval comencha,
> Mais la mors qui l'adevancha
> Ne li laissa pas traire affin...

6. Cf. *Charrete*, édition M. Roques (*Lancelot*), v. 7102-07.

7. L'étude de ces *Continuations* a été entreprise par M. W. Roach qui en a déjà publié deux volumes avec la collaboration de M. H. Ivy et un troisième volume en 1952 à Philadelphie.

prose [1], et aussi l'introduction de *Perceval* dans le grand roman en prose du *Lancelot-Graal* [2].

Limite du roman de Chrétien. — On a pu discuter sur le point de savoir jusqu'où Chrétien avait mené son œuvre propre et sur ce qu'il faut exactement lui attribuer du *Conte du Graal*, tel que les manuscrits nous l'ont transmis, pour le séparer et le distinguer des *Continuations*. Toutefois, le témoignage de deux manuscrits nous invite à donner à la part originale de Chrétien la limite même (v. 9234) que nous adoptons pour notre édition. En effet, le manuscrit de la Bibliothèque Nationale fr. 794 (copie du scribe Guiot), que nous éditons, inscrit à la suite du vers 9234, cet explicit : *Explicit Percevax li viel*, puis la copie continue, de la même main, après un léger blanc, distinguant sans doute ainsi entre l'œuvre primitive de Chrétien et celle des continuateurs. Et une coupe analogue apparaît dans un autre manuscrit, celui de Berne, (Bibliothèque Nationale, 354 ; XIV^e siècle) qui fait suivre le vers 9234 de l'explicit *Explicit li romanz de Perceval*, sans y ajouter aucun début de continuation. Il n'y a pas de raison valable pour ne pas tenir cette coupe abrupte, au milieu d'un épisode qui reste inachevé, comme terminant en fait la part qui appartenait en propre à Chrétien, tout en nous laissant ignorer si la suite avait été (comme c'est peut-être le cas pour le *Lancelot*) d'avance imaginée ou dessinée par Chrétien. Cela rend fort difficile de présumer, et de juger, le plan qu'avait conçu Chrétien, et qui n'apparaît pas clairement dans ce début, car celui-ci (et les continuateurs semblent l'avoir admis) peut laisser supposer que l'auteur avait voulu conter ensemble, avec des arrêts et des reprises, deux histoires fort différentes, et dont l'aboutissement n'est même pas prévisible : l'histoire de Perceval, dont la fin mystique pourrait être la conquête du Graal mystérieux, et les aventures chevaleresques personnelles, brillantes, mais un peu vaines, de Gauvain ; ce rapprochement et cette opposition avaient déjà été essayés dans la *Charrete* et occasionnellement

1. Imprimée en 1530 à Paris par Jehan Saint-Denis et Galliot du Pré et reproduite partiellement aux pages 487-614 de l'édition Hilka.

2. Éd. Sommer.

dans le *Chevalier au Lion*, et le plus beau rôle n'y revenait pas à Gauvain, le parfait chevalier, en face de Lancelot ou d'Yvain.

Il ne serait pas invraisemblable que Chrétien, qui a tenu à présenter dans ces deux romans à la fois la valeur éminente de Gauvain et les progrès d'autres héros arrivant peu à peu à surpasser celui-ci par la perfection d'amour de l'un (Lancelot) ou par la perfection de charité de l'autre (Yvain), ait voulu ici, de même, au-delà des triomphes chevaleresques de Gauvain, nous montrer Perceval élevé en spiritualité jusqu'au suprême degré de la chrétienté par l'effort de sa volonté, à travers les incertitudes premières de son destin et de ses devoirs.

Si cette interprétation est valable, elle aurait l'avantage d'expliquer l'étonnante histoire de Perceval, d'abord garçon sans esprit ni réflexion, devenant par le seul élan de son désir continu, un chevalier héroïque, un soutien des affligés, et, peut-être d'abord sans croyance ni pensée religieuse, donnant l'exemple d'une véritable prédestination, qui le met bientôt au rang des chevaliers de la Foi et de la Grâce.

*
* *

Le personnage et les aventures de Perceval. — Qu'est-ce donc que Perceval et comment son destin se réalise-t-il ?

Il est le fils d'un chevalier, Alain le Gros, diront les Continuations, compagnon du roi Uter Pendragon, le père d'Artur, mais qui, après la mort d'Uter, étant lui-même blessé et impotent, puis privé de ses terres et de ses biens, se réfugia en un pauvre manoir, dans la forêt sauvage de Galles, avec son épouse et ses trois fils. De ceux-ci, les deux aînés, à l'exemple et avec l'accord de leur père, deviennent chevaliers ; ils sont tués au combat, ce dont leur père mourra lui-même, laissant dans la retraite de la forêt le plus petit de ses fils avec leur mère veuve, soucieuse avant tout de protéger les jours de ce dernier enfant, en le tenant loin des combats, dans l'ignorance absolue de la vie des armes, de la gloire, et de la chevalerie.

Ce personnage n'est-il pas pour Chrétien l'occasion d'une expérience psychologique nouvelle ?

Les héros de ses autres romans sont des chevaliers accom-

plis, des « courtois », des mondains, de famille impériale comme Alexandre et Cligès, fils de roi comme Érec, Gauvain, Yvain, ou fils du mystère comme Lancelot du Lac. Leurs attitudes dans la vie dépendent de leur sensibilité propre ou de leur valeur morale, mais leur éducation d'homme est complète ; ils ont pleine conscience de leurs sentiments, de leurs devoirs, des convenances de la société où ils vivent, des conséquences de leurs actes et des risques de la vie. Imaginons maintenant un garçon, de noble lignée, s'entend, sinon l'expérience n'aurait pas de sens, ardent, généreux, beau, riche de force et d'audace, mais élevé en paysan, en sauvage, dans quelque Château de la Misère au fond des bois, sans compagnon, sans maître, sous l'œil inquiet d'une mère redoutant pour son dernier enfant le sort de ses fils aînés ; et, quand cet enfant touchera à l'âge d'homme, lançons-le tout d'un coup dans la vie noble et rude des chevaliers, dans le monde courtois, dans la difficulté des devoirs moraux et sociaux qui s'imposent aux vaillants, aux forts, aux seigneurs. Les ignorances, les maladresses, les grossiers impairs, les insolences, les erreurs de tenue, de ton et de conduite, les fautes, graves jusqu'au péché, vont nécessairement se succéder ; des leçons, des exemples recueillis par hasard, sans méthode, sans réflexion, sans pratique, risqueront d'être moins une protection qu'une entrave, de lui donner moins une direction qu'une nouvelle occasion d'erreur : c'est là justement ce que l'on trouve aux premiers épisodes du *Roman de Perceval*.

Mais « bon sang ne peut mentir » : peu à peu les aventures, les conseils des uns, les reproches ou les railleries des autres, la confiance spontanée que font à sa beauté, à son ardeur, à son destin, le roi Artur, le prudhomme Gornemant de Goort et le Roi-Pêcheur, la gracieuse reconnaissance de Blanchefleur et des gens de sa ville, la stricte obéissance des chevaliers vaincus à observer les conditions qu'il leur impose, et, par-dessus tout, « Nature qui l'instruit », donnent au jeune rustre, « nice » et un peu fou, ce que les autres savaient par éducation, par « nourriture ». Le sentiment filial, qu'avait étouffé la griserie du départ, revient à Perceval, après la libération de Blanchefleur, pour diminuer quelque peu l'horrible péché d'avoir abandonné sa mère pâmée. La grâce faite à l'Orgueilleux de la Lande réparera les outrages faits à son amie dans la scène de la tente ;

les gouttes de sang sur la neige instruisent un cœur trop simple d'un amour qui s'ignorait ; et la politesse élégante du beau, du généreux Gauvain, fera comprendre au brutal valet, qui vient de jeter bas sans une parole Sagremor et Keu, la dignité de la courtoisie et le prix de l'amitié. Il restera encore à Perceval à éprouver la constance de sa valeur dans une quête aventureuse sans répit ni relâche pour racheter son ridicule et funeste silence au château du Roi-Pêcheur, et plus tard, après cinq années de rude chevalerie qui ont maté son âme violente et presque perclus son esprit, à retrouver dans l'humilité le chemin de la pénitence et de la foi.

Tel est dans ses lignes principales le *Roman de Perceval*, que nous conta Chrétien avant de mourir, le simple roman d'une âme de choix qui va de la plus naïve et fruste ignorance jusqu'à un haut degré de perfection humaine par l'effet de la Nature, de la courtoisie et de la chevalerie. « Le valet est un peu simple, avait dit le roi Artur, mais il n'en est peut-être pas moins de noble sang. Et si ses manières lui viennent d'un mauvais maître qui l'a ainsi élevé, il peut encore s'assagir et devenir un preux. » C'est une thèse, c'était plus encore pour Chrétien une espérance et une foi.

Mais espérance et foi ne sont pas des vertus innées au cœur d'un jeune garçon élevé dans la forêt sauvage, et nous le verrons, dès les premiers épisodes du roman, dont il est le héros principal ou même unique jusqu'aux vers 4702 à 4729, seulement occupé de l'aspect matériel des choses et de ses propres qualités de vigueur et d'audace. Voici le sommaire de cette histoire, après le prologue et la dédicace du roman au comte Philippe de Flandre.

*
* *

Le garçon, dont nous n'apprenons le nom, comme lui-même, qu'au vers 3537 par une révélation mystérieuse, est sorti du pauvre manoir de sa mère par un doux matin de renouveau printanier, où le chant des oiseaux lui met le cœur en joie : il est sorti pour aller voir les travailleurs qui hersent les champs de sa mère ; il est monté sur un cheval de chasse et, à la mode galloise, il emporte trois javelots qui lui permettront d'atteindre quelque gibier. Un bruit inaccoutumé le surprend : ce sont

cinq chevaliers en armure complète, qu'il ne voit pas, mais dont il entend les lances et les écus se heurter contre les branches. Le garçon pense que ce sont des diables qui font tout ce bruit, ces diables, dont il sait, par sa mère, qu'ils sont les êtres les plus turbulents du monde, et il se propose de s'en défendre avec un de ses javelots ; mais, quand il voit les armes des chevaliers luisant dans la lumière du soleil, il pense que, tout au contraire, ce sont là de ces anges lesquels sont, toujours au dire de sa mère, les plus belles choses du monde, à part Dieu, et il se précipite à terre pour les adorer avec toutes les prières qu'il a apprises de sa mère. Le chef de la petite troupe fait arrêter ses compagnons, et alors s'établit entre le garçon et lui un piquant dialogue, le chevalier voulant avoir des renseignements sur la route qu'ont prise les gens dont il suit la trace, et le garçon, loin de lui répondre, l'accablant lui-même de questions qui paraissent absurdes, telles que « Êtes-vous Dieu ? », l'interrogeant sur toutes les pièces de l'armement, qu'il ignore, qu'il admire et veut toucher. Le chevalier, amusé de cette gentille naïveté, répond de son mieux ; toutefois quand il veut savoir le nom du garçon, celui-ci ne peut que dire qu'on l'appelle « beau fils » ou « beau frère », car il ne s'est jamais entendu nommer autrement, mais il est très fier d'apprendre que le Roi qui fait les chevaliers (c'est Artur, qui n'est pas nommé), et auprès duquel il veut se rendre, se trouve à Carduel. Avec l'aide de ses travailleurs, il met les chevaliers sur leur route, puis il revient vers sa mère, un peu inquiète de son retard, pour lui dire qu'il a vu dans la forêt des êtres plus beaux que les anges et que Dieu lui-même, et qui disent être des chevaliers ; d'où émoi et pâmoison de la mère, qui conte à son fils les malheurs que lui a apportés la chevalerie. Le garçon ne comprend pas grand-chose à ce récit et reste ferme dans son propos d'aller au Roi qui fait les chevaliers.

La mère équipe son fils de son mieux, c'est-à-dire d'une façon médiocre et très singulière, à la galloise, puis lui donne des conseils de conduite : « Aide aux dames et pucelles, et réserve à leur égard, attention portée aux prud'hommes, et aussi aux églises et aux moustiers, pour y aller adorer le Seigneur », ce que le garçon promet volontiers (378 à 470), sans bien comprendre de quoi il s'agit. Elle lui laisse prendre, pour

toute arme, deux javelots, et il part au plus tôt, en fouettant son cheval avec une baguette, sans plus s'occuper de sa mère, qu'il voit cependant, tandis qu'il se retourne en s'en allant, tomber évanouie à la tête du pont.

Dans la plaine, il aperçoit une tente magnifique, bien éclairée, qu'il se figure être un moustier, où il va pouvoir, en adorant le Créateur, lui demander de quoi manger. Dans la tente, étendue sur un lit, une demoiselle est endormie. Il veut se conduire avec elle de façon convenable, aimable ; en fait, c'est sans correction, car il l'embrasse sans sa permission ; il mange et boit ce qu'il trouve sur une table, et il ôte du doigt de la demoiselle un anneau qu'il met au sien. Il part enfin, et quand l'ami de la demoiselle revient, celle-ci ne peut que lui dire la visite de l'incongru valet gallois, et ses libertés, que le chevalier, l'Orgueilleux de la Lande, croit plus graves qu'elle n'ose le lui avouer ; et il réserve à celle-ci un traitement sans ménagement.

Cependant (811-842) le garçon se fait indiquer le château de Carduel, où il veut voir le roi Artur pour lui demander de le faire chevalier et de lui donner à lui aussi de belles armes. Mais, à la porte du château, il rencontre un chevalier aux armes vermeilles qui l'invite à aller dire de sa part au roi Artur que celui-ci doit lui céder sa terre. Ce chevalier, le Chevalier Vermeil de Quinqueroi, a d'ailleurs fait insulte à Artur en buvant le vin que le roi avait devant lui, et en emportant sa coupe.

Le garçon entre ; Artur, préoccupé, ne fait pas attention à lui ni à sa demande, mais le sénéchal Keu s'en amuse et lui dit qu'il peut bien prendre les armes du Chevalier Vermeil, qu'elles sont à lui. Le garçon s'en va, fort dépité de l'attitude dédaigneuse du Roi qui, cependant, a blâmé Keu de se moquer de ce visiteur. Par contre, une pucelle, qui le croise, lui sourit et lui dit, en le regardant, « qu'il sera le meilleur chevalier du monde » sur quoi le sénéchal Keu donne à celle-ci un rude coup sur la face et, dans sa colère, jette au feu de la cheminée un « sot » qui avait remarqué le rire de la jeune fille et confirmé cette prédiction [1].

---

1. L'épisode de la jeune fille et du « sot » est fort important parce qu'il est le principal témoignage de la prédestination de Perceval et parce qu'il se

Le jeune Gallois sort et demande au Chevalier Vermeil de lui remettre ses armes, qui doivent être siennes maintenant. Le chevalier se fâche et frappe rudement du bois de sa lance le garçon; celui-ci lui jette un de ses javelots, l'atteint à l'œil et le tue. Il s'efforce alors de dépouiller le mort de ses armes pour s'en revêtir; il n'y parviendrait pas sans l'aide d'un valet d'Artur, Yonnet, qui, le voyant fort embarrassé, le vêt de ces armes, dans la mesure où le garçon veut bien consentir à quitter les vêtements grossiers donnés par sa mère; en particulier, il tient à garder ses chausses galloises, sa chemise de gros chanvre et ses sandales ou revelins de cuir brut.

Après cette victoire, malgré tant de maladresses, et malgré son accoutrement singulier, le jeune Gallois, fier des armes vermeilles qu'il a conquises, poursuit sa route à travers la forêt; entre une rivière et la mer il voit un beau et fort château devant lequel il est reçu par un prud'homme, qui se rend compte de sa naïve gaucherie, mais l'accueille et prend à tâche de parfaire son éducation : il lui donne des leçons précises d'escrime à la lance et à l'épée et, le trouvant adroit et docile en dépit de ses entêtements, il le garderait volontiers quelque temps avec lui, si le garçon n'était tout à l'idée, tardivement venue, de retrouver sa mère tombée évanouie, et le prud'homme, qui s'est nommé (v. 1524), Gornemant de Goort, doit se contenter d'obtenir qu'il se laisse vêtir de façon plus normale; puis il l'adoube et lui chausse son éperon de droite, lui conférant ainsi l'ordre de chevalerie, accompagné des préceptes indispensables : « ne pas tuer l'adversaire vaincu, s'il demande merci; ne pas trop parler; donner son aide aux dames et demoiselles « desconseillées » ; aller au moustier pour prier le Créateur de le garder comme son chrétien [1], et ne plus dire, comme il le fait à tout propos, qu'il tient son enseignement de sa mère, car il doit l'attribuer à celui qu'il l'a fait chevalier ».

---

fixe dans l'esprit du garçon, lequel s'y référera plusieurs fois par la suite et y trouvera un moyen de faire constater son identité.

1. Si vague que soit cette formule, elle est de nature à laisser déjà comprendre par Perceval qu'un lien personnel le rattache obscurément à un monde supérieur.

Le nouveau chevalier reprend sa route à travers la forêt. Une fois encore il aperçoit un beau château, bien établi entre mer et rivière, mais dont les terres et les bâtiments sont en piteux état, et les habitants maigres et pâles. Il y reçoit toutefois, de la part de la jeune châtelaine, l'hospitalité et un courtois accueil, mais une nourriture fort réduite, car le château est sans ressources et presque sans défenseurs. La châtelaine, Blanchefleur, est gracieuse et belle, et le jeune homme la salue, mais, suivant à la lettre les conseils de Gornemant, il lui parle si peu que celle-ci doit prendre les devants, le questionner et le renseigner. Il apprend ainsi que la jeune fille est la nièce de Gornemant lui-même, dont il a été l'hôte la veille, et qu'elle est soumise à un siège rigoureux de la part d'Anguingueron, sénéchal de Clamadeu des Illes, lequel convoite son château, Beaurepaire, sa terre, et elle-même, mais à qui elle se refuse au point de préférer se tuer plutôt que de lui céder. Le jeune homme se tait, mais quand il est couché et presque endormi, la jeune fille vient s'agenouiller, implorante, auprès de son lit, elle lui mouille la face de ses larmes ; le jeune homme la console, la tient embrassée et l'attire auprès de lui dans son lit, où il la gardera toute la nuit, « bouche à bouche et bras à bras », en tout honneur, sans demander ou souhaiter davantage, ni de fait, ni d'intention [1]. Le matin, le jeune homme se promet, dès qu'il est levé, de combattre pour délivrer la jeune fille, et, Blanchefleur, tout en hésitant à accepter que son chevalier coure pour elle un si grave danger, se réjouit de l'aide qu'il lui promet en échange de sa « drüerie ». Il s'arme en effet et engage la lutte contre Anguingueron qu'il réduit à demander une merci accordée à la seule condition que le vaincu aille se rendre prisonnier auprès du roi Artur. Le sénéchal accepte, mais son maître, Clamadeu, mal conseillé, s'obstine

1. Ce trait a donné lieu à des discussions qui nous paraissent assez oiseuses sur la vraisemblance de cette réserve de Perceval, que nous acceptons pour notre part sans y voir les difficultés physiques ou morales qu'y trouvent certains, d'esprit très pur cependant : la respectueuse et tendre réserve de Perceval nous apparaît seulement comme la preuve d'un sentiment très profond qui, dès sa naissance, domine toute autre impulsion et c'est là pour nous un fait psychologique de grande délicatesse et de grande valeur, plus réel que des comportements réalistes.

à obtenir le château et la jeune fille ; il est vaincu, lui aussi, et doit, à son tour, se rendre prisonnier auprès d'Artur, auquel il dit, comme l'avait fait le sénéchal, l'extraordinaire prouesse du chevalier qui l'a vaincu. Les deux prisonniers ont aussi indiqué que celui-ci se propose de venir venger le soufflet que Keu a donné à la jeune fille qui riait, et cela suffit à faire comprendre à tous qui est ce chevalier. Nouvelle manifestation de joie du fou qui voit la vengeance s'approcher pour punir la brutalité de Keu, et reproches d'Artur à son sénéchal qui a éloigné de lui un tel héros.

Cependant, celui-ci pour retrouver sa mère refuse de rester à Beaurepaire, malgré les prières de Blanchefleur et de ses vassaux. Il promet seulement de revenir aussitôt qu'il le pourra. (En fait, la suite attribuable à Chrétien ne montrera rien de tel.) Puis le jeune chevalier, poursuivant sa route, se trouve arrêté par une rivière qu'il ne sait comment traverser. Sur cette rivière passe une barque avec deux personnages dont l'un pêche à l'hameçon et dit au jeune homme qu'il l'hébergera dans sa maison, que l'on ne voit d'ailleurs pas. Le jeune homme a grand peine à la découvrir, jusqu'au moment où les tours lui en apparaissent presque tout à coup. Le jeune chevalier y passe par un pont et est gracieusement accueilli par le vieux seigneur, celui-là même qui tout à l'heure pêchait, et qui, étendu sur un lit, s'excuse de ne pouvoir se lever à cause de la grave blessure qui le paralyse. Il fait asseoir le jeune homme auprès de lui, dans la salle. A ce moment, arrive un « valet », porteur d'une épée au riche baudrier, qu'il remet au vieux seigneur. Cette épée, de fin acier, et qui ne peut être brisée que dans des circonstances par avance indiquées, mais non précisément définies, est remise par le seigneur au jeune homme, comme à celui à qui elle est destinée et pour qui elle est « vouée. »

Suit une nouvelle entrée, aussi inattendue, mais plus merveilleuse : c'est une manière de procession, un cortège ordonné, accompagné de « valets » porteurs de grands luminaires, et qui comprend un « valet » porteur d'une lance blanche à la pointe de laquelle perle une goutte de sang, puis une belle demoiselle très parée portant un « *graal* », dont on ne dit pas la forme, mais qui est d'or fin, et richement orné de pierres précieuses,

jetant une lumière incomparable. Nous saurons que, dans ce graal si peu défini, il peut y avoir une hostie destinée à un ascète auquel on l'apporte comme unique soutien de sa vie quotidienne.

A la suite de ce graal, une autre jeune femme porte un plat d'argent, et le cortège (sans la Lance) repasse plusieurs fois devant le vieillard et son hôte le long du vaste foyer ardent devant lequel ils sont assis.

Ce spectacle ne manque pas d'exciter la curiosité du jeune chevalier, mais, exagérément fidèle au précepte de Gornemant de ne pas trop parler, il ne pose aucune question sur le sens et la nature du cortège.

Au matin, quand le chevalier se lève, il ne trouve plus personne dans le château pour le renseigner, ainsi qu'il l'eût, cependant, souhaité, ni pour l'armer. Il appelle en vain, et se décide à sortir du château dont la porte est ouverte et le pont abaissé. Mais quand il a passé le pont, celui-ci se relève brusquement, interdisant l'entrée de façon brutale et méprisante.

De nouveau, dans la forêt, une autre surprise attend le chevalier : sous un arbre, une pucelle se lamente, tenant dans ses bras le corps d'un chevalier dont la tête est coupée (nous ne saurons par qui, ni pour quelle raison) ; cette jeune fille connaît le château où a été, la veille, hébergé le chevalier, et elle connaît aussi le cortège du graal devant lequel celui-ci a eu le tort de se taire. Elle apprend au jeune homme qu'elle est sa cousine germaine, qu'il ne connaît pas, encore qu'elle ait été élevée dans le manoir maternel et elle lui demande son nom ; cette question, un peu surprenante, étant donné les circonstances, suffit à faire deviner subitement au jeune homme ce nom, qu'il ignorait : Perceval le Gallois ; elle le corrige en « Perceval le Chétif » à cause de son funeste silence devant le graal ; elle lui explique que cette faute est la conséquence du péché qu'il a commis en abandonnant sa mère, laquelle est morte de la douleur du départ de son enfant.

Perceval, n'ayant plus de raison de rechercher sa mère, reprend la route et suit les traces d'un cheval, las et fatigué, sur lequel il reconnaît, en aussi mauvais point, la demoiselle si étourdiment traitée dans sa tente splendide et à qui son ami l'Orgueilleux de la Lande, avait jusque-là infligé un trai-

tement injuste. Perceval se fait reconnaître ; et il attaque l'Orgueilleux, qu'il réduit à demander merci et qu'il envoie à Artur comme prisonnier, en lui ordonnant de traiter d'abord son amie honorablement et de façon à lui rendre sa santé et sa beauté. A la cour d'Artur, on admire le nouvel exploit du jeune chevalier aux armes merveilles, et l'on décide de se mettre à sa recherche.

Celui-ci cependant, continuant sa chevauchée, arrive justement à la prairie où vient de camper l'« ost » d'Artur. Mais il aperçoit un vol d'oies sauvages, dont un faucon attaque la dernière, qu'il blesse au cou. Le sang tombe sur la neige qui couvre la prairie, fait assez surprenant pour ce temps de Pentecôte, et Perceval s'arrête, appuyé sur sa lance, pour admirer les deux couleurs, blanche et vermeille, de la neige et du sang, qui lui rappellent le visage de Blanchefleur sa « drue ». Ce chevalier, arrêté et immobile, intrigue les écuyers d'Artur, et le Roi, prévenu, demande qu'on le lui amène. Sagremor le Fantasque se fait fort d'aller le chercher et de l'amener. Mais il l'interpelle brusquement et le menace, si bien que Perceval irrité, fait front contre lui et l'abat de son cheval, au grand amusement de Keu, qui accepte à son tour de recommencer l'entreprise ; il n'est ni plus adroit, ni plus heureux, et, comme il attaque Perceval à la lance, celui-ci riposte et le jette à terre, le bras droit cassé et les clavicules déboîtées, comme l'avait prédit le « sot ». Le courtois Gauvain accepte alors de ramener le chevalier pensif ; il y réussit par sa simplicité, et sa courtoise réserve à l'égard du silence de Perceval qu'il devine préoccupé de la pensée de son amie. Tous les compagnons d'Artur accueillent avec bonheur le héros mystérieux, et la cour revient à Carlion où l'on voit arriver, montée sur une mule fauve, une hideuse demoiselle [1], qui salue les assistants à l'exception de Perceval, à cause de sa sottise chez le Roi-Pêcheur ; elle indique aux chevaliers d'Artur des entreprises périlleuses entre lesquelles ils se partagent, à l'exception de Perceval qui fait vœu de conti-

1. On peut noter l'insistance de Chrétien sur la hideur du personnage et la valeur caricaturale de ce portrait, ce qui n'est pas exceptionnel chez le poète : cf. le vilain gardien des taureaux dans *Yvain*, l'écuyer discourtois et son roncin, v. 7125-7141 de *Perceval*.

nuer ses chevaleries jusqu'à ce qu'il ait retrouvé le graal et la lance qui saigne, et compris leur mystère.

On voit encore se présenter un adversaire de Gauvain, inconnu de nous, Guinganbrésil, qui l'accuse de trahison, le défie, et le cite devant le roi d'Escavalon. Ici commence une première série d'aventures de Gauvain, notamment l'aventure du tournois de Tintagel et de la pucelle aux petites manches, et celle de la tour d'Escavalon, et il n'est plus question provisoirement de Perceval, dont, au vers 6186, on apprendra qu'il a passé cinq années à mener des luttes chevaleresques dangereuses et rudes, pendant lesquelles il a envoyé, comme prisonniers à Artur, au moins cinquante chevaliers renommés, mais où il a perdu le souvenir de Dieu, des églises et des moustiers, que sa mère et Gornemant lui avaient appris à vénérer.

*
* *

Au bout de ce long temps de violence et d'oubli, Perceval rencontre un jour, en un désert, cinq chevaliers et dix dames, à pied, en vêtements de laine, et les pieds « deschaux ». Nous sommes en effet au Vendredi Saint et ces pèlerins ont cherché ce jour la pénitence de leurs fautes et demandé à un saint ermite qui habite la forêt de les réconcilier avec Dieu. Ils reprochent à Perceval d'être en armes le jour de la mort du Seigneur. Ils lui demandent s'il ne croit pas en Jésus et lui font honte de son indifférence, en même temps qu'ils lui retracent sommairement la Passion et la *Nouvelle Loi* que Jésus a donnée aux hommes ; Perceval, profondément ému, veut se confier à son tour à cet ermite. Il reprend, en sens inverse, la route des pèlerins et il arrive, le cœur bouleversé et le visage couvert de larmes, à la petite chapelle où il trouve l'ermite, un « provoire » et un « clergeon » ; il assiste à genoux au sacrifice de la Messe du Vendredi Saint, et prend conseil de l'ermite qui lui impose de se confesser avant de penser à recevoir la communion (v. 6323-24), ce à quoi Perceval, qui n'y songeait pas jusque-là, consent humblement, comme à pratiquer la vie austère de l'ermitage.

Perceval apprend d'ailleurs que l'ermite est le propre frère

de sa mère, et que les prières de celle-ci ont protégé jusqu'ici son fils de tout péril. Il se soumet à toutes les injonctions du saint homme et il recevra la communion à Pâques. Il ne reparaîtra plus dans la partie du poème encore attribuable à Chrétien.

*
* *

Nous ne nous étonnerons pas d'un changement si soudain, si complet et définitif dans l'âme de Perceval, si nous pensons que, obscurément peut-être, il a été, tout au long du récit que nous venons de résumer, ébranlé par des événements qui, même incompris, n'ont pu manquer de laisser leur trace dans son esprit : la mort de sa mère et la hantise du péché qu'il a commis et que les demoiselles lui ont si rudement reproché, mais qui a pu lui être pardonné, par sa mère d'abord, puis par l'ermite qui l'a reçu; la prédiction, à la cour d'Artur, de la demoiselle souriante, confirmée par celle du « sot » ; la merveille de ses succès inattendus et continus, la mort du Chevalier Vermeil, la surprise de l'épée « à lui destinée », la surprise, plus magnifique encore, de l'éblouissant cortège du Graal passant et repassant sous ses yeux, et l'insistance des demoiselles sur le devoir qu'il avait de poser des questions à ce sujet.

Il semble bien que tout cela ait été de nature à faire comprendre à Perceval, et son oncle l'ermite l'en persuade, qu'il était l'objet de l'attention d'une puissance supérieure, à laquelle il devait obéissance, ne fût-ce qu'en reconnaissance de la prédestination qui avait assuré ses succès, peut-être son salut, et qui l'accompagne jusqu'à l'ermitage sauveur de son oncle. Perceval, n'avait pas originairement de foi véritable, mais il ne pouvait fermer les yeux à l'évidence d'une destinée particulière, et la foi s'est ainsi, lentement, mais continûment, infusée en lui, jusqu'au moment où les leçons d'un enseignement religieux précis transforment chez lui une croyance vague en foi active.

Peut-être pouvons-nous trouver là l'explication d'une particularité notable dans la composition du roman, où les aventures chevaleresques de Gauvain tiennent vite beaucoup plus de place que celles de Perceval, ces deux séries d'aventures étant au début imbriquées l'une dans l'autre d'une façon qui

n'apparaît ni claire ni nécessaire dans le récit, mais a du moins l'avantage de remplir en partie une période de temps, dont nous ne saurons la longueur et l'activité qu'au retour imprévu de Perceval à une foi chrétienne restée jusqu'alors pour lui quelque peu indécise.

Nous aurions là l'esquisse d'un décor de durée fort utile à l'auditeur pour comprendre l'évolution de Perceval et on pourra se demander si le début des aventures de Gauvain, mélangées à celles de Perceval, n'a pas pour but, et pour effet, de ménager à ce dernier le loisir de préciser et de mûrir les réflexions que devaient lui inspirer ses surprenantes aventures. Rappelons-nous comment Alexandre Dumas a conté, dans les *Trois Mousquetaires*, des aventures romanesques antérieures du comte de La Fère ou du chevalier d'Herblay, et même l'intrigue médiocre et bourgeoise de Porthos avec Mme Coquenard, laissant ainsi au quatrième mousquetaire, d'Artagnan, le temps et les occasions de son premier et brillant développement.

*
* *

Le « sen » de l'œuvre. — Le caractère complexe et mystérieux du *Roman de Perceval* et l'incertitude sur le but que s'était proposé l'auteur, comme sur les intentions possibles de Philippe de Flandre en lui proposant ce sujet, ont donné lieu à des interprétations diverses.

La plus simple pourrait être que *Perceval* serait le roman d'une éducation [1], une sorte de *Télémaque* à l'usage des jeunes chevaliers ; les préceptes de Gornemant et l'exemple de Gauvain se trouveraient ainsi justifiés. Mais rien ne légitime cette hypothèse dans les circonstances historiques sur lesquelles on avait cru pouvoir la fonder.

Une autre explication, par la fin mystique donnée à l'histoire du Graal, ne convient guère à la partie écrite par Chrétien et ne peut se fonder que sur les *Continuations* ou sur l'usage qu'ont pu faire de cette histoire les moines de Cîteaux ou de Glastonbury, ou bien sur l'interprétation (à laquelle Chrétien ne

1. Cette hypothèse a été la plus récemment soutenue par Mme Rita Lejeune ; voir sa controverse avec M. Anthime Fourrier dans le *Bulletin Arthurien* de 1955 et 1957.

fait aucune allusion [1]) qui voit dans le Graal le symbole de la grâce divine, ou même de la divinité. On notera que, si Perceval bénéficie d'une grâce, qui lui confère la foi qu'il n'avait pas encore, cette grâce est indépendante du Graal et ne se manifeste qu'après le retour du chevalier à la pratique chrétienne. Ce n'est pas le Graal qui donne à Perceval la grâce de la foi, c'est sa foi qui lui permettra de prêter au Graal une valeur dont il n'avait pas d'abord tenu compte; suivant la pensée de saint Anselme : *Neque enim quaero intelligere ut credam, sed credo ut intelligam* [2], c'est la foi qui lui donnera l'intelligence des faits, ce n'est pas l'interprétation de ceux-ci qui lui donnera la foi.

L'hypothèse du roman éducatif et celle du roman mystique dès sa première intention, étant écartées, on a pu penser à une explication de caractère historique, qui a du moins le mérite de s'accorder avec des préoccupations manifestées à l'époque même de Chrétien et de son *Perceval* [3].

Il est frappant, en effet, de constater que, vers la fin du XII[e] s., les esprits sont occupés du problème de la propagation en Bretagne de la foi proprement chrétienne. Peu avant 1201, le Franc-Comtois Robert de Boron écrit une *Histoire du Graal* [4], qui se propose de raccorder l'histoire de la Passion et du Calvaire à l'institution du culte chrétien en Grande-Bretagne, en accordant au Graal une place éminente dans la manifestation de la grâce et dans le transport de la foi chrétienne de l'Orient dans l'Europe occidentale.

Après 1200, sous l'influence de l'abbaye de Glastonbury, est composé, vers 1250, *Le haut livre du Graal*, qui donne au jeune chevalier une large place et expose bien des faits surprenants de l'histoire religieuse de la Bretagne. Par ce roman, que l'on appelle aussi '*Perlesvaux*', nous apprenons qu'au temps du roi

---

1. Nous insistons sur la nécessité de ne pas mêler ici, comme on le fait trop souvent pour les romans médiévaux, les plans chronologiques successifs.

2. *Proslogion*, chap. I, *in fine* (*P. L.*, CLVIII, col. 227).

3. Cf. Mario Roques, *Le Graal de Chrétien et la Demoiselle au Graal*, Paris, 1955, p. 26.

4. Cf. Roman de l'*Estoire du Graal*, éd. W. A. Nitze (C.F.M.A., 57; 1927).

Artur il n'y avait pas, dans le pays de celui-ci, de calice, et que ce fut Artur, dont un séjour à Carlion avait développé et précisé la croyance au Seigneur et en sa douce Mère, qui en rapporta le modèle des calices et commanda que l'on en fit dans toutes ses terres, pour servir honorablement le Seigneur du monde [1].

C'est peu avant cette même époque, entre 1175 et 1195, que l'abbesse Herrade de Landsperg fit exécuter, dans son *Hortus deliciarum* [2], une représentation symbolique de la Passion magnifiant la *Nouvelle Loi* par laquelle le Christ avait remplacé la *Loi Ancienne* des Juifs et de l'*Ancien Testament*, cette *Nouvelle Loi* que les pèlerins du Vendredi Saint reprochent à Perceval de ne pas observer. Et déjà, entre 1141 et 1151, l'abbesse bénédictine de Bingen, sainte Hildegarde, avait célébré, dans son *Scivias* [3], la naissance de l'Église chrétienne, sortie du sang du Christ recueilli dans un vase analogue à un calice, et qui répandra sur tous les fidèles les bienfaits de l'Eucharistie ; sainte Hildegarde donnait et accompagnait d'une représentation figurée (avec calice et hostie), le récit de ses visions sur ces mystères.

Sans vouloir ni pouvoir rechercher dans quels rapports ces divers ouvrages peuvent être avec le livre que Philippe de Flandre aurait donné comme source d'inspiration à Chrétien pour son *Perceval*, il est difficile de ne pas rattacher celui-ci au mouvement de curiosité pour l'établissement en Bretagne de l'Église chrétienne, peut-être connue déjà dans le pays, mais non pas encore triomphante.

Le problème de la substitution de la *Loi Nouvelle* du Christ à la loi juive de l'*Ancien Testament*, substitution manifestée dans les représentations figurées comme dans les écrits monastiques du temps, pouvait être à l'origine des romans du Graal, y compris celui de Chrétien, et il était naturel qu'une place lui fût accordée dans la formation d'un héros tel que le nôtre ; c'est

---

1. *Le Haut Livre du Graal, Perlesvaux*, éd. W. A. Nitze et Atkinson Jenkins, t. I, p. 327.

2. Herrade de Landsperg, édition Joseph Walter, Strasbourg, 1952.

3. Ste Hildegarde de Bingen, pl. XVII, p. 107. Cf. Dom Louis Baillet, *Les miniatures du « Scivias » de Ste Hildegarde*, dans *Monuments et mémoires de la Fondation Piot*, XIX, 1911, p. 49 sq.

encore là l'application des préceptes mêmes de saint Anselme : *Sicut rectus ordo exigit ut profunda Christianae fidei credamus priusquam ea praesumamus ratione discutere, ita negligentia mihi videtur, si, postquam confirmati sumus in fide, non studemus quod credimus intelligere* [1], et de ses reproches au sujet de la négligence, il parle même d'indifférence et d'incuriosité, dans la foi, encore que celle-ci soit bien établie.

Les préoccupations religieuses chrétiennes s'accompagnaient facilement des souvenirs des anciens prestiges bretons qu'elles se proposaient cependant de détruire, et c'est ainsi que le *Perceval* peut prédire la destruction des merveilles de Logres par l'effet de la Lance de la Passion et du flot de sang qu'elle a fait jaillir du flanc du Christ. Perceval est d'ailleurs encore entouré de merveilles à l'ancienne mode, comme ce château du Roi-Pêcheur qui apparaît le soir pour disparaître le lendemain au matin et dont le pont-levis se relève de lui-même, ou comme ces pucelles inconnues et si bien renseignées, ainsi que des fées, qui peuvent apprendre au héros tout ce qui le touche, et même son nom s'il l'ignore.

Cela ne veut pas dire que Chrétien de Troyes ne se représente pas le pays breton comme déjà effectivement christianisé, et, par exemple dans *Erec* [2] où dans le *Chevalier au Lion* [3], il a porté une attention précise aux cérémonies religieuses, qui ne l'intéressent plus dans *Perceval* ; cela signifierait seulement qu'il s'est représenté des époques diverses de l'histoire bretonne et qu'il a été amené à s'occuper le plus tardivement de l'histoire la plus ancienne de ce pays, antérieure à sa christianisation définitive.

*
* *

Il resterait à savoir ce que représentait pour Chrétien le nom de « graal » ; il ne s'agit pas, comme ce sera le cas chez Robert de Boron, d'une relique insigne de la Passion du Christ : le « graal » paraît être, pour Chrétien, seulement un très bel objet d'orfèvrerie, admirablement orné, qui vaut par sa matière et son éclat, et peut-être par l'usage qu'on en fait, à l'occasion,

1. S. Anselme, « Cur deus Homo » L I, ch. II.
2. *Erec et Enide*, édition M. R. (C. F. M. A., 80, v. 6836).
3. *Yvain*, édition M. R. (C. F. M. A., sous presse).

pour transporter une hostie, mais qui n'est pas une relique ni même à proprement parler un vase liturgique. C'est probablement un vase assez large, et de quelque profondeur, qui peut servir à la présentation de pièces diverses, parfois assez considérables, par exemple une tête de sanglier dans les représentations de l'*Hortus deliciarum*, ou des poissons de grande taille, probablement avec la sauce qui peut les accompagner. Si bien que ce mot « graal », qui peut encore désigner, dans les dialectes de la France, des récipients divers, depuis le mortier à sel jusqu'à des seaux pour l'alimentation du bétail ou bien l'extraction du liquide des salines, paraît représenter pour Chrétien un récipient d'une certaine capacité pour le service de la table, récipient peut-être monté sur un pied, un peu comme les coupes ou compotiers ou assiettes montées de nos services modernes. Les représentations figurées auxquelles nous avons fait allusion, comme celles de l'*Hortus deliciarum* ou les miniatures du *Scivias* ou les statues des porches d'église, présentent ce que nous pouvons considérer comme un « graal » sous l'aspect d'une coupe, assez creuse pour recevoir le sang jaillissant de la blessure faite au flanc du Christ.

On pourra se reporter pour cette représentation à ce que nous en avons dit au Colloque du Graal de Strasbourg de 1954 et en notre mémoire sur *La Demoiselle au Graal* (1955).

On notera que le mot a vécu, dans le territoire gallo-roman, au sud, dans le centre, au sud-est et à l'est, que Chrétien pouvait le connaître par son propre langage, et l'on peut attribuer la disparition du mot en d'autres régions à la plus grande usure lexicale des parlers de la région parisienne ou normande [1] ; mais, si le témoignage du *Perlesvaus* montre que, de bonne heure, le « graal » a été considéré comme semblable à un calice, rien ne permet de penser que Chrétien avait déjà fait une assimilation entre les deux objets ; il a pu soupçonner la valeur religieuse au moins symbolique du graal, sans en faire exactement ni une relique ni un vase liturgique, ni surtout une représentation ou un symbole de la divinité.

C'est de même que nous n'attribuerons pas au cortège du Graal

1. M. R., *Le Graal dans les parlers d'oïl*, Mélanges W. A. Nitze, *Romance Philology*, vol. IX, n° 2, 1955, p. 196.

une valeur proprement liturgique : nous y voyons seulement une représentation figurée de divers articles de la foi et de l'histoire chrétiennes présentée à Perceval, soit effectivement, soit imaginairement, comme un exposé de certains aspects de la religion du Christ dans son origine, et peut-être dans son développement eucharistique. Nous avons exprimé plus précisément cette hypothèse dans notre mémoire cité ci-dessus, mais il ne nous est pas possible d'imaginer ce qu'il pouvait y avoir à ce sujet dans le livre qui avait été proposé comme modèle par Philippe de Flandre à Chrétien de Troyes.

Quels que doivent être l'importance et le retentissement du Cortège du Graal dans les Continuations ou les suites du roman, nous ne devons pas oublier que ce brillant épisode n'est cependant, dans le *Perceval le viel*, qu'un épisode détaché, et sans conséquence immédiate, et dont la trace même s'efface en même temps que disparaît le château où se présentait ce cortège ; les reliques ou objets sacrés qui figurent dans ce cortège disparaissent eux aussi (lance de Longin, graal, tailloir) et rien ne permet de supposer que ces objets doivent continuer de figurer dans le trésor du Roi-Pêcheur, évanoui en fumée de rêve. Le château du Roi-Pêcheur n'est pas le château du Graal et ne se présentera plus comme tel.

Cela ne nous empêche pas de nous poser la question de l'origine du Cortège et des conditions dans lesquelles il a pu prendre corps dans la pensée de Chrétien.

Mon regretté ami Eugène Anitchkof avait, à ce sujet, présenté une observation séduisante en notant, en 1929 [1], l'apparente ressemblance de ce cortège avec le rite de la « Grande Entrée » dans l'Église grecque, rite dans lequel joue un rôle une sainte lance d'ailleurs très différente de celle de Longin. Ce rapprochement devait séduire par sa nouveauté et son apparente précision, et on a pu imaginer que le livre montré à Chrétien de Troyes par Philippe de Flandre comportait une représentation de ce rite. Il est apparu par la suite que la ressemblance signalée par Eugène Anitchkof n'était pas probante et qu'on pouvait garder seulement la pensée que Chrétien aurait été séduit par cette idée de cortège processionnel qu'il avait

1. *Romania*, LV, p. 182 ss.

d'ailleurs déjà mise en œuvre dans *Erec* (v. 2318 et suiv. ou 6774 et suiv.).

D'autre part, on a signalé des ressemblances possibles avec la Pâque juive qui remémore le Passage des Juifs à travers la Mer Rouge au retour de la captivité d'Égypte. Il y a, en effet, dans ce rite, largement célébré en famille, non seulement des oblations de pain azyme ou fermenté, de fruits ou de légumes, et d'un agneau pascal, etc..., mais il y a surtout les questions posées rituellement au plus jeune des assistants et qui tendent à expliquer l'ensemble de la manifestation, rite que l'on reprochera longuement à Perceval de ne pas avoir deviné ou observé. On se rappelera que ce rite est profondément implanté dans la coutume judaïque et que la pratique en était certainement bien connue au XII^e^ s. des habitants de Troyes dont la communauté juive était très active à l'époque qui est celle de Raschi [1]. Ici encore les ressemblances avec le cortège du Graal sont à la fois séduisantes et imparfaites, mais, comme nous l'avons dit pour la « grande entrée », il y avait là des éléments d'une suggestion de décor pour Chrétien de Troyes.

Des critiques ont tendance à identifier le château du Roi-Pêcheur avec le château du Graal qui n'apparaît pas encore dans le début de *Perceval*, et pour lequel rien ne légitime cette identification, pas plus que rien ne montre que les reliques ou les objets qui figureraient dans la Procession du Graal, notamment la Lance qui saigne et le Graal éclatant, soient présentés comme une réalité alors que le château lui-même ne paraît pas en être une, avec son apparition furtive. C'est ce qui a permis à certains de penser que l'image de ce château et de ses prétendus habitants, le Roi-Pêcheur et son père, n'était qu'une illusion, et que, de même, le cortège du Graal n'était qu'une vision, une apparition, d'origine peut-être divine, mais nullement une réalité physique ; c'est à cette interprétation que nous nous rallions nous-mêmes volontiers, considérant l'apparition mouvante du Graal et de la Lance, peut-être comme une prémo-

1. Sur le rite de la Pâque juive et les rapprochements possibles avec le Cortège du Graal, voir le curieux article de M. Martín de Riquer, *Interpretacion cristiana de « Li contes del graal »*, à paraître prochainement dans l'Hommage à M. Menendès Pidal.

nition sous forme de représentation, mais nullement comme la vision effective d'un cortège réel. Cela ôterait de l'intérêt aux rapprochements qu'on a voulu faire entre le château du Roi-Pêcheur et le royaume de Jérusalem, entre le lignage du Roi du Graal et par conséquent la famille de Perceval puisqu'ils sont apparentés de près, et la maison des rois de Jérusalem, de la famille d'Anjou [1], et aux rapprochements auxquels on a pu songer entre la misère physique et l'impuissance du Roi-Pêcheur ou de son père, d'une part, et la maladie, la lèpre, ou la faiblesse des derniers rois de Jérusalem, Amauri Ier et Baudoin IV. Cela n'est pas pour nous plus probable que les rapprochements que l'on a songé à établir entre Perceval et un défenseur possible de Jérusalem, comme Philippe de Flandre, participant, d'ailleurs inefficace, à la lutte à laquelle Perceval n'est mêlé d'aucune manière.

*
* *

Le roman double de Perceval et de Gauvain. — Nous avons effleuré à propos de l'imbrication des aventures de Perceval et de celles de Gauvain la question de la composition d'ensemble du roman. Nous avons tenté d'expliquer par le souci de donner l'impression de temps écoulé, l'intercalation de deux aventures de Gauvain, avant l'épisode de Perceval chez son oncle l'ermite, afin d'amener la communion de Perceval par l'exaltation d'une longue et lente soumission de son esprit.

Mais à ce point, après cette humble soumission du héros, celui-ci disparaît de la scène pour céder la place à Gauvain. Nous ne pouvons plus retenir l'hypothèse valable jusqu'ici d'un décor temporel qui pourrait servir d'introduction à une suite ; nous saurions seulement retenir l'intention possible de Chrétien d'opposer de façon marquée la peinture de l'esprit chevaleresque de Gauvain qui se montrerait dans des circonstances difficiles, mais sans grande portée morale, à l'attitude réfléchie et devenue modeste de Perceval ; il y aurait là une reprise de

1. Cf. à ce sujet l'article de M. Imbs, *Perceval et le Graal chez Chrétien de Troyes*, *Bulletin de la Société Académique du Bas-Rhin*, LXXII, 1950-1952, p. 95-96.

l'opposition des deux héros telle que nous le présente le *Lancelot*. Mais cela ne va pas sans des contradictions surprenantes dans l'exposé de Chrétien et sans un trouble de la chronologie de ces récits qui contraste avec l'enchaînement des aventures dans la partie du roman consacrée à Perceval.

De ces contradictions, on a proposé une explication radicale qui supprime le problème de la composition du *Conte du Graal* tel que le présentent les 10 000 vers environ attribuables à Chrétien ; nous n'aurions pas affaire, dans ce conte, à un roman unique, mais aux restes de deux romans distincts, laissés tous deux incomplets à la mort du poète, et réunis seulement par la fantaisie ou la combinaison intéressée d'un éditeur soucieux d'utiliser au mieux les deux fragments de poèmes.

Cette hypothèse, suggérée sans grande précision par G. Gröber, et renouvelée par E. Hœppfner, a pris corps chez M. Martín de Riquer qui a fait récemment l'effort d'un examen fondé sur des considérations logiques [1]. En somme, pour lui, l'éditeur médiéval de *Perceval* aurait réalisé à sa manière, dans son agencement utilitaire, ce que Chrétien avait essayé d'organiser dans *Yvain* en faisant succéder au roman de la légèreté d'Yvain le roman de sa rédemption ; il aurait ainsi soudé au *Perceval*, dont nous aurions le très long début, un *Gauvain* dont nous aurions de larges développements, mais qui n'aurait ni prologue ni début ; la soudure aurait été faite entre les deux fragments d'œuvre, après la scène de l'ermitage, ou peut-être dans l'épisode de la « male pucelle », ou après l'aventure de Gauvain à Escavalon. Nous ne pouvons pas décider pour ou contre cette hypothèse qui laisse indécise la question de savoir si Chrétien serait responsable de la conception de l'ensemble *Perceval-Gauvain*.

Quant aux aventures de Gauvain avec la Pucelle aux petites manches et à la tour d'Escavalon, bien que ne concernant pas Perceval, rien ne nous permet de croire qu'elles n'aient pas appartenu au *Perceval* primitif de Chrétien dont elles précèdent l'explicit, et nous pouvons donc les tenir pour un élément

---

1. Cf. *Romania*, LXXX, 1959, p. 268-274, le compte rendu de M. Félix Lecoy.

du décor chronologique de *Perceval* et du parallèle psychologique de Perceval et Gauvain.

*
* *

Il est impossible de savoir si, dans le dessein primitif de Chrétien, les aventures de Gauvain devaient avoir, comme celles de Perceval, quelque lien avec le Graal. Cependant, nous devons tenir compte du fait que dès *Perceval le viel*, que la rédaction en soit sur ce point de Chrétien ou d'un premier remanieur, l'épisode de la tour d'Escavalon se termine, de façon quelque peu étrange, par l'obligation imposée à Gauvain de se mettre en quête de la Lance qui saigne, bien que Perceval soit déjà engagé dans la quête du Graal et de la Lance.

Remaniement ou erreur, nous n'en pouvons pas moins noter que, de bonne heure, les esprits ont, peut-être comme Chrétien lui-même, introduit et installé Gauvain dans le mystère du Graal et de ses héros, sans doute avec moins de discrétion, de discernement ou d'art que Chrétien ne l'avait fait dans son *Perceval*. Mais, que cette partie du roman soit ou non de l'invention de Chrétien, il faut au moins noter que les aventures de Gauvain, après l'épisode d'Escavalon et la visite à l'ermite, ont un tour et des caractères particuliers, avec plus de romanesque, plus de personnages, plus de confusion et plus de merveilleux.

Libéré de la tour d'Escavalon, dégagé au moins pour quelque temps de l'obligation de se mesurer avec Guinganbrésil, Gauvain reprend sa route errante. Il voit d'abord sous un chêne une jeune fille, menant grand deuil pour un chevalier grièvement blessé et en état de pâmoison. Un peu revenu à lui, ce chevalier engage Gauvain à ne pas continuer sa route, car il est près des bornes de Galvoie ou nul ne peut passer sans dommage et sans risque de sa vie, comme le blessé l'a éprouvé lui-même ; Gauvain ne se laisse pas persuader et s'occupe seulement de chercher des herbes capables de sauver le blessé.

Dans le jardin d'un très beau château, près duquel il se trouve, et qu'entoure une rivière au bord de la mer, il voit une belle jeune fille, occupée à se mirer et à se peigner, qui l'écarte vivement quand il s'approche d'elle et qui ne consent à l'accom-

pagner, s'il l'en prie, qu'avec l'intention d'être témoin des nombreuses mésaventures auxquelles il ne saurait se soustraire. Gauvain accepte cette étrange compagnie de la « male pucelle », et ayant trouvé les herbes qu'il cherche, il revient près de la première jeune fille et soigne les plaies du blessé, mais il a la désagréable surprise de voir celui-ci, un peu remis, s'emparer du Gringalet, le cheval de Gauvain lui-même, ne lui laissant, par moquerie, que la ressource de se faire céder, non sans peine, par un écuyer discourtois, un abominable roncin. Gauvain constate alors que le ravisseur de son cheval est un chevalier, Gréoréas, auquel il a jadis imposé, pour le punir de sa conduite discourtoise envers une demoiselle, de manger pendant un mois la nourriture des chiens, et à la manière des chiens. Gauvain se résigne à monter la rosse qu'on lui abandonne, dont même les étrivières sont rompues, qui le rend ridicule aux yeux des jeunes filles qui le voient des fenêtres du château, et lui attire les moqueries sans fin de la « male pucelle ». Cependant celle-ci consent à l'avertir lorsqu'elle voit arriver, pour l'assaillir, le propre neveu de Gréoréas désireux de prendre la tête de Gauvain. Si mal monté qu'il soit, celui-ci fait face à son assaillant, le blesse, le désarçonne et reprend, joyeux, le Gringalet dérobé. Un nautonier assez complaisant lui fait passer la rivière et lui donne l'hospitalité dans sa propre maison proche du château dans lequel Gauvain veut pénétrer, malgré les réserves de son hôte. Dans ce château, le Château des Dames, Gauvain est accueilli comme un libérateur attendu, qui doit remettre en leur état les choses et les dames mêmes parmi lesquelles figurent la vieille reine Ygerne, veuve d'Uter Pendragon et mère d'Artur, et aussi, sans qu'elles se reconnaissent l'une l'autre, la propre mère de Gauvain, épouse de Lot, qu'accompagne la sœur de Gauvain, qui lui est également inconnue, Clarissant. Le château est protégé par toutes sortes d'interdictions et d'enchantements, mais Gauvain arrive à en triompher et en particulier de la redoutable épreuve du Lit de la Merveille qui rappelle assez bien le lit interdit à Lancelot dans la *Charrete*. Gauvain est devenu, par la volonté d'Ygerne, le maître du château avec celle-ci, et il en profite pour adouber cinq cents jeunes chevaliers. Il se propose d'aller avec eux à Orcanie rejoindre le roi Artur devant lequel il affrontera Guinganbrésil ; mais entre-temps il a

trouvé un nouvel adversaire dans la personne de Guiromelant qui lui reproche aussi d'avoir traîtreusement occis son père, querelle qu'il y aura lieu encore de vider devant Artur, bien que Guiromelant soit épris de Clarissant, ce qui, sans doute, facilitera la réconciliation. Gauvain reçoit, entre temps, la confession et la demande de merci de la « male pucelle », personnage particulièrement romanesque qui, par désespoir de la mort de son ami tué, a tout fait pour causer le malheur de nombreux chevaliers, avec l'idée que l'un d'eux la haïrait assez pour la débarrasser de la vie.

Toutes ces aventures sont surprenantes, encombrées de personnages venus on ne sait d'où et d'incidents qui n'aboutissent pas et qui aux vivants mêlent des morts que l'on croyait disparus depuis longtemps, ainsi que des personnages ridicules ou odieux comme Gréoréas ou l'écuyer discourtois, à côté de chevaliers estimables comme Guinganbrésil et Guiromelant. Le roman de *Gauvain* diffère ainsi du roman de *Perceval*, et se rapproche davantage par ses intentions psychologiques et peut-être ses artifices mécaniques de *Lancelot* et d'*Yvain*; mais il a fourni nombre de suggestions et de modèles aux *Continuations de Perceval*, sans être encore trop indigne de l'écrivain qui les asignés s et livrés à l'imitation de tant de successeurs.

Épisodes et personnages épisodiques. — Comme il l'avait fait pour des œuvres antérieures, déjà dans *Erec* et *Cligès*, et notamment dans le *Chevalier de la Charrete* et le *Chevalier au Lion* Chrétien a semé les récits du *Perceval* (et du *Gauvain*) d'épisodes, de tableaux développés pour eux-mêmes sans concourir directement au progrès de l'action, mais peut-être davantage au progrès psychologique; nous en avons mentionné une partie au cours de notre exposé sommaire de l'œuvre; il n'est pas inutile d'en donner la liste avec les observations qui peuvent s'y ajouter.

1. — D'abord, prologue sur les devoirs du conteur (1-6) et dédicace élogieuse au Comte de Flandre (7-68), où il est insisté sur les vertus morales et l'esprit de charité de celui-ci.

2. — Charmant tableau de renouveau printanier et de la joyeuse sortie du garçon dans la forêt au milieu du chant des oiseaux (69-99).

3. — *Les chevaliers dans la forêt.* — Émoi, puis admiration du jeune garçon (100-156).

4. — Amusant dialogue du chef des chevaliers et du garçon naïf et curieux (157-344).

5. — Vocation chevaleresque décidée chez le garçon, peu touché par le récit larmoyant que lui fait sa mère de ses malheurs, enfin consentement éploré de la veuve, qui le revêt des vêtements grossiers qu'elle a taillés pour lui et le munit de conseils moraux et religieux fort peu précis. Départ, évanouissement de la mère (345-614).

6. — *La Demoiselle de la tente.* — Intentions aimables du garçon, mais manières de rustre que l'ami de la demoiselle, l'Orgueilleux de la Lande, jugera plus graves qu'on ne lui dit et dont il voudra faire porter la responsabilité et la punition à son amie (615-811).

7. — Devant le palais d'Artur, le chevalier de Quinqueroi, aux armes vermeilles, attend une réponse du roi, auquel il a fait insulte, et la fait réclamer par le garçon qui, de son côté, veut recevoir l'adoubement et des armes aussi magnifiques que celles du chevalier.

Distraction du roi qui laisse, tout en le blâmant, le sénéchal Keu tourner en dérision le jeune garçon, et l'engager à aller réclamer ses armes à celui qui les porte. Cependant, une jeune fille a souri au garçon en lui prédisant un magnifique avenir de chevalier, et un fou, qui l'a entendue, confirme la prédiction. Colère de Keu contre ces deux prophètes admiratifs; il soufflète la jeune fille et lance le fou dans le foyer de la cheminée (812-1041).

8. — Le Chevalier Vermeil reçoit fort mal la demande du garçon qui croit avoir droit à ses armes, et le frappe; celui-ci lui lance un de ses javelots gallois qui atteint le chevalier à l'œil et le tue (1042-1097).

9. — Essai du garçon pour revêtir l'armure conquise, il s'y prend fort mal et n'arrive à quelque résultat qu'avec l'aide d'un écuyer d'Artur, Yonnet, qui réussit à lui faire endosser une partie de l'armure, malgré la mauvaise volonté du jeune homme à abandonner l'équipement maternel (1098-1169).

Après cette sorte de rixe peu chevaleresque, mais victorieuse, et l'intermède comique de l'habillage, Yonnet rapporte à

Artur la coupe que le chevalier de Quinqueroi lui avait enlevée, et dit la promesse faite par le garçon de venir venger la jeune fille et le sot des brutalités de Keu (1170-1282).

10. — *Gornemant de Goort.* — Cependant le jeune Gallois arrive à un très beau château dont le seigneur, Gornemant de Goort, prend à charge, sur la bonne mine du jeune homme, de rectifier son éducation manifestement insuffisante. Il lui donne des leçons précises d'escrime à l'épée et à la lance, auxquelles nous assistons, lui chausse l'éperon de chevalier et complète un peu les conseils de courtoisie et de déférence religieuse trop rapidement donnés par sa mère, mais il semble aussi que le jeune homme se soit rendu compte de la faute qu'il a faite en abandonnant à son départ, sans consolation et sans secours, sa mère évanouie (1283-1674).

11. — *Beaurepaire.* — Il quitte donc le château de Gornemant, et arrive à une autre demeure, Beaurepaire, dont la jeune châtelaine, Blanchefleur, parée de toutes les beautés, est pour l'instant dans le désespoir en raison du siège de son château par Anguingueron, sénéchal de Clamadeu des Illes qui prétend au château et à la châtelaine. Celle-ci se confie, en larmes, au nouveau chevalier dans une scène charmante qui se termine en une nuit de chaste tendresse. Au matin le jeune chevalier combat le sénéchal qu'il met à terre et envoie prisonnier à Artur; un peu plus tard il réalise le même exploit sur Clamadeu qu'il envoie rejoindre son sénéchal (1675-2485).

12. — Entre temps, le vent a poussé au port de Beaurepaire une barge de ravitaillement qui apportera à la garnison un soulagement immédiat et permet au poète de nous faire assister à des scènes de cuisine et de festin (2486-2546).

13. — *Le cortège du Graal.* — Après avoir quitté Beaurepaire, le nouveau chevalier arrive à un très beau château, dont le seigneur, un vieillard impotent, l'accueille magnifiquement. Dans la salle où le seigneur et son hôte sont installés, on apporte au seigneur une épée de fin acier destinée à celui qui en est digne, et qu'il donne à son jeune hôte; puis passe, à plusieurs reprises, le cortège splendidement impressionnant du Graal, tandis que le jeune chevalier ne pose aucune question, ni sur l'épée, qui lui a été destinée, ni sur le cortège. Seulement

au matin, quand il veut partir, le chevalier ne trouve plus personne ni pour l'aider, ni pour le renseigner, et le pont abaissé se relève brusquement derrière lui et son cheval, sans que personne puisse lui expliquer cette manœuvre quelque peu injurieuse (2547-3383).

14. — *Le nom deviné.* — Sorti du château où il a vu ces merveilles sans les comprendre, le chevalier trouve dans un bois une jeune fille qui connaît bien des choses intéressantes pour lui, en particulier, que la mère du jeune homme est morte de la douleur du départ de son fils, et qu'elle-même est la cousine germaine du jeune chevalier. A ce moment, par une intuition soudaine le jeune homme devine son propre nom, Perceval le Gallois (3384-3649).

15. — *Faute réparée.* — Rencontre nouvelle, celle de la jeune demoiselle que Perceval avait si incorrectement traitée dans sa tente, maintenant maigre et défaite à la suite du mauvais traitement que lui inflige son ami irrité. Perceval engage la lutte avec celui-ci, l'abat et l'envoie, lui aussi, se rendre prisonnier à Artur, après qu'il aura fait le nécessaire pour rétablir la jeune fille en son bon point. C'est la réparation d'une des premières sottises de Perceval (3650-4038).

16. — *Les gouttes de sang.* — Les divers prisonniers envoyés à Artur ont rapporté à celui-ci les prouesses du jeune héros aux armes vermeilles et Artur décide de partir, avec un grand arroi, qui nous est décrit, à la recherche du jeune homme. Celui-ci, arrivé pendant ce temps à la prairie même où campe le roi, remarque un vol d'oies sauvages, dont un faucon a attaqué et blessé la dernière : trois gouttes de sang sont tombées sur la neige et Perceval s'arrête, immobile, en extase, pour les contempler, car elles lui rappellent le teint vermeil et blanc de Blanchefleur (4039-4176).

17. — Artur désire savoir qui est ce chevalier immobile. Il envoie successivement, pour le faire venir auprès de lui, Sagremor le Desreé, qui s'y prend fort mal et que Perceval charge à la lance et renverse, puis Keu, qui se moque de la défaite de Sagremor, mais n'est ni plus adroit ni plus heureux; Perceval le charge et le jette à terre sur une roche où Keu se brise le bras droit et se déboîte les clavicules, vérifiant ainsi les prédictions du fou. Gauvain, plus courtois, comprenant que le

chevalier doit être tout à la pensée de son amie, parvient à l'amener à Artur, d'autant que les taches de sang sont maintenant à peu près effacées et l'extase de Perceval quelque peu dissipée. L'ensemble de cet épisode est fort curieux, comme peinture d'un état psychologique intense (4177-4564).

18. — *La demoiselle hideuse.* — Grande manifestation de joie à la cour d'Artur, troublée par deux incidents : l'arrivée d'une demoiselle hideuse montée sur une mule fauve ; la laideur de la demoiselle est longuement décrite ; elle reproche à Perceval son silence devant le Cortège du Graal. Puis apparaît un personnage dont nous ignorons tout, Guinganbrésil, qui porte contre Gauvain une accusation de trahison ; celui-ci ne pourra s'en laver que devant le roi d'Escavalon. Cela semble être une amorce de la continuation réservée à Gauvain pour remplacer, dans le récit, le héros Perceval (4565-4758).

19. — *La pucele aux petites manches.* — Gauvain, en marche vers Escavalon, est arrêté d'abord à Tintagel où à lieu un tournoi auquel il finit par se mêler par gentillesse pour la toute jeune fille du seigneur, laquelle implore son aide afin de faire pièce à sa sœur aînée, autoritaire et revêche. La situation n'est pas sans analogie avec celle des filles du seigneur de la Noire Épine dans le *Chevalier au Lion* ; mais l'épisode est plein de charme à cause de l'espiègle taquinerie de la toute jeune fille pour sa sœur, des vivacités de celle-ci, des bavardages de tout ce monde de femmes, et de l'affectueuse façon dont Thibault de Tintagel traite sa petite enfant. Il y a d'ailleurs dans cet épisode des renseignements, qui nous restent quelque peu obscurs, sur les costumes féminins, par exemple, les manches grandes ou petites (v. 4759-5614).

20. — *La tour d'Escavalon.* — Le hasard fait que Gauvain rencontre, sans qu'ils se connaissent l'un l'autre, le jeune roi d'Escavalon, lequel l'engage, pendant qu'il sera absent pour une partie de chasse à demander l'hospitalité de sa sœur. Celle-ci reçoit, en effet, Gauvain fort aimablement, si bien qu'un vavasseur, qui reconnaît en Gauvain celui qu'il croit le meurtrier du père du jeune roi, soulève contre lui et contre la châtelaine une émotion populaire, qui va jusqu'au siège et à la menace de la destruction de la tour. Scène fort curieuse, et à certains moments inquiétante, où se montrent avec vigueur le

courage, la décision et l'autorité de la jeune hôtesse. On a voulu y voir une image des révoltes communales flamandes contre l'autorité seigneuriale, d'où l'on a conclu à un voyage de Chrétien en Flandres ; or, il ne s'agit pas d'une émeute contre le seigneur, mais bien d'un mouvement pour défendre son honneur.

Le retour de Guinganbrésil et du jeune roi calme l'émotion et Gauvain peut repartir après avoir, un peu à la légère, pris un engagement, fort obscur, sur la recherche qu'il doit faire de la lance qui saigne, laquelle, jusqu'à présent, ne l'intéressait d'aucune manière (5615-6166).

21. — *Les pèlerins du Vendredi Saint.* — Ici l'auteur revient à Perceval pour un épisode de grande importance. Cinq années se sont écoulées depuis l'épisode du Graal, dans une complète indifférence de Perceval pour toute pensée religieuse, mais un jour, en un désert, il rencontre une troupe de pèlerins qui s'étonnent de le trouver en armes en ce jour, qui est celui du Vendredi Saint. A leurs reproches ils ajoutent quelques éclaircissements d'histoire religieuse et envoient Perceval se renseigner davantage auprès d'un saint ermite de la forêt. A son ermitage, Perceval est accueilli, instruit et confessé, par l'ermite qui est le propre frère de sa mère. Réconcilié avec Dieu, Perceval reçoit la communion, ce qui est un fait tout nouveau dans son histoire. Épisode important entre tous pour ce qu'il nous laisse deviner de la parenté de Perceval et d'autres personnages du roman, mais aussi de son état d'esprit, du développement de sa foi et de la direction mystique possible de toute son histoire (6167-6475).

22. — *La male pucelle.* — Dans les aventures propres à Gauvain et qui recommencent ici, nous devons faire une place à part aux actions de la « male pucelle » qui entraîne le héros dans des aventures compliquées et dangereuses dont elle se confessera plus tard (8881-8933), mais qui pour l'instant ont l'intérêt d'amener Gauvain, après l'épisode inexpliqué, mais très curieux de Gréoréas (6886-7104) et de son neveu, jusqu'au château de la Roche de Changuin (c'est le « Château des Dames », 8781), objet d'informations et de renseignements divers (7485-7568), où Gauvain est attendu comme le libérateur et le seigneur désigné. Cet épisode nous place de façon

assez factice et surnaturelle en des contes et légendes arthuriennes antérieures même à Artur, et en pleine fantasmagorie romanesque, avec enchantements, interdictions et personnages mystérieux, tels que l'eschacier (7614-7639), dont il est bien difficile de dire ce qu'il est, ce qu'il représente et qui paraît surveiller la venue de Gauvain à la porte du château.

23. — *Le Gué Périlleux.* — Parmi les méfaits de la « male pucelle », se place l'épreuve du Gué Périlleux, aussi singulier par ses conditions que par le triomphe inattendu de Gauvain (8398-8497).

24. — Gauvain, enfin introduit dans le Château des Dames, y triomphe encore de l'épreuve du Lit de la Merveille et il a à s'occuper de sa sœur Clarissant et du chevalier épris de celle-ci, mais ennemi de son frère, Guiromelant, dont la *Première Continuation* de Perceval retracera l'histoire hypothétique.

*
* *

On pourra noter que, dans ces aventures, un grand nombre de personnages viennent jouer un rôle, quelquefois de pure figuration, par exemple les émeutiers d'Escavalon, les chevaliers au tournoi de Méliant de Lis et de Thibault de Tintagel; d'autres nous sont présentés avec plus de détails, quelquefois singuliers, comme l'écuyer discourtois (6946-7004), les deux filles de Thibault de Tintagel, l'ermite de la forêt, oncle de Perceval, Guinganbrésil (4711-4759 et 6098), sans parler du roncin, longuement décrit, de l'écuyer (7125-7141). Nous devrons y ajouter Yonnet (9040-9180) qui n'est pas peut-être le même que celui que nous avons cité dans les aventures de Perceval, mais qui sera peut-être le messager de Gauvain à Orcanie.

Date de l'œuvre. — Le seul élément de datation approximative dont nous pouvons faire état pour *Perceval le viel* est le prologue du roman avec les éloges du protecteur qui a fourni au poète le sujet et peut-être une source, de son œuvre, le comte Philippe de Flandre; or le comte Philippe d'Alsace, fils de Thierry d'Alsace et de Sibylle d'Anjou, gouverna la Flandre de janvier 1168 à juin 1191, date de la mort de ce seigneur en

Terre sainte devant Acre, ce qui donne au moins un terme limite pour l'œuvre, mais nous ne savons pas à quelle date avant ce terme l'œuvre fut commencée, et les hypothèses, que l'on a pu faire se fondant sur les relations probables de Chrétien, à la fois et successivement avec la comtesse Marie de Champagne pour laquelle il avait écrit *Lancelot*, et avec le comte de Flandre pour lequel il écrivit *Perceval*, se heurtent à notre ignorance des détails de ces relations plusieurs fois troublées. Il peut cependant sembler assez probable que *le conte du Graal* se situe aux environs de 1182-83.

Le grand éloge qu'y fait Chrétien de la charité chrétienne du comte et de sa piété envers l'Évangile concorde, d'une façon générale, avec les manifestations religieuses du seigneur, qui fait en 1177-78 un premier pèlerinage en Terre sainte, qui visite en 1177 Saint-Jacques de Compostelle, prend part à la préparation de la troisième croisade en 1178, et part de nouveau pour la Terre sainte en 1180. Mais il y a lieu de noter que Philippe de Flandre ne fut pas toujours, dans cette période, mû exclusivement par ses sentiments chrétiens, qu'il s'occupait des affaires de Terre sainte en gardant des préoccupations flamandes, et, qu'enfin il ne voulut pas accepter, sous couleur d'humilité, la charge de régir et de protéger le royaume de Jérusalem, et préféra s'en tenir à son rôle de fervent pèlerin, et non de devenir chef de croisade. Cependant, il y a lieu de noter ces relations, peut-être peu importantes, de Philippe avec le Royaume de Jérusalem; elles ont joué un rôle dans les hypothèses excessives et peu fondées qui tendent à assimiler le château du Roi-Pêcheur au château du Graal, et celui-ci au Royaume de Jérusalem.

*
* *

Récits apparentés : *Tyolet* et le *Bel inconnu*. — Certains traits caractéristiques du *Conte du Graal* à son début se retrouvent dans le début d'un des *Lais de Bretagne* du ms. B. N. n. acq. fr. 1104 (ms. de Seyssel-Sothonod), édité par G. Paris, le lai de *Tyolet* ou *Tyoulot* [1] où il n'est d'ailleurs

1. *Romania*, VIII, 1879, p. 40-50.

d'aucune manière question de « graal », ni d'esprit mystique, ni d'attitude religieuse. Mais Tyolet, comme Perceval, est « fils de la veuve », élevé dans un manoir isolé au fond de la forêt, sans grand rapport avec d'autres hommes et en particulier avec des chevaliers. Il est uniquement occupé de chasse pour sa subsistance et celle de sa mère, et il a un merveilleux talent, celui d'appeler et de faire venir à lui, en sifflant, toutes les bêtes du bois, talent qu'il a reçu en don d'une fée.

Un jour, cependant, un beau et grand cerf se dérobe à son appel en traversant une rivière noire et large, et reste en sûreté sur la rive où ne peut se rendre le valet ; soudain, le cerf se transfigure en un chevalier armé et monté. Il s'agit donc d'un cerf fée (ou *faé*) comme l'oiseau fée de Marie de France, dans *Yonec* [1], qui se transforme lui aussi en chevalier.

Ce qui étonne le plus Tyolet, ce n'est pas cette transformation, mais bien l'apparence de ce nouvel hôte de son bois qu'il n'avait jamais vu et qu'il ne sait comment nommer ; aussi lui demande-t-il qui il est, comment il se nomme et d'où il vient. Le cerf transformé lui répond, peut-être par une raillerie amusée, qu'il s'appelle « chevalier », ce qui est une « bête » fort redoutable. Ce qui frappe davantage Tyolet, c'est l'armure du « chevalier beste », et il obtient par ses questions le nom des diverses pièces, le heaume qui coiffe le chevalier, l'écu qui le couvre, le haubert qui le vêt, les chausses de fer de ses jambes, l'épée qu'il a au côté et la lance qu'il porte : Tyolet n'a plus qu'un désir, celui d'être à son tour « chevalier beste ». Sa mère, un peu inquiète, lui donne les armes de son père, puis l'envoie au roi Artur, devant qui il se présente sans même descendre de cheval, comme le jeune Perceval, mais qui l'accueille pour l'aider à apprendre la chevalerie, à tournoyer et à jouter. Tout cela ressemble fort au début d'éducation des *Enfances Perceval*. Puis une pucelle se présente qui désire avoir « le pied droit du blanc cerf », recherche où les chevaliers d'Artur échouent, mais où Tyolet réussit ; il rapporte le pied, après avoir lutté contre des difficultés diverses et des lions qu'il occit, et non sans avoir subi (comme Tristan) la félonie d'un chevalier qui veut lui dérober le gain et l'honneur de son

1. Éd. Jeanne Lods, C. F. M. A., 87 ; 1959.

triomphe, et tente de le tuer. Tout s'arrange d'ailleurs : le félon est confondu, et Tyolet épouse la pucelle qui est fille du roi de Logres.

Nous ne tiendrons pas compte du fait que *Tyolet* nous présente aussi la conjonction de deux histoires indépendantes (le cerf fée et le cerf blanc), comme le sont, dans *Perceval*, celle de Perceval et celle de Gauvain, pour y trouver un rapprochement et une justification à la conjonction du *Perceval* et du *Gauvain* de Chrétien de Troyes. Nous y verrons seulement un exemple de la liberté des conteurs pour enchaîner des épisodes divers, qui sont des suites et non des conséquences logiques.

Il n'en est pas moins difficile de savoir si les enfances de Tyolet ont été imaginées à l'imitation des enfances de Perceval, ou si c'est l'inverse, ou si les deux contes ont une source commune ; mais il nous paraît possible d'admettre que le récit naïf du *Tyolet*, s'il est antérieur à Chrétien, a pu être utilisé habilement par celui-ci pour servir de point de départ aux progrès et aux aventures du chevalier Perceval, par la vertu éducative de la chevalerie ou l'action d'une prédestination tardivement acceptée. De toute façon, le conte de Tyolet se trouve lié aux aventures de Perceval, soit que les *Enfances Tyolet* ne soient qu'une reprise des *Enfances Perceval*, soit qu'elles aient été un des éléments de formation du roman de Chrétien, sans intervention dans les deux cas, de préoccupations religieuses ou spirituelles.

Nous retrouvons aussi quelques traits du *Perceval* dans le récit du *Bel inconnu*, de Renaut de Beaujeu [1], lequel a manifestement utilisé l'œuvre de Chrétien de Troyes, puisqu'il lui a emprunté le nom de l'*Orgueilleux de la Lande* ; mais à côté de ce trait onomastique, il est plus intéressant de signaler la reprise du trait relatif à l'ignorance où est le jeune héros, qui va se présenter à la cour d'Artur, de ce qu'est son nom véritable, car il ne se rappelle que l'épithète de « beau fils » que lui donnait sa mère. Le trait n'a d'ailleurs pas ici le même développement de naïveté et de grâce que dans *Perceval*.

---

1. Renaut de Beaujeu, *Le Bel Inconnu*, éd. G. P. Williams, C. F. M. A., 38 ; 1929.

*
* *

Mais c'est bien le *Perceval* de Chrétien plus ou moins complété par des suites, qui est à l'origine des versions étrangères qui peuvent jusqu'à un certain point, d'ailleurs douteux, aider à restituer ou comprendre la forme première du poème français, encore qu'il y ait à se garder là d'une pétition de principe qui tend à tenir pour originaux des traits qui peuvent être des erreurs de composition ou de langue.

Voici la liste sommaire de ces versions étrangères :

1° Saga islandaise d'après une version norvégienne perdue; début du XIV^e^ s. (éd. Kölbing, 1872);

2° Roman moyen anglais de *Sir Perceval of Gales*; milieu du XIV^e^ s. (éd. Campion et Holthausen, 1913);

3° Mabinogi de *Peredur*, trad. J. Loth, *Les Mabinogion*, t. II.

4° *Parzival* de Wolfram von Eschenbach (éd. Lachmann). Le poème allemand est des environs de 1200-1210. La version de Wolfram comporte des fantaisies d'interprétation dont certaines peuvent être intéressantes pour le développement ultérieur de la légende du Graal, mais qui n'offrent aucune garantie d'authenticité pour la version de Chrétien, pas plus que la mention, comme premier auteur de l'œuvre, d'un certain Kyôt le Provençal qui encombre et fausse ce chapitre de notre histoire littéraire, et qui pourrait bien n'être qu'une déformation de *Guiot*, le scribe de Provins, ou de *Guiot*, le poète de Dijon.

5° *Diu Crône*, poème de Heinrich von dem Turlin, vers 1220 (éd. Scholl), imité de Chrétien, mais très développé pour ce qui est du château du Graal.

6° Deux fragments néerlandais de la deuxième moitié du XIII^e^ s. (éd. Bormans).

Mario Roques.

LES HANCHES DU ROI PÊCHEUR

(Chrétien de Troyes, *Perceval* 3513)

Le manuscrit latin 11228 (ancien Suppl. lat. 596) de notre Bibliothèque nationale a été écrit avec soin par une seule main de la seconde moitié du XIV^e^ s. Il contient des recettes médicales présentées sous des numéros et des titres en lettres rouges. S'il a été déjà signalé [1], demeurent toujours à reconnaître les sources dont il dérive. Dès le premier abord, s'observent dans le texte latin des articles (fol. 7-8), des phrases, des mots ou simples graphies, de langue catalane, aussi sera-t-il permis de supposer que nous sont transmis des préceptes apparentés à l'œuvre du célèbre médecin Arnaud de Villeneuve. Comme il a été éprouvé pour d'autres recueils analogues, c'est au vocabulaire, de préférence à la doctrine, que s'attache ici l'intérêt. On lit au fol. 39 v :

XLIX. *Excitat coitum.* Ad hominem qui coire non potest. Sicca anchas vulturis et fac pulverem et da ad potandum, et coibit.

L'interprétation s'impose. D'anciennes traditions populaires [2], et, non moins, d'anciens traités savants [3], recommandent, en effet, pour soutenir la virilité, d'absorber certains organes d'animaux, soit ceux du taureau, du bélier, du coq. Il s'agit

1. P. Bohigas, *El repertori de manuscrits catalans de la Institucio Patxot* (Barcelone, 1932), p. 32. Ajouter la mention du fol. 26 v : *Incipit liber de ethimologia et laudibus medicinarum.*

2. E. Hoffmann-Krayer, *Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens*, t. III (Berlin, 1931), c. 735 (Hoden), t. IX (1941), c. 627 (Wildschwein).

3. Ambroise Paré, *Œuvres complètes*, éd. J.-F. Malgaigne, t. II (Paris, 1840), p. 732 (remèdes contre l'impuissance) : « viandes telles qui s'ensuit... testicules et crestes de coq, aussi le membre génital d'un taureau et testicules de sanglier ont très grant vertu ».

dans notre recette d'un oiseau puissant, le vautour. Les *ancae*, séchées et mêlées en poudre dans une boisson, ne peuvent désigner que les glandes séminales. Il est vrai qu'aucun autre texte n'a encore été trouvé à l'appui aussi ferme de cette acception nouvelle, mais l'exemple maintenant découvert suffit à la bien fonder.

La science anatomique du moyen âge, tirée d'œuvres gréco-latines et d'œuvres arabes, comprend sous le mot *ancae*, non seulement, comme nous, les élargissements latéraux des os iliaques faisant saillie à l'extérieur entre les côtes et les cuisses, non seulement encore l'arcade pubienne, la fourche du ventre, comme dit au XIII^e^ s. Henri de Mondeville [1], à côté de la fourche du cou et de la fourche de l'estomac, mais encore l'ensemble des organes qui reposent sur le bassin, ou qui lui sont attachés, ou qui, sans plus, l'avoisinent. Citons par exemple la terminologie répandue au XIV^e^ s. par la *Chirurgia Magna* de Gui de Chauliac [2], telle que, un siècle plus tard, l'emprunte un simple barbier dans un livret d'étude [3] resté manuscrit.

LE VII^e^ CHAPITRE PARLE DES HANCHEZ.

Les hanchez sont diviseez en .iij. parties, c'est assavoir en parties contenantez, en partiez contenuez et yssantez hors. — *Lesquellez sont les parties contenantez des hanches* ? Les parties contenantes des hanchez sont mirac et cyphac et zirbus et les os. — *Quellez sont les partiez contenuez* ? Les parties contenuez des hanchez sont la vessie et les vaisseaux spermatiques et es femmes la maire, et longaon, et le droit intestin et les nerfz et vaynes et arterez descendens en bas. — *Quellez sont les parties yssantez dehors* ? Les parties yssans dehors sont le duidime, les coullons, la verge, les aignez, perineum, les naigez et les musclez descendens de mirac es cuissez. —

1. *La Chirugie de Maître Henri de Mondeville*, trad. contemporaine de l'auteur publ. par le D^r^ A. Bos, t. II (Paris, 1898 ; Soc. des anc. textes fr.), Glossaire, au mot *fourcele* (*furcula gulae*, *f. stomachi*, *f. ventris*).

2. Sur Gui de Chauliac et son œuvre, v. la somme sur le sujet publ. par le D^r^ E. Nicaise, *La Grande Chirurgie de Guy de Chauliac composée en l'an 1363* (Paris, 1890).

3. Bibl. nat., ms. fr. 19994. Cf. fol. 9 : « eschevé par moy Estienne Beludet escriptour pour et ou nom de Jaques de la Croix barbier... l'an m. cccc. liiij. le jeudi .xvj. jour de janvier », fol. 39 : « Anothomie en questions », fol. 56 : « Le .vij. chapitre... ».

Quantez manieres sont d'os es hanchez? Es hanchez sont deux manieres d'os, et premierement de la partie du dos .iij. ou .iiij. spondillez de l'os dit *sacrum* et .ij. ou .iij. os cartillagineux de l'os de la coue...

Le texte même de Gui de Chauliac fut l'objet d'une traduction française dont, entre 1579 et 1659, parurent plusieurs éditions accompagnées d'une *Interprétation des dictions anatomiques* [1]. Retenons-en l'extrait qui suit.

Anches. Les barbares disent *ancas* suivant le vulgaire pour signifier tout le petit ventre contenant depuis le pénil jusque au cropion, devant et derrière, les flancs, les fesses et les parties honteuses comme Guy l'explique au 7e ch. doct. 2 de l'*Anatomie*. Il n'y a pas mot grec ny latin qui y responde, que je sache, sinon qu'on voulust appeler toute cette partie là de ce qui est le plus grand, scavoir est les fesses, en grec *gloutia* et en latin *clunes* ou *nates*, car aussi les barbares nomment « anchaformes » les particules rondetes du cerveau qui ressemblent aux fesses... comme si hanches et fesses estoient tout un aux barbares.

Plusieurs patois [2] et telle ancienne recette de fumigation [3] désignent de même les fesses par le nom de « hanches ». Dans certaines régions [4], les flancs peuvent encore être appelés comme le relève le commentateur du XVIe siècle. Bien qu'indépendants du bassin, les reins, viscères autant que muscles, *renes* et *lumbi*, sont nommés *las ancas* dans quelques recettes du moyen âge venues de Montpellier [5]. Nous rejoignons dans ce

---

1. *La Grande Chirurgie de M. Guy de Chauliac*, éd. Laurens Joubert, p. 299 de l'éd. donnée à Lyon en 1659. Autres éditions citées dans Nicaise, p. cxliii. Cf. p. 706.

2. W. von Wartburg, *Franz. etym. Wörterbuch*, t. XVI, p. 142 (hanka). Autour d'Agen, Pézenas, Vinzelles, en rouergue et en limousin, *anco*, ou dérivé, signifie « fesse ».

3. C. Brunel, *Recettes médicales d'Avignon en ancien provençal*, dans *Romania*, t. LXXX (1959), p. 150. Remède contre les hémorroïdes : *aquel fum... que lo pacient lo ressipia per las ancas*.

4. C. Brunel, *Prov.* las ancas, '*les reins*' dans *Studi in onore di Angelo Monteverdi* (Modène, 1959), p. 140.

5. C. Brunel, *Recettes médicales de Montpellier en ancien provençal*, dans *Romania*, t. LXXVIII (1957), p. 289 (*peyra en la veziga o en las ancas*). Cf. *Prov.* las ancas, p. 140 : « orine qui est peleuse senefie mal des hanches », d'après un receptaire français du XVe s.

dernier usage une particularité de vocabulaire déjà connue [1]. Pour diverses langues, du grec au latin, au germanique, au celtique, les glandes génitales et les glandes urinaires peuvent n'être pas distinguées par des appellations différentes. La signification commune aux deux groupes d'organes est, sans plus, celle de « glandes jumelles ». L'indécision est favorisée par l'anatomie familière des oiseaux, chez lesquels rognons et testicules, de forme semblable, sont accolés dans l'abdomen. L'expression culinaire « rognons de coq » pour « testicules de coq » est couramment employée et recensée. Le sens qu'il faut attribuer aux *ancae* du vautour s'insère donc sans effort dans cette confusion. S'il en est ainsi pour des textes de caractère scientifique, dont le nombre pourrait être accru, ne convient-il pas de reprendre l'observation des exemples pris dans des œuvres littéraires ? Il n'en sera retenu qu'un seul, mais de notable importance, tiré de l'œuvre de Chrétien de Troyes.

Dans le roman de *Perceval*, écrit vers 1180, figure pour la première fois un personnage légendaire qui joue un rôle rappelé, avec des variantes, par plusieurs récit arthuriens. Une jeune fille informe Perceval de l'hôte rencontré sur une barque, pêchant à l'hameçon, par qui, la nuit suivante, il fut hébergé dans une riche maison. C'est un roi qui, blessé au combat par un javelot, entre les deux « hanches », demeure mutilé et se distrait à la pêche [2].

Et la pucelle dist : « Biaus sire,
Rois est il, bien le vos os dire,
Mes il fu an une bataille
Navrez et maheigniez, sans faille,
Si que puis eidier ne se pot,
Qu'il fu navrez d'un javelot
Parmi les hanches ambedeus,

1. Grec νεφροί ; lat. dial. *nefrones* (*porcus castratus*... *id est quasi sine renibus*, dans A. Ernout et A. Meillet, *Dict. étym. de la langue latine*, 3e édit., t. II (Paris, 1951), p. 773 et 4e éd., t. I (1959), *lumbus* ; allem. *Nieren*, *Hoden*. Cf. J. Suolahti, *Germanische Namen für Körperteile im Finnischen*, dans *Neuphilologische Mitteilungen*, t. XVI (1914), p. 3 ; irl. *áru*.

2. Éd. A. Hilka, *Der Percevalroman* (*Li contes del Grąal*) *von Christian von Troyes* (Halle, 1932), p. 158.

S'an est ancor si angoisseus
Qu'il ne puet sor cheval monter,
Mes quant il se viaut deporter
Ou d'aucun deduit antremetre,
Si se fet an une nef metre
Et vet peschant a l'ameçon,
Por ce li Rois Peschierre a non.
Et por ce einsi se deduit
Qu'il ne porroit autre deduit
Por rien sofrir ne andurer.
Ne puet chacier ne riverer. »

Quelque trente ans plus tard, d'après Chrétien, modèle déclaré, et d'après également d'autres traditions [1], plus ou moins connues et peut-être littérairement amplifiées ici, le poète allemand Wolfram von Eschenbach développe dans son *Parzival* [2] l'épisode devenu célèbre du Roi Pêcheur ou Roi Mehaigné, gardien du Graal [3]. Prince luxurieux, mais brave, en quête d'aventure amoureuse, il a été blessé dans un combat singulier par une lance empoisonnée. La plaie suppure, ne peut se fermer. Les remèdes les plus fameux, précisés avec expérience de l'an-

1. Contre notre conception d'une source commune à Chrétien et à Wolfram, admise notamment dans J. Marx, ouvr. cité ci-après, p. 377, voir J. Fourquet, *Wolfram d'Eschenbach et le Conte del Graal* (Paris, 1938), p. 33, et pp. 286, 290, 295, des discussions rapportées dans *Les romans du Graal dans la littérature des XII^e et XIII^e s.* (Colloques internationaux de la Recherche scientifique, Paris, 1956).

2. Éd. E. Martin, *Wolframs von Eschenbach Parzival und Titurel* (Halle, 1900-1903), t. I, p. 169 (vers 479, 3) et t. II, p. 366. Trad. E. Tonnelat, *Wolfram von Eschenbach Parzival* (*Perceval le Gallois*), livre IX, t. II (Paris, 1934), p. 44.

3. On a beaucoup disserté à propos du personnage, voir spécialement W.-A. Nitze, *the Fisher King in the Grail Romances*, dans *Publications of the Modern Language Association*, t. XXIV (1909), p. 365. — A.-H. Krappe, *the Fisher King*, dans *the Modern Language Review*, t. XXXIX (1944), p. 18 et 380. — Nitze, *How did the Fisher King get his name*, dans *Medieval Studies in honor of J.-D.-M. Ford* (Cambridge, 1948), p. 177, — J. Marx, *La légende arthurienne et le Graal* (Paris, 1952), — Nitze, *the Fisher King and the Grail in Retrospect*, dans *Romance philology*, t. VI (1952), p. 14, et l'étude récapitulative de M. Reimschneider, *Li Rois Mahaigniés*, dans *Romanistiches Jahrbuch*, t. IX (1958), p. 126 et 236.

cienne matière médicale, sont tous restés sans effet. Anfortas, tel est le nom donné au malade d'après le vieux français *enferté*, est incapable de marcher, de monter à cheval, de s'étendre, de se tenir debout, il ne peut que s'adosser à un appui. Il guérira seulement quand un chevalier lui demandera spontanément la la cause de son mal. Par la pêche, il trouve un peu de consolation à son infortune. La blessure, dans laquelle nous devinons un châtiment approprié [1], fut portée à travers les parties génitales, *durch die Heidruose* [2]. Voilà qu'une équivalence de sens vient d'être offerte. S'éclaire maintenant la légende brièvement relatée par le poète champenois. A l'aide de la version de Wolfram, nous comprenons le « parmi les hanches ambedeus » de son inspirateur français, expression à l'intelligence de laquelle nous n'étions pas conduits par elle-même.

La précision qui vient de se dégager a parfois semblé trop crue dans un roman courtois. Certains manuscrits préfèrent « parmi les quisses [3] » ou, plus discrètement encore, « parmi les jambes », variantes qui doivent convenir à un même lieu de blessure et se concilient en effet. C'est l'une ou l'autre de ces trois leçons que choisissent les nombreuses mentions de l'aventure relevées dans les légendes de la Table ronde. Il n'est plus possible de distinguer aujourd'hui le sens particulier que des auteurs du XIII[e] s. entendent attribuer au mot « hanches », de valeur multiple en leur temps. L'un d'entre eux a du moins montré quelque embarras devant l'équivoque, et dans *Sone de Nansay* [4], il a pris un parti net, sinon juste, écrivant « es rains et dessous l'afola ». Peu importe que le héros s'appelle alors Joseph et que le cadre du récit soit différent.

Parmi les citations actuelles de Chrétien est d'ordinaire suivie la leçon « hanches », celle notament du manuscrit de Guiot.

---

1. *Parzival und Titurel*, éd. K. Bartsch, 4[e] éd. par Marta Marti, t. II (Leipzig, 1927), p. 154 (note).

2. Voir, sur ce moy. h. allem., Grimm, *Deutsches Wörterbuch*, t. IV, c. 776 (Hegedrüse).

3. Chrétien de Troyes, *Le roman de Perceval* publ. d'après le ms. fr. 12576 de la Bibl. nationale par W. Roach (Genève, 1956), p. 103.

4. M. Goldschmidt, *Sone von Nansay* (Tübingen, 1899), vers 4775. Cf. J.-L. Weston, *Sone de Nansai, Parzival and Perlesvaus*, dans *Romania*, t. XLIII (1914), p. 406.

Choix certes autorisé, mais qui doit être justifié par l'interprétation du mot. De nos jours, à la différence du moyen âge, l'expression ne peut plus s'appliquer qu'aux parties du corps s'évasant en haut du bassin, et la mutilation n'est plus comprise du lecteur comme l'exige la légende. L'épisode est méconnu dans un trait essentiel. A bien penser, le roi ne peut pas avoir été atteint « entre les deux hanches » au seul sens admis par la langue moderne. Nous devrions comprendre « sur l'échine », mais le roi n'a pas été frappé par derrière, tournant sans courage le dos à l'ennemi [1]. Il a été victime d'une adresse insigne, ou d'un hasard merveilleux, ou d'une punition céleste. Il ne s'agit pas d'une blessure qui n'est ni rarement ni glorieusement reçue, portant, comme on a cru pouvoir le comprendre de bonne heure, sur les reins et au-dessous. Le coup rapporté par Chrétien doit être fatal, noble et mémorable. Il ne s'entend qu'avec la relation de Wolfram et surtout grâce aux anciennes dénominations anatomiques sur lesquelles notre nouvelle recette médicale vient de retenir l'attention [2].

C. Brunel.

---

1. Essais de rationalisation : « le vieillard *paralysé* des hanches ne peut engendrer Galaad », suivant F. Lot, *Étude sur le* Lancelot *en prose* (Paris, 1918), p. 239, et, par W.-A. Nitze, *Le Bruiden, le Château du Graal et la Lance qui saigne*, dans *Colloque* cité, p. 285 : « le Roi Pêcheur est boiteux, blessé par un javelot ou une lance dans les hanches *ou* les testicules... »

2. Sur le vocabulaire anatomique dans *Ivain* (167), cf. Zara P. Zaddy, *Chretien de Troyes and the localisation of the heart*, dans *Romance Philology*, t. XII (1958), p. 257.

CHRONOLOGIE GERSONIENNE

(*Suite* [1])

VIII

GERSON ET D'AILLY (III)

Nous entrons dans la seconde et dernière phase de notre enquête sur la date de l'*Epistola II* [2]. Dans notre dernier article nous avons pesé les opinions et les jugements qui, tout en partant du même texte et des mêmes points de repère, ont abouti à des dates différentes de celle que nous proposons, voire même opposées. Nous croyons les avoir écartées par des preuves formelles tirées en grande partie des œuvres même de Gerson, ce qui, semble-t-il, devrait constituer une autorité de premier ordre. Nous allons essayer maintenant de justifier notre hypothèse, preuves en main cette fois aussi, à l'aide des témoignages de ses écrits et des conclusions qui en découlent.

L'*Epistola II* étant postérieure à l'*Epistola I*, ainsi que nous l'avons démontré, nous offre un point de repère que l'on n'a pas encore apprécié, à ce qu'il paraît, à sa juste valeur. Nous avons déjà constaté il y a une dizaine d'années, et M. Louis Mourin avant nous, que l'*Epistola I* contient une allusion à un sermon universitaire de Gerson *Beati qui lugent, quoniam consolabuntur*, que nous avons daté du 1er novembre

1. Voir *Romania*, LXX (1948), 51-67, LXXIII (1952), 480-496, LXXIV (1953), 289-337, LXXVI (1955), 289-333, LXXVIII (1957), 433-462, LXXIX (1958), 339-375, LXX (1959), 289-336.

2. La lettre *Si de temporali*, dont nous avons reproduit le texte d'après l'édition d'Ellies Du Pin, *Joannis Gersonii opera omnia*, Anvers, 1706, tome III, col. 430D-432D, dans *Romania*, LXXX (1959), 290-292.

1402 [1]. Étant donné l'antériorité du sermon latin, le premier message de Gerson à d'Ailly, « scriptum Parisiis matutino octavarum Beati Dionysii », ne pourrait se situer au plus tôt avant le 16 octobre 1403. Mais à cette date le Chancelier n'était pas à Paris. Au début d'octobre 1403 il partit en ambassade auprès de Benoît XIII et du 16 au 23 se trouvait à Salon [2]. En octobre 1404 et 1405 il était bien à Paris, mais la querelle entre le chapitre de Notre-Dame et les moines de Saint-Denis, à laquelle nous avons attaché tant d'importance pour expliquer la tournure insolite dont s'est servi Gerson en datant la première lettre [3], n'avait pas encore repris. Elle n'éclata de nouveau que le 9 octobre 1406.

Gerson aurait-il répondu à d'Ailly une semaine après ? Nous ne le croyons pas. On venait de convoquer le clergé de France pour la Toussaint à un concile auquel prirent part Gerson et d'Ailly. Si l'évêque de Cambrai n'était pas encore à Paris le 16 octobre, il était sans doute en route pour la capitale, et rien dans l'*Epistola I* ne nous laisse supposer que les deux amis espéraient se rencontrer bientôt. Il est vraisemblable, au contraire, que s'ils avaient pensé se revoir, Gerson aurait attendu cette occasion pour communiquer de vive voix à son ami les conseils qu'il avait à lui donner, au lieu de les lui écrire, tout en ajoutant :

> Utinam mererer praesentiam tuam, Praeclare Domine ; latior esset allocutio per verba, quam esse vacat per scripta. Interim bene vale. (Du Pin, III, 430C.)

De plus, bien que la situation dans l'Église et dans l'État ne fût pas brillante en 1406, elle était loin d'être aussi désespérante que la décrivait d'Ailly dans sa lettre à Gerson qui avait

---

1. Du Pin, III, 430B : « Hoc modo sentiemus experti etiam nunc quod promittit Christus dicens : *Beati qui lugent, quoniam consolabuntur*, Matth. V, 5. Super quo verbo sermonem alias exposui in praeclara Universitate Parisiensi. » Le texte du sermon se lit dans Du Pin, III, 1515D-1527D. Cf. *Romania*, LXX (1948), 67, et Louis Mourin, *Six sermons français inédits de Jean Gerson*, Paris, 1946, p. 179.

2. P. Glorieux, *La vie et les œuvres de Gerson*, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, XVIII (1951), 167.

3. Voir *Romania*, LXXVIII (1957), 443-455.

précédé l'*Epistola I.* La France n'avait pas encore publié la soustraction totale d'obédience. Un bruit s'était répandu à Paris qu'une épidémie sévissait dans les parages de Savone et de Nice, pays où résidait alors Benoît XIII, voire même que le Pape était si gravement atteint de la maladie qu'il y avait peu d'espoir qu'il survécût. Le roi et l'Université écrivirent aux cardinaux de surseoir à une nouvelle élection si Benoît venait à mourir. Mais, comme l'écrit Noël Valois, « il fallait se résigner à le voir vivre ». C'est alors que Benoît reçut des ouvertures de la cour de France, ou du moins de ceux des princes et conseillers du roi qui n'avaient pas perdu l'espoir d'un accommodement [1].

La situation politique, elle non plus, n'était pas désespérée ; la royauté conservait encore, en 1406, une semblance de pouvoir central. Une réconciliation entre Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et Louis, duc d'Orléans, laquelle eut lieu le 16 octobre 1405, n'avait certes pas apporté la paix parfaite entre les deux princes, mais constituait du moins une suspension temporaire d'hostilités. Et à ce moment d'Ailly n'avait pas encore à ses plaindre des affronts qu'il allait subir bientôt pendant le concile de 1406.

Les événements de 1403 à 1406 ne cadrent donc pas avec les faits circonstanciés de l'*Epistola I.*

En octobre 1407, Gerson et d'Ailly étaient tous deux en Italie. Ce n'est donc qu'en 1408 que pourrait se placer, au plus tôt, l'*Epistola I.* Gerson était alors à Paris, d'Ailly absent. Les tracasseries dont avait souffert l'évêque de Cambrai à cause de son absence du cinquième concile qui se tenait dans la capitale depuis le 11 août, le chaos dans l'Église et dans l'État, l'insuccès des démarches de Gerson pour essayer de terminer à l'amiable le conflit au sujet du chef de saint Denys, tout concorde à la situation requise par l'*Epistola I*, si on la date du 16 octobre 1408. Or, puisque l'*Epistola II* renferme un renvoi indiscutable à la première lettre et que pour cette raison on a cherché à rapprocher le plus possible la date des deux missives, la seconde lettre ne pourrait se situer avant le 18 août 1409.

---

1. Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, III (1901), 450 ; cf. aussi p. 447-449.

Mais, opposera-t-on, en août 1409, à ce qu'il semble, Gerson n'était pas à Paris, et l'*Epistola II* est datée « Parisiis ». En effet, c'est le moment où il était obligé de s'absenter de la capitale et de se rendre à Bruges pour raffermir ses droits au décanat de Saint-Donatien, doyenné qu'il avait reçu de Philippe le Hardi († 1404), duc de Bourgogne et père de Jean sans Peur. Gerson avait eu auparavant des difficultés avec les chanoines de l'église collégiale de Bruges ; mais cette fois une faction hostile cherchait à l'évincer complètement. Il prit donc le chemin de Bruges pour essayer de déjouer leurs intrigues et de contrecarrer les démarches déjà mises en branle contre lui [1].

On ignore la date de son départ de Paris ; mais on sait que du 24 juillet au 20 août 1409, il était absent des réunions du chapitre de Notre-Dame [2]. De ce fait il est raisonnable de supposer qu'il quitta la capitale le 23 ou le 24 juillet. Une semaine plus tard, le 31, on le retrouve à Bruges où il préside une assemblée des chanoines de Saint-Donatien. Dans une autre réunion tenue le 5 août, il répond aux doléances élevées contre lui, rallie, du moins en apparence, les seize chanoines présents, leur expose ses intentions et prend congé du chapitre, rassuré, et content d'avoir, il le croyait du moins, rétabli la paix [3].

S'il a quitté Bruges le lendemain, ou même le 7 août, on pourrait s'attendre à le revoir à Paris le 15, puisqu'il avait mis huit jours à faire le trajet Paris-Bruges. Or, dans son dernier discours aux chanoines de Saint-Donatien il avait offert son intercession auprès du duc de Bourgogne ou d'autres personnes, pour le bien de l'église collégiale. En effet, Jean sans Peur se trouvait à Lille du 4 au 13 août [4]. Gerson aurait donc pu s'arrêter pour lui parler des affaires du doyenné, ce qui aurait

---

1. Pour ce qui concerne le séjour du Chancelier, voir E. Vansteenberghe, *Gerson à Bruges*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, XXXI (1935), 5-52.

2. P. Glorieux, *La vie et les œuvres*, p. 174.

3. Ce devait être sa dernière visite à Bruges. Les griefs contre lui continuèrent jusqu'à ce que, finalement, l'antipape Jean XXIII, déclarant que le doyenné ne lui avait jamais appartenu légitimement, l'adjugea à Amand de Bremmont.

4. Ernest Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur*, Paris, 1888, p. 371.

retardé sa rentrée. D'ailleurs le Chancelier, probablement moins pressé qu'à l'aller, a dû prendre le voyage de retour plus à l'aise, arrivant ainsi à Paris samedi 17 ou dimanche 18 août. Mais alors, pourquoi se serait-il absenté des réunions du chapitre de Notre-Dame jusqu'au 20 ? Sans doute parce qu'il se trouvait en face d'affaires urgentes qui réclamaient son attention immédiate. Par quoi commence-t-il ? Le plus naturellement du monde par son courrier qui s'est accumulé pendant son absence de presque un mois. Et qu'y trouve-t-il ? Une lettre de Pierre d'Ailly qui l'attend probablement depuis quelque temps et à laquelle il s'empresse de répondre : l'*Epistola II*, « scriptum Parisiis confestim post receptionem litterarum missarum. 18 Augusti ».

Hypothèse ingénieuse, dira-t-on peut-être. Mais quel affront au *Doctor christianissimus*, dira-t-on aussi, quel outrage à sa piété, de supposer qu'il ait pu enfreindre le repos dominical pour écrire une lettre ! A cela, laissons le Chancelier répondre lui-même, comme il le fit un jour à un Chartreux qui le consultait sur un « doute » : « Si licet diebus festivis scribere devotionis libros gratis », s'il est permis de travailler gratuitement à copier des livres de dévotion les jours de fête. Gerson répond que celui qui écrit un livre d'édification, fait œuvre de prédication ; et quand on pense à la multitude de prêcheurs, continue-t-il, qui ne font que débiter ce qu'ils trouvent dans des livres, celui qui travaille un jour de fête à écrire ou à copier un livre de saine doctrine a autant de mérite, au moins, qu'un prédicateur [1]. Or, tout comme la première lettre, l'*Epistola II* est un entretien spirituel, et celle-ci est même la réponse à une consultation. Il est donc, d'après Gerson, licite d'écrire le dimanche sans transgresser le commandement de Dieu ; ce qui nous permet de dater l'*Epistola II* du 18 août 1409.

Ainsi la référence dans l'*Epistola I* au sermon *Beati* que nous datons de 1402, les liens entre les deux lettres, les déplacements de nos protagonistes et les circonstances historiques nous interdisent de placer les deux lettres avant 1408 et 1409 respectivement. Mais, nous dira-t-on, si l'on persiste à ne pas accepter la date que nous assignons au sermon latin, tout pèche par la

1. *De laude scriptorum*, Du Pin, II, 695B-C ; écrit à Lyon en avril 1423.

base et s'écroule, parce que ce ne serait alors que des conjonctures et des conjectures s'appuyant uniquement sur le millésime 1402 comme point de départ. On a, en effet, contesté cette date, mais nous ne voyons pas de raison qui nous oblige à la changer [1]. Pourtant, pour ceux qui persisteraient à ne pas l'accepter, il convient de consolider notre échafaudage par d'autres arguments qui ne dépendent pas, ceux-là, de la date du sermon *Beati*. A cette fin un dernier coup d'œil en arrière nous permettra de confirmer les dates que nous proposons pour les deux lettres.

On ne peut que manifester le plus grand étonnement devant l'assertion répétée que ces lettres datent de 1395. En cette année Gerson avait 32 ans ; d'Ailly en avait 45. Gerson, jeune docteur — il avait été licencié moins de trois ans auparavant, le 18 décembre 1392 — avait à peine commencé sa carrière ; il venait d'être nommé chancelier de l'Université et de l'Église de Paris avec l'appui du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, et sur la recommandation de son ancien professeur, Pierre d'Ailly, qui, devenu évêque du Puy, s'était démis de ces mêmes fonctions en faveur de son élève. Gerson, à peine sorti de l'obscurité, avait alors à son actif des exercices scholastiques et quelques sermons prononcées devant les maîtres et les élèves du collège de Navarre ou devant un auditoire de la cour. S'il était, lui, aumônier du duc de Bourgogne, qui l'avait

1. Louis Mourin, *Six sermons français*, p. 180, a cru que le sermon *Beati* aurait été prêché « au plus tard, le 1er novembre 1400 ». Puis dans son *Jean Gerson, prédicateur français*, Bruges, 1952, p. 122, n. 6, il l'a situé, après consultation avec Mgr Glorieux, en 1401. Voici comment ce dernier, dans *La vie et les œuvres de Gerson*, range les sermons du Chancelier pour la Toussaint :

Regnum coelorum (français)	n° 10	1391	Du Pin, III, 1541C
Exultate (latin)	18	1392	1528A
Videns Jesus (latin)	24	1393	1537A
Exultabunt (latin)	29	1394	1505A
Beati qui lugent (latin)	83	1401	1515D

Puisque nous avons signalé depuis, dans *Romania*, LXXVIII (1957), 32 qu'au fol. 147 du ms. B. N. lat. 2831, le sermon *Videns Jesus* est daté de 1400, on peut s'attendre à quelques changements dans la chronologie de Mgr Glorieux.

fait aussi nommer doyen du chapitre de Saint-Donatien à Bruges, d'Ailly était aumônier du roi Charles VI, familier du Pape, chanoine, grand-chantre et trésorier de l'église de Noyon, chanoine de Meaux, d'Amiens, de Bayeux, de Rouen et de Saint-Clément de Compiègne, archidiacre de Cambrai, titulaire de la chapelle de Sainte-Marguerite en l'église de Saint-Thomas du Louvre à Paris et trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris. C'est dire qu'il occupait une position très importante dans la vie publique et dans le conseil du roi aussi bien que dans l'Église. C'est en effet d'Ailly que choisit l'Université, en 1387, pour demander à Clément VII, en Avignon, la condamnation du dominicain Jean de Montson qui niait l'immaculée conception de la vierge Marie ; et Gerson qui n'était alors que bachelier bibliste, mais déjà probablement sous l'aile protectrice de son maître, accompagna la députation. C'est également d'Ailly qui, en 1389, encore une fois en présence de Clément VII, proposa la béatification de son ancien élève, le cardinal Pierre de Luxembourg. Et quand Pierre de Luna monta sur le trône pontifical d'Avignon, le 28 septembre 1393, c'est encore d'Ailly qui fut chargé par le roi d'aller le féliciter, démarche qui lui valut sa nomination à l'évêché du Puy, le 2 avril 1395 [1]. C'est alors, le 13 avril 1395, que Gerson succéda à d'Ailly dans la chancellerie de l'Université et de Notre-Dame. Et pour subvenir aux maigres émoluments de la chancellerie, Benoît XIII lui concéda un bénéfice à Paris qui ne devait pas excéder 100 livres petit tournois par an [2].

---

1. Transféré ensuite à Noyon, d'Ailly fut nommé au siège de Cambrai, le 15 novembre 1396, ne recevant ses bulles qu'en mai 1397. Cf. P. Glorieux, *La vie et les œuvres*, p. 136, n. 3 ; L. Salembier, article *Ailly*, dans *Dict. de théologie catholique*, Paris, I (1900), c. 643, et dans le *Dict. d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, I (1912), c. 1158 ; aussi L. Salembier, *Le cardinal Pierre d'Ailly* (ouvrage posthume édité par A. Salembier), Tourcoing, 1932, 92 et 116 ; Noël Valois, *o. c.*, III, 26 et n. 5 ; *Chartularium universitatis parisiensis*, IV (1897), p. 1 ; ms. B. N. lat. 16 958, fol. 48v : « Thesaurarii sanctae capellae parisiensis ».

2. Voir H. Denifle et E. Chatelain, *Chartularium univ. Paris.*, III, n° 1541, p. 452 et p. 454, n. 9 ; n° 1563, p. 501 ; n° 1663, p. 596 (sermon *Adorabunt*) ; n° 1682, p. 616, note (sermon *Pax vobis*) ; t. IV, n° 1719, p. 8, n. 3. Le 6 août 1400, Gerson sollicita un canonicat à l'église de Saint-Merry ; mais

En essayant de dater l'*Epistola I* du 16 octobre 1395, six mois et trois jours après la nomination de Gerson à la chancellerie, on ne s'est sûrement pas aperçu que la seule proximité des deux dates rendait absolument insoutenable celle que l'on voulait imposer à la première lettre « consolatoire ». Car, à moins d'être un monstre d'ingratitude, ce qu'il n'était certainement pas, Gerson devait encore être sous le coup de sa récente élévation due en majeure partie à l'influence dont jouissait d'Ailly dans le cercle des puissances temporelles et spirituelles. Si l'*Epistola I* datait en effet de 1395, il serait naturel de s'attendre à y trouver une mention, si légère fût-elle, des bienfaits récemment reçus et dont le souvenir était sans doute encore tout frais. Mais non ; pas même une allusion à mots couverts.

Regardons, par contre, les six leçons que Gerson a réunies sous le titre *De vita spirituali animae* et qu'il a fait précéder d'une lettre d'envoi à l'adresse de Pierre d'Ailly qui avait assité à l'une de ses conférences. Dans cette épître liminaire Gerson le comble d'éloges et trouve l'occasion d'insister sur tout ce qu'il doit à son ancien maître :

Reverendo in Christo Patri et sacrae Theologiae Professori Eximio Domino Petro Cameracensi Episcopo ; ejus discìpulus Joannes Cancellarius indignus Ecclesiae Parisiensis, pro se humilem obedientiam et pro communi salute sapere ea quae recta sunt.

Postulare dignata est benevolentia tua Praeceptor inclyte, quatenus scripto tibí traderem unam ex Lectionibus meis, cui praesentiam tuam praestare non erubuisti, nec insolitam hanc rem effugisti, tu Scholae Theologiae jubar radiosissimum, tu jam Doctor emeritus. Erubui fateor, immo et tota mecum Schola pariter obstupuit ad hanc humiliationem dignitatis et sapientiae tuae, quasi lumen sol a stella, mare aquam a fluvio, lanam ovis a capra mendicare videretur. Sed ita verum est, ubi sapientia, ibi humilitas ; sicut e converso testis est Sapiens, *ibi sapientiam esse ubi reperitur humilitas* (Prov. XI, 2). Tu denique *quanto major es* (juxta ejusdem consilium) *humilias te in omnibus* (Eccli. III, 20). Minus quoque nunc miserandum est si illam, quantulacumque est, meam eruditionem diligis et amplecteris ; cujus tu nutritor, fotor et auctor hactenus extitisti. *Quod fecit quisque tuetur opus*, ut ait Naso. Ita hoc in loco Christi verbum non inepte jungitur : *Doctrina mea non est mea, sed ejus qui misit me Patris* (Joan. VII, 16). Et certe tu Pater me mi-

---

n'ayant pas réussi à l'obtenir, le 20 mai 1401, il fit appel (*Chartularium*, IV, nº 1761, p. 42, note).

sisti, quia me per te Licentiatum in sacrae Theologiae Facultate fecisti : tu per te et sub te Magistralibus me insignis decorasti : te insuper motore, in Cancellariatus Officium tibi successi, quamquam non meritis aequis. (Du Pin, III, col. 1-4.)

Et pourtant, d'après Mgr Glorieux, la rédaction du *De vita spirituali animae* et l'envoi à Pierre d'Ailly se situent dans le premier semestre de 1402 [1], donc sept ans après la nomination de Gerson à la chancellerie. Mais dans les deux lettres que Gerson a écrites à d'Ailly, là où l'on s'attendrait à un mot de gratitude, si en effet elles dataient de 1395 et de 1396, on ne rencontre pas le moindre souvenir de sa promotion récente.

Si l'on nous objecte que Gerson ne se sentait pas obligé d'exprimer sa reconnaissance envers d'Ailly à tout bout de champ, nous dirons que d'autres raisons encore nous éloignent de ces dates et nous acheminent vers une époque postérieure. D'après l'*Epistola I*, d'Ailly est complètement dégouté de tout ce qui l'entoure. « Tout ce que je vois, dit-il, m'est pénible et presque insupportable. » Nous ne saisissons pas très bien les causes de ce dégoût s'il se plaçait en 1395 ; mais passons. L'évêque expose à Gerson les tourments de son âme, son zèle pour la maison du Seigneur, ses combats intérieurs et ses frayeurs intimes. En 1395, le jeune chancelier aurait probablement répondu : « Oui, mon cher et illustre Maître, je comprends vos soucis. Vous avez parfaitement raison. Néanmoins... », et il aurait essayé de le réconforter par des paroles remplies de ménagement, avec tous égards dus à la différence de leurs situations. Pourtant, au lieu de nous perdre dans des hypothèses, relisons plutôt l'*Epistola I*. La réponse de Gerson offre à d'Ailly soutien et réconfort, il est vrai, en lui conseillant de ne redouter aucune adversité, de ne désirer que les biens intérieurs. Gerson lui prône l'humilité, l'abdication du vouloir propre et lui recommande la soumission aux desseins de Dieu. En un mot, il lui prêche le renoncement, le détachement, l'abnégation et l'abandon complet en Dieu, suivant en ceci la charte des législateurs monastiques et les conseils de tous les Pères de l'Église. C'est ainsi qu'on a toujours compris cette lettre.

---

1. Cf. *Romania*, LXXX (1959), 332 et ms. Münich 80.

Pourtant, ne peut-on penser que ces conseils, répandus dans n'importe quel opuscule de piété, sont, à l'adresse de l'évêque d'Ailly, un peu déplacés sous la plume du jeune Gerson tout frais sorti des bancs où il a suivi l'enseignement de ce même d'Ailly ? Et cette objection n'a-t-elle pas la même validité contre le millésime 1402 qu'on a proposé pour les lettres ? Qu'est devenu cette lumière de l'École qui dans l'épître liminaire du *De vita spirituali animae* est qualifié de « Scholae Theologiae jubar radiosissimum », cet évêque célèbre pour sa science à qui Gerson envoie son traité en s'excusant de le faire ? Faut-il supposer qu'au moment où Gerson écrivait l'*Epistola I* l'évêque s'était écarté du droit chemin ? Et même si c'était le cas, est-ce que le nouveau chancelier aurait osé le rappeler à l'ordre ?

Pour en revenir encore une fois à l'*Epistola I*, nous croyons qu'on ne l'a pas comprise dans le sens voulu par Gerson, sens qu'à bien compris d'Ailly, mais qui pourrait facilement échapper à une tierce personne ignorant la situation qui l'avait provoquée. Les choses marchaient mal, à en croire les jérémiades de d'Ailly. Mais si les choses ne marchaient pas au gré de l'évêque, est-ce que cela avait réveillé un sentiment de compassion chez le Chancelier ? Est-ce bien par une lettre « consolatoire » que ce dernier lui a répondu ? Nous ne le croyons pas ; au contraire, nous sommes convaincu que sous le manteau des convenances sociales il a voulu, à l'occasion de ses doléances, lui faire la leçon.

On s'est trop laissé influencer par l'ascendant traditionnel de la sainte figure d'un Gerson doux et humble. Il ne l'était pas toujours ; à plusieurs reprises durant sa vie il a su très bien montrer les dents. Dans l'*Epistola I* le ton doctoral cache une grande sévérité. Cette lettre est vraiment une réprimande. A la relire sans s'en tenir aux formules de politesse, aux citations bibliques, et en cherchant à percer la couche transparente, bien que très sincère, d'onction spirituelle, on devine chez Gerson un sentiment tout proche de l'indignation en face des plaintes de d'Ailly. Tâchons, non pas de paraphraser les paroles de Gerson, mais de reconstituer sa pensée fondamentale. « Homme de peu de foi, écrit-il à d'Ailly, où est-elle passée ta foi dans la volonté divine ? Et pour qui te prends-tu ? Tu te trouves

dans une situation désagréable ? A qui la faute ? Si tu cherches vraiment la consolation spirituelle, suis l'exemple de la colombe : lève tes yeux vers la montagne et regarde la Croix. Mais rabats ton orgueil et ne fais pas comme l'enfant qui, étant tombé, se cogne la tête contre la terre, dans sa fatuité, refusant de prendre la main qu'on lui tend pour le relever. Prends la main du Christ. Fais de son joug le tien ; il est aisé. Et n'oublie pas que tu ne peux te relever par tes propres forces. Sois fort dans les épreuves et trouve au-dessus de toi une force pour te guider et te soutenir ! Ah, si je pouvais te parler face à face, j'aurais encore d'autres choses à te dire que je ne peux mettre par écrit. » Et quelles étaient ces autres choses qu'il ne pouvait écrire ? Encore des considérations d'ordre spirituel ? Dans ce cas, pourquoi ne pas les écrire ? Non ; c'était sans doute des reproches encore plus désagréables, d'où sa réticence. Voilà ce que d'Ailly a dû comprendre. Voilà ce qui a échappé à celui qui a essayé de situer l'*Epistola I* en 1395, l'année même où le jeune docteur venait d'être nommé aux fonctions de chancelier grâce à la recommandation de d'Ailly. Que ce serait une étrange façon de témoigner sa gratitude à son bienfaiteur !

Après avoir administré cette verte semonce, Gerson, respectueux des convenances, signe : « Tuus discipulus Joannes, Cancellarius indignus Ecclesiae Parisiensis ». Or, M. Combes s'est laissé tenter par ce mot *indignus* ; il a essayé de déterminer sa valeur et par là d'en faire un point de repère pour dater la première critique gersonienne du *De ornatu spiritualium nuptiarum* de Ruysbroek, c'est-à-dire, la première lettre de Gerson à Barthélemy Clantier, qui commence ainsi :

> Venerabili patri et bonae simplicitatis fratri in Christi caritate dilectissimo, fratri Bartholomaeo carthusiensi, suus Johannes cancellarius indignus ecclesiae parisiensis [1].

S'appuyant sur les paroles « cancellarius indignus », M. Combes écrit :

> On pourrait essayer de tirer de cette inscription même une précision nouvelle en insistant sur l'emploi d'*indignus*. Ce trait d'humilité ne serait-il pas

1. A. Combes, *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson*, Paris, I (1945), 615 ; cf. Du Pin, I, 59A.

le signe que Gerson est encore tout jeune chancelier ? Peut-être. On retrouve cette épithète dans le prologue du *De vita spirituali animae*. Plus tard, elle tombera. Malheureusement, les textes où l'on constate sa chute sont trop rares et trop tardifs pour qu'on puisse tracer de point en point la courbe d'une évolution qui paraît bien s'être produite, à partir d'une humble confusion jusqu'à la tranquille assurance dans l'exercice de son office de chancelier.

Et comme, d'après M. Combes, le premier exemple de la disparition de l'épithète date de 1416, il continue :

Renonçons donc à faire dire aux textes ce qu'ils ne veulent peut-être pas dire, mais ne nous privons pas des secours qu'ils veulent bien nous apporter [1].

On ne peut qu'approuver cette prudence et cette réserve. Toutefois, puisque l'*Epistola I* à d'Ailly aussi retient l'épithète *indignus*, la question de son emploi soulevée mais non décidée par M. Combes nous intéresse au plus haut degré. « Plus tard, dit-il, elle tombera. » Pourtant ce n'est pas sur la chute de l'épithète, mais sur sa rétention que nous voudrions être renseigné.

Tournons-nous pour cela vers des textes gersoniens dont la date est indiscutable afin de voir si en effet, par son emploi de l'épithète *indignus*, on peut « tracer de point en point la courbe d'une évolution » dans son sentiment de sécurité ou d'assurance. Commençons par le sermon *Poenitemini*, prononcé le 3 décembre 1402, premier de la série qu'il consacra aux sept péchés capitaux et où il exposa son vaste programme de prédication [2]. D'abord, mais avant d'expliquer à ses auditeurs pourquoi il a choisi comme texte de la série les paroles *Poenitemini et credite Evangelio* (Marc, 1, 15), texte qu'il appelle son cri de bataille, il leur parle de la bataille même des vices et des vertus. Chaque armée, dit-il, a ses hérauts d'armes, ses ménestrels et ses combattants. Du côté des vices

...sont tous les pecheurs mondains qui par fais, et par dis et trés maises exortacions traient les aultres à mal faire. Si convient d'autre part que les vertus en leur bataille ayent heraux au contraire pour atirer et esmouvoir

1. A. Combes, *Essai*, I, 356.

2. L. Mourin, *Jean Gerson, prédicateur français*, p. 140, en a établi la date d'une façon concluante.

les cuers à bien faire et bien vivre. Ces heraux sont les precheurs de verité qui doivent monter en hault et huchier haut pour loer vertus et blasmer visces. *Ascende tu qui evangelizas* (Isai. XL, 9). *Quasi tuba exalta vocem tuam* (Isai. LVIII, 1). Et car entre les autres telz heraux nostre empereur et roy Jhesu Crist a voulu que je, *non digne* [1], fusse de cest office en son eglise et en son peuple, j'ay mainte foys voulu moy exposer plus souvent pour cest office exercer [2].

M. Combes lui aussi a reproduit ce passage [3] où Gerson, en 1402, se dit « non digne ». Faut-il le considérer comme étant « encore tout jeune chancelier », bien qu'il fût dans la huitième année de son exercice ?

Ailleurs nous avons eu l'occasion de mentionner une lettre que Gerson écrivit au duc Jean de Berry, l'exhortant à tourner vers saint Joseph sa piété et sa générosité, et le priant d'instituer à Notre-Dame de Paris une fête « en la digne commemoracion du saint mariage du juste Joseph et Nostre-Dame ». Gerson a daté cette épître : « Escript l'an de grace mil CCCC et treze, le jour de saint Clement pape » (23 novembre), et l'a signée : « Vostre humble chapelain et orateur Jehan Gerson chancellier de Paris, indigne [4]. » Et dans une lettre écrite vers la fin de ses jours, il supplie les Chartreux d'anticiper sur le trentain qu'ils lui avaient accordé (en 1428) et de commencer dès lors, pendant qu'il est encore en vie, des prières pour lui. Or, voici la souscription de la lettre :

Scriptum Lugduni vester Alumnus in Christo Joannes de Gerson, Theologiae Professor indignus, et Parisiensis Cancellarius [5].

Il est donc évident qu'il est bien difficile d'attribuer une valeur chronologique à l'emploi de l'épithète *indignus*. Sa présence à

---

1. Nous soulignons.

2. Ms. B. N. fr. 24 842, fol. 7v-8 et 24 840, fol. 3. Cf. Du Pin, III, 900A-B.

3. *Sur la date des sermons universitaires de Gerson pour la fête du Jeudi-Saint*, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, XV (1946), 344, n. 1.

4. Ms. B. N. fr. 24 841, fol. 204-207. Cf. *Romania*, LXXVI (1955), 324-325.

5. Du Pin, III, 760D-761B. Cf. Glorieux, n° 428, où il faut ajouter à la note 11 la mention de la *Mendicité spirituelle*.

la fin de l'*Epistola I* s'explique probablement par le fait que Gerson, après la réprimande qu'il venait d'adresser à d'Ailly, éprouvait le besoin de réaffirmer son humilité sans pour cela diminuer la portée de ses conseils.

C'est la dure franchise que nous croyons lire dans l'*Epistola I* qui rend improbable aussi la date de 1402 qu'on a essayé de lui assigner. Vers le commencement de 1400, Gerson, à Bruges, prit la décision de se démettre de sa charge de chancelier [1]. Le 11 mars, on s'occupait à Paris de lui trouver un successeur [2]. Mais, mandé entre-temps par le duc de Bourgogne, « ab illo, cui post Deum me et omnes operas meas debeo [3] », Gerson revint sur sa décision et déjà, le 1er avril 1400, préparant son retour, écrivit à Pierre d'Ailly sur la nécessité de réformer les études théologiques [4]. Qu'on relise cette lettre dans laquelle c'est Gerson cette fois qui se plaint du dégoût que lui inspire la situation dans l'Église, à la cour et dans les écoles. « Vu toutes les abominations qui se passent, écrit-il à d'Ailly, il n'y a plus pour moi, nouvel Ezéchiel, qu'à les pleurer, sans espoir de remède de la part des hommes [5]. » Le ton de la lettre est plaintif et humble ; elle a toute l'allure d'une confession. Par contre, dans l'*Epistola I* c'est Gerson qui est derrière le treillis du confessionnal, car, en effet, les paroles du Chancelier frôlent la sévérité du confesseur. Comment expliquer ce renversement de rôles dans l'espace de deux ans ? Cela paraît difficile.

Mais en 1408-1409, le changement est plus plausible. Gerson avait alors 45-46 ans. Il était dans toute la force de son talent et s'approchait à pas accélérés de l'apogée de sa renommée. D'Ailly avait atteint l'âge de 58-59 ans. Il gardait encore un rôle important dans les réunions ecclésiastiques, malgré quelques escarmouches récentes d'où il n'était pas sorti vainqueur. Si l'écart d'âge des deux hommes était, bien entendu, le même, la différence de leur situation se faisait moins sentir.

1. *Causae propter quas cancellariam dimittere volebat*, Du Pin, IV, 725B-728D.
2. *Chartularium Univ. Paris.*, IV, n° 1761, p. 42.
3. Du Pin, IV, 723B.
4. Du Pin, I, 120C-122B.
5. Du Pin, I, 120D.

A plusieurs reprises ils s'étaient trouvés dans les mêmes lices, mais pas toujours du même côté ; ils avaient effectivement rompu plus d'une lance à propos des moyens de terminer le schisme. D'ailleurs, nous démontrerons plus loin que c'est précisément vers cette époque que d'Ailly, l'ancien maître, a commencé à prendre des leçons de son élève Gerson, à le citer comme autorité et à s'abriter derrière ses opinions. C'est là ce qui explique, croyons-nous, mieux que la longue amitié invoquée dans l'*Epistola II* la franchise des deux lettres.

L'*Epistola II* nous montre, à un degré surprenant, un Gerson plein d'assurance. Dire qu'il écrit à d'Ailly sur un pied d'égalité n'est pas suffisant, car il se permet de lui donner des conseils sur la vie qu'il mène, des avis qui sont presque des reproches. Notre censeur impitoyable a beau envelopper et enrober de miel son franc parler en invoquant la grande franchise que lui permettait sa grande affection, « hanc multam ex multo amore fiduciam », il n'en reste pas moins qu'il ne cherche en rien à ménager la susceptibilité de d'Ailly. Et que penser de la longue liste d'auteurs dont il recommande la lecture à son ancien maître, celui qu'il appelle son « Praeceptor inclyte » et « Scholae Theologiae jubar radiosissimum » dans sa lettre d'envoi qui précède le *De vita spirituali animae* ? Sûrement d'Ailly connaissait ou avait connu ces auteurs parmi lesquels figurent tant de Pères de l'Église ! Est-ce que Gerson, en les nommant, montrait qu'il ne pouvait se libérer d'une déformation professionnelle, même en parlant à d'Ailly ? Ou éprouvait-il plutôt le besoin de diriger son bienfaiteur vers des lectures spirituelles, de lui faire adopter une autre sorte de vie en l'invitant à penser à la mort ? Ajoutons que l'âpre franchise de l'*Epistola II*, même en 1409, nous paraît assez déconcertante.

Dès le commencement de l'*Epistola II* Gerson reprend l'idée majeure de la première lettre, mais avec une certaine nuance ; il exprime les mêmes avis, mais sous une forme plus concrète et plus applicable au cas particulier de d'Ailly. Ce ne sont plus des généralités. « Il faut cesser, écrit-il, de t'occuper des biens d'ici-bas ; c'est le *sine qua non* de la vie spirituelle. » Peut-être le Chancelier avait-il eu vent de la réputation faite, à tort ou à raison, à d'Ailly qui passait pour être immodérément attaché aux choses terrestres. Il est en effet vraisemblable que c'est à

cette faiblesse qu'il pensait quand il écrivait à propos des « délectations temporelles » :

Indignae sunt plane, quas tantus et talis vir cum molestiis et anxietate requirat tam fugaces, jam jamque perituras.

Mais, sans même essayer de pénétrer la pensée de Gerson, nous trouvons que ces mots sont particulièrement révélateurs quand on essaye de dater l'*Epistola II*. Il ne s'agit pas ici de la présence de la mort à tout instant, ni de l'admonition de l'Ecclésiaste quand il dit : *Nescit homo finem suam*. Il n'est pas non plus question de cet inconnu et généralement inattendu qu'est la mort. Ici, Gerson est très précis : d'Ailly a atteint un âge assez avancé ; il touche presque déjà à sa fin : « Il ne convient point à un grand personnage comme toi de courir avec souci et angoisse après des délectations fugaces et qui s'apprêtent même à ce moment à te quitter. » Or, bien que le Psalmiste fixe la durée de la vie humaine à soixante-dix ans, Innocent III dans son *De contemptu mundi* affirme qu'elle ne va guère au-delà de soixante ans. Et Gerson, « selon ce que dit Ysidore en ses *Ethimologies* », mettait « l'aage d'omme parfait jusques à cinquante ans ; puis est vieillesce [1] ». Dans sa façon de prêcher à d'Ailly, dans l'*Epistola II*, le renoncement aux biens de la terre, Gerson démontre que lui-même n'est plus jeune et que son ancien maître est déjà vieux. Plus tard le Fabuliste mettra dans la bouche de Racan des paroles semblables que celui-ci adressera à Malherbe, plus âgé que lui de 34 ans :

Vous qui devez savoir les choses de la vie,
Qui par tous ses degrés avez déjà passé,
Et que rien ne doit fuir à cet âge avancé,...

De plus, quand Gerson écrit l'*Epistola II*, il est très sûr de lui ; il ose même critiquer l'entourage de d'Ailly. « Fréquente, lui dit-il, la société de gens qui te soient utiles et capables de rendre secours à toi et à ta situation, dans ton enquête pour trouver jusqu'à quel point on peut convenablement atteindre le seul but qui nous soit permis ici-bas, c'est-à-dire, la paix sereine

1. *Considérations sur saint Joseph* (1413), Du Pin, III, 850D ; cf. sermon *Jacob autem genuit* (1416), Du Pin, III, 1351D.

de l'esprit. Car malheur à celui dont l'âme ignore l'une et l'autre consolation ; il n'a ni la consolation terrestre ni la consolation éternelle ou interne. » Et le Chancelier ajoute : « Tu devrais avoir autour de toi au moins un familier qui sache te lire régulièrement les ouvrages que je t'ai indiqués et qui sache t'en parler avec saveur. » Nul doute que Gerson est bien le directeur de conscience.

Une autre particularité de la seconde lettre nous conduit directement à l'année 1409. Ainsi que nous l'avons déjà signalé, d'Ailly avait interrogé Gerson sur une de ses leçons universitaires, « *Super victu et pompa praelatorum* » (i. e., *De temperantia in cibis*, etc.). Serait-ce que la critique gersonienne du luxe des dignitaires ecclésiastiques avait touché l'évêque au vif, vu le train de vie qu'on l'accusait de mener ? Ou son intérêt dans le sujet provenait-il de ce qu'il avait dû voir quand il voyageait avec Guy de Roye, l'archevêque de Reims dont Jean de Varennes avait fustigé les goûts dispendieux ? Ou d'Ailly était-il au courant du mouvement d'opposition qu'avaient soulevé à la collégiale de Saint-Donatien les ordonnances réformatrices de Gerson ? Ce ne sont que des conjectures. Mais un fait reste : à savoir que le Chancelier avait gardé un souvenir amer de ses difficultés récentes avec les chanoines de Saint-Donatien. Déjà en 1399, lors d'un séjour à Bruges, en tant que doyen il avait promulgué un statut sur le costume ecclésiastique, ordonnant aux chanoines de renoncer aux modes du siècle qui avaient pénétré dans leur accoutrement et imposant aux contrevenants la privation de leur revenu. Ses mesures de réforme se heurtèrent à l'opposition des chanoines et il fut obligé de les adoucir, sans pour cela réussir à dominer la situation, ainsi que le prouva la suite des événements. En 1408, le chapitre lui réclama certains banquets auxquels il prétendait avoir droit selon une vieille coutume et que le doyen était tenu de leur offrir périodiquement. « Nous sommes, ne l'oublions pas, écrit Vansteenberghe, au pays de Van Eyck et de Memling, mais aussi des Teniers et de Jordaens [1]. » Rappelons aussi que nous sommes dans les Pays-Bas dont Philippe de Commines a dit qu'ils se « pouvoient mieulx dire terre de promission que nulles

1. E. Vansteenberghe, *Gerson à Bruges*, p. 18-19 et 32.

aultres seigneuries qui fussent sur la terre [1] ». Bruges était alors le centre d'un grand commerce international qui laissait de gros bénéfices et payait le faste bourguignon. Mais, pas plus chez les ecclésiastiques flamands que chez les autres, Gerson n'approuvait un tel étalage de faste. Ses protestations furent vaines. Quand il quitta Bruges après l'assemblée capitulaire du 5 août 1409, il laissa un chapitre qui était loin d'être calmé ; car, entre autres sujets de mécontentement, l'affaire des banquets était restée en suspens.

De retour à Paris, il trouve la lettre de d'Ailly contenant la question à propos de sa leçon sur le faste des prélats. « Nescio me habere lectionem illam, quam non satisfacere dicitis in hac parte », dit-il. Peut-être dans sa hâte à répondre ne se donne-t-il pas la peine de la chercher. Il est évident qu'il en parle de mémoire et non sans quelques infidélités. Pourtant il demeure inflexible dans sa condamnation de l'intempérance des ecclésiastiques et ne cherche en aucune façon à mitiger ses sentiments. Tout frais revenu de ses démêlés avec les chanoines de Saint-Donatien, il renchérit même sur sa position primitive et conseille aux ecclésiastiques de suivre, pour le bien de l'Église, l'exemple d'humilité et de pauvreté donné par les apôtres [2]. On pourrait donc conclure que de même que les difficultés de Gerson avec le chapitre de Saint-Donatien en 1399 ont précédé son *De temperatia in cibis*, etc., de 1402, ses disputes avec les mêmes chanoines en 1409 ont préludé à l'*Epistota II*.

Une autre confirmation de la date de 1409 que nous proposons pour l'*Epistola II* se trouve dans la liste d'auteurs et d'ouvrages que Gerson y a dressée. Sollicité par d'Ailly de lui écrire sur la consolation spirituelle, il s'y récuse en disant qu'il n'a rien écrit sur un sujet déjà traité par tant d'écrivains illustres. Cédant pourtant à son goût marqué pour les énumérations bibliographiques il se contente de renvoyer son correspondant aux œuvres d'une douzaine d'écrivains parmi lesquels un certain « Sigibertus » :

1. *Mémoires*, éd. B. de Mandrot, Paris, t. I (1901), p. 15.

2. La réponse de Gerson semble indiquer qu'il était question de la première leçon *De temperantia* (Du Pin, II, 634D-640A) plutôt que de celle que Du Pin a fait imprimer à la suite (640B-644C).

Collocamus in primis Bernardum, *Super Cantica*, alterum quoque subsequentem eum fere pari passu Sigibertum monachum.

Qui est ce moine « Sigibertus » qui a suivi saint Bernard de si près ? C'est indubitablement une erreur ou du moins une de ces orthographes fantaisistes que l'on rencontre pour *Gilbertus* ou *Gillebertus*. Gerson voulait dire, et peut-être l'avait-il vraiment écrit, « Gilbertus », Gilbert de Hoyland (de Holland, *de Hoylandia*), théologien anglais, disciple de saint Bernard et continuateur du commentaire *In cantica canticorum* que son maître avait laissé inachevé et que lui non plus n'a pu terminer avant de mourir [1]. Or, on sait que dans sa correspondance aussi bien que dans ses autres écrits Gerson se plaisait à dresser des programmes de lectures recommandées. Certains auteurs reparaissent régulièrement dans ces catalogues, mais jamais le nom de « Sigibertus » ou Gilbert de Hoyland. Nulle part ailleurs dans les œuvres du Chancelier, imprimées ou manuscrites, ne trouvera-t-on mention de ce personnage. Que dire de cette unique présence dans l'*Epistola II* à Pierre d'Ailly ?

Avant de répondre à cette question, notons que si le nom de Gilbert de Hoyland ne figure dans aucune œuvre gersonienne, il occupe une place importante dans l'*Epistola responsalis* ou *Libellus* que Jean de Schoonhoven a écrit pour réfuter la critique du *De ornatu spiritualium nuptiarum* de Ruysbroeck par Gerson. Dans ce plaidoyer le défenseur de Ruysbroeck s'applique à établir que la doctrine de son maître ne diffère en rien de celle des théoriciens les plus compétents en mystique, parmi lesquels, dit-il, « Gilbertus, *Super Cantica*, sermone II », et il cite de lui un long passage précédé et suivi du nom « Gilbertus » [2].

---

1. Cf. Dom Huijben, dans *La vie spirituelle*, XL (1934), supplément, p. 38; A. Combes, *Études gersoniennes*, dans *Archives d'hist. doct. et litt. du moyen âge*, XII (1939), 329, et *Essai*, I, 690, note c; Migne, *Patr. lat.*, 184, col. 11.

2. A. Combes, *Essai*, I, 724-725 ; Du Pin, I, 65C-66A. La même citation se lit aussi dans une première rédaction du *Libellus*, intitulée *Commendatio*, et due également à la plume de l'apologiste de Ruysbroeck. M. Combes a démontré (*Essai*, I, 791 et note h ; 795 et note a) que c'est le texte du *Libellus* et non celui de la *Commendatio* que Gerson avait sous les yeux quand il écri-

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la date de l'*Epistola responsalis* de Jean de Schoonhoven. M. Combes décide en faveur du millésime 1408 qui se trouve dans un manuscrit; ailleurs on lit 1406. Il précise même, et ceci ne se lit pas dans le manuscrit, que sa composition remonte au premier trimestre de 1408, sans pourtant être entièrement convaincu de sa conclusion, à ce qu'il semble. « Sous toutes réserves, écrit-il, à parler selon les vraisemblances, on dira que, la *Theologia mystica* ayant paru à Paris en février-mars 1408 et l'auteur de l'*Epistola responsalis* n'en soupçonnant pas l'existence, c'est *durant le premier trimestre de 1408* que Jean de Schoonhoven doit avoir achevé son mémoire [1]. » Mais, puisque nous retardons la publication du *De theologia mystica*, nous ne nous sentons pas obligé de situer l'*Epistola responsalis* au commencement de l'année 1408. Nous ignorons si à cette époque on comptait les années au monastère augustin de Groenendael d'où écrivait Jean de Schoonhoven, d'après le *mos Romanus* ou le *mos Gallicanus* [2]; mais dans l'un et l'autre cas, si toutefois on peut se fier à M. Combes pour la date de l'*Epistola responsalis*, la fin de l'année 1408 nous amène tout près de la date que nous assignons à l'*Epistola II* à Pierre d'Ailly.

Il ressort de tout ceci un fait capital pour notre enquête. C'est dans l'*Epistola responsalis* de Jean de Schoonhoven, et non pas dans les œuvres de Gerson que nous retrouvons le nom de Gilbert de Hoyland. Et puisque ce moine qui a continué saint Bernard *Super Cantica* « d'un pas presque égal » n'est jamais mentionné par le Chancelier ailleurs que dans l'*Epistola II* à d'Ailly, on peut raisonnablement conclure que c'est la lecture de l'apologie de Jean de Schoonhoven qui l'a amené à inclure ce nom dans la bibliographie d'auteurs spirituels qu'il recommande à son ancien maître. L'*Epistola II* à d'Ailly serait

---

vait la seconde lettre au chartreux Barthélemy Clantier au sujet du *De ornatu spiritualium nuptiarum* de Ruysbroeck.

1. A. Combes souligne, *Essai*, I, 395. Ailleurs, p. 567, il place l'*Epistola responsalis* dans le premier semestre, et non trimestre.

2. Notons en passant que Gerson ne s'est pas servi du *style de Pâques* quand il était à Bruges. Sa lettre à Pierre d'Ailly sur la réforme de l'enseignement se termine : « Scriptum Brugis Kalendis Aprilis. 1400 » (Du Pin, I, 122B), la fête de Pâques tombant en 1400 le 18 avril.

donc postérieure à l'*Epistola responsalis* de Jean de Schoonhoven.

Pourtant, nous dira-t-on, en parcourant les œuvres de Gerson on rencontre pas mal d'auteurs et d'ouvrages qu'il ne mentionne qu'une seule fois. La seule mention de Gilbert de Hoyland dans l'*Epistola II* suffit-elle à prouver que le Chancelier se soit inspiré du plaidoyer de Jean de Schoonhoven ? Ce n'est en toute probabilité, dira-t-on, qu'une simple coïncidence, car le savant théologien qu'était Gerson devait depuis longtemps connaître le continuateur de saint Bernard !

Nous maintenons, quant à nous, que ce *Gilbertus*, étranger à l'œuvre gersonienne, lui était un inconnu avant de lire l'*Epistola responsalis* de Jean de Schoonhoven, ce qui explique en partie la graphie « Sigibertus » si, en effet, on est sûr que Gerson l'a écrite ainsi. Nous avons la preuve formelle, et celle-ci de la plume de Gerson lui-même, qu'il ignorait l'existence de Gilbert de Hoyland, preuve qui se lit dans une lettre écrite, d'après Mgr Glorieux, n° 111, le 13 avril 1402, « au supérieur d'un de ses frères, ou bien à Nicolas lui-même ». Voici les paroles de Gerson [1] :

Cum nuper devoti Bernardi omelias *super Cantica* relegerem, Pater et Frater dilectissime, perveni in eum locum qui docet media perveniendi ad generationem spiritualem [2] verbi, hoc est, ad contemplationis arcem. Gavisus sum non mediocriter, quod ita consone ad eum de hac materia olim Brugis [3] in lecto invaletudinis mee [4] conscripseram, sicut habes tractatuli [5] copiam. Nesciebam utique alium taliter, et tali ordine tradidisse ipsam contemplationis adipiscende arcem. Quo fit ut mihi securius eadem scripta mea placeant. Sunt autem verba beati Bernardi talia, omelia centesima : « Visio hec non industrie est, sed gratie ; revelationis, non investigationis. Si quid tamen potest ad hoc industria operari, illud primum observate quod dicitur :

1. Ms. B. N. lat. 14902, fol. 181. Variantes de Du Pin, IV, 723C-D. Nos remerciements à M. Gilbert Ouy qui a bien voulu collationner notre copie.

2. *D omet* spiritualem.

3. *D* : Burgis.

4. *Ms.* : invaletudinis me ; *D* : valetudinis meae.

5. *Ms.* : tractatulum ; *D* : Tractatuli. Gerson se réfère à *La montagne de contemplation*, écrite, ainsi qu'il nous le dit, pendant qu'il était souffrant, à Bruges ; c'est-à-dire, entre le 10 mars et le 2 septembre 1400. Il ne s'agissait pas, comme l'ont cru quelques gersoniens, d'une maladie, mais d'un accident dans lequel il s'était probablement fracturé la jambe. Nous reviendrons ailleurs sur ce sujet.

Lavamini, mundi estote (Isai. I, 16). Secundo, ut *scribatis sapientiam tempore* otii; *qui* enim *minoratur actu percipiet* eam (Eccli. XXXVIII, 25). Tertio, ut violenti sitis [1], et gaudium regni, quod vobis diutius surripitur, preripiatis, ut habeatis cor purgatum, preparatum, improbum [2]. In primo efficieris dignus [3]; in secundo, devotus; in tertio, vehemens : hoc est, idoneus, obvius, urgens. » Hec ille.

D'après ce passage on voit que Gerson croit citer les paroles de saint Bernard telles qu'il prétend les avoir lues dans l'« omelia centesima » *Super Cantica*. Or, la dernière homélie sur le *Cantique des Cantiques* due à la plume de saint Bernard est numérotée LXXXVI dans l'édition reproduite dans la *Patrologia latina* dont elle termine le tome 183. Dans les manuscrits que nous avons pu consulter ces homélies sont au nombre de 86 ou 87, et nous ne connaissons aucune copie qui contienne une homélie n° 100. D'ailleurs, on aura beau chercher dans n'importe quelle homélie de saint Bernard sur le *Cantique* la citation rapportée par Gerson; on ne l'y trouvera pas. Mais, à la fin du tome 183 de la *Patrologie*, col. 1198, on lit : « Vide continuationem Gilleberti de Hoilandia initio tomi V, sequentis », c'est-à-dire, dans le tome 184 de Migne. C'est là, dans la continuation de Gilbert de Hoyland, *Sermo VII*, col. 43 A, et non parmi les homélies de saint Bernard, que nous avons repéré le passage identique de Gilbert, cité par Gerson avec des variantes négligeables, et attribué par lui à saint Bernard [4].

Il est vrai que la septième homélie de Gilbert de Hoyland ajoutée aux 86 ou 87 de saint Bernard ne donne pas le chiffre 100 indiqué par Gerson comme source de sa citation.

---

1. *Ms.* : scitis.

2. *Ms.* : improbum ; *D* : et probum.

3. *Ms.* : effiteris dignus ; *D* : efficieris anxius.

4. Le texte de Gilbert de Hoyland : « Visio haec non est industriae, sed gratiae : revelationis est, non investigationis. Si quid tamen ad haec potest industria cooperari, illud primum observate quod scribitur : *Lavamini, mundi estote* (*Isai.* I, 16). Secundo, ut scribatis sapientiam tempore otii. Qui enim minoratur actu, recipiet eam (*Eccli.* XXXVIII, 25). Tertio, ut violenti sitis, et gaudium regni, quod vobis diutius subripitur, praeripiatis (*Matth.* XI, 12) : id est ut habeatis cor purgatum, paratum, improbum. In primo efficieris dignus ; in secundo, devotus ; in tertio, vehemens : hoc est, idoneus, obvius, urgens. » (*Patr. lat.*, 184. col 43A.)

Mais on sait que la numérotation des sermons de saint Bernard varie de manuscrit à manuscrit : tantôt un sermon est divisé en deux, tantôt un autre est répété avec un exorde différent, etc. Pourtant, pour nos besoins il serait inutile de rechercher l'exemplaire dont se servait le Chancelier. L'important pour nous est de constater qu'au moment d'écrire la lettre où se trouve la citation, c'est-à-dire, le 13 avril 1402 (si l'on accepte la date proposée par Mgr Glorieux), Gerson ne distinguait pas entre l'œuvre de saint Bernard et la partie due à Gilbert de Hoyland, puisqu'il cite un passage de la continuation de Gilbert en l'attribuant à saint Bernard [1].

Qu'il ait pu citer le nom de Gilbert (« Sigibertus ») une seule fois, dans l'*Epistola II* à d'Ailly, et ne jamais y revenir par ailleurs dans toute son œuvre, c'est ce qui paraît indiquer qu'il recommandait à son correspondant un auteur qu'il ne connaissait que depuis peu et peut-être même pas très bien. Une telle rencontre insolite ne s'explique qu'en admettant qu'il venait de lire le mémoire apologétique de Jean de Schoonhoven peu de temps avant d'écrire à d'Ailly, ce qui nous confirme encore dans notre opinion que l'*Epistola II* est postérieure à l'*Epistola responsalis* de Jean de Schoonhoven, donc postérieure à 1408, si l'on se fie à la date que lui assigne M. Combes. Et si on la rejette en s'en tenant à la date de 1406 que l'on trouve ailleurs, l'*Epistola II* est également postérieure à 1408, car en août 1407 Gerson et d'Ailly, ainsi que nous l'avons vu, étaient tous deux en Italie; et l'année 1408 est à rejeter puisque nous avons démontré que l'*Epistola I*, qui a précédé l'*Epistola II*, ne pouvait se situer avant 1408.

Nous sommes donc persuadé que le terminus *a quo* de la seconde lettre à d'Ailly est incontestablement fixé par un fait positif, par la mention de Gilbert de Hoyland, ce qui nous amène à la date que nous assignons à l'*Epistola II*, 18 août 1409.

---

1. Notons pourtant que dans l'*Epistola II*, là où Gerson parle de la pompe des prélats et renvoie à ce que « Bernardus scribit Sermone 17, *super Cantica* » (Du Pin, III, 432C), il s'agit bien de saint Bernard. Mais la référence des imprimés est fautive ; il faut lire « Sermone 77 », où en effet il est question « de malis praedicatoribus » (*Patr. lat.*, 183, col 1155), sujet déjà entamé dans le sermon précédent.

*
* *

C'est à ce point que nous étions arrivé au moment de livrer à l'impression la première partie de notre enquête sur l'*Epistola II*. Depuis, nous avons eu l'occasion de lire ou de relire quelques ouvrages qui rentrent dans le cadre de nos recherches et dont il faut tenir compte avant de se prononcer définitivement sur la date des deux lettres adressées par Gerson à d'Ailly.

Romana Guarnieri, dans une étude intitulée *Per la fortuna di Ruusbroec in Italia*, parue dans la *Revista di storia della Chiesa in Italia*, t. VI (1952), p. 333 à 359, accepte (p. 353, note 50) le millésime de 1408 proposé par Noël Valois pour l'*Epistola I*, et refuse, comme nous, une valeur chronologique à l'expression « cancellarius indignus » qui se lit à la fin de la lettre. A la page suivante elle cite un long passage de l'*Epistola II* sans se prononcer sur sa date; mais dans la note 51, elle se rallie à l'opinion qui attribue à Gerson l'*Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt*, qu'elle situe après l'*Epistola II* [1]. Ce n'est qu'à titre bibliographique que nous faisons mention de l'article de M^lle^ Guarnieri, car, bien que ses conclusions s'accordent parfois avec les nôtres, nous ne les admettons pas comme confirmations subsidiaires, puisque tout son raisonnement se base sur une hypothèse que nous ne pouvons accepter [2].

1. « Ipotesi per ipotesi, écrit-elle, sin tanto che non si trovi un documento preciso che ci riveli, come, quando, perché e da chi fu scritta la famosa *Annotatio*, ognuno è libero di pensarla come meglio crede. La sua presenza in questo codice (ms. Vatican lat. 1041), in questo contesto, m'induce a pensarla così. » Cf. *Romania*, LXXXIX (1958), 339-375, où nous pensons autrement.

2. M^lle^ Guarnieri croit avoir trouvé dans le ms. Vatican lat. 1041 une copie autographe de l'*Imago mundi* de d'Ailly. Puisque l'explicit de cet ouvrage, dernier du volume, lui fournit la date, 12 août 1410, elle en conclut que tous les autres de ce recueil sont antérieurs à cette date, parmi lesquels « la trascrizione più antica sin conosciuta » du *Compendium contemplationis* de d'Ailly, « la più antica trascrizione della più antica redazione del *De mystica theologia* di Gerson » (p. 355) et l'*Annotatio doctorum aliquorum*. Elle reconnaît la même main autographe dans des notes marginales, « poste una a principio e un'altra in fine del *De ornatu*. Dice la prima, appiè del fo. 222r, con il quale incomincia il testo : *Extracta de libro Jo. Climaci abbatis montis*

La lecture de deux autres ouvrages, ceux-ci imprimés depuis longtemps et qui retiennent toujours une place prééminente en ce qui concerne Gerson et d'Ailly, nous oblige — pour parler comme les parlementaires — de proposer des amendements à notre position première, sans pour cela la modifier foncièrement. Dans un chapitre sur les opinions et les discours politiques du Chancelier, Johann Baptist Schwab, *Johannes Gerson*, Würzburg, 1858, localise les deux « Epistolae consolatoriae » d'une façon générale et en fait une mention très brève à un endroit (p. 455) où il est question des événements qui eurent lieu entre 1410 et 1413. Tout de suite après, il rappelle la décision de Gerson, exprimée dans l'*Opusculum super absolutione confessionis sacramentalis* (Du Pin, II, 410C), de ne pas quitter Paris malgré les troubles dans la capitale et les conseils de ses amis. Or, Mgr Glorieux, n° 218, d'après un manuscrit de Trèves, date le *Super absolutione confessionis* de 1410. Schwab aurait donc, à ce qu'il semble, situé les lettres de Gerson à d'Ailly vers 1410.

Paul Tschackert, *Peter von Ailli*, Gotha, 1877, n'est pas beaucoup plus précis : « circa 1410 », écrit-il, p. 164-165, pour les deux lettres. Et il nous fait le tableau du moment : la France devenue un camp armé et Paris un champ de bataille,

---

synay (....). Dice la seconda, riprendendo il motivo della prima : *Hec pauca ex libro sancti Jo. Climaci de cuius mirabili sapientia a daniele monacho dictum est quod universaliter sapientie liberalium experientia* (!) *habens discipulabantur* (!) *sub ydiota rusticitate celesti quod est valde gloriosum mirabile et raro contingens igitur ut hoc contingat michi p. episcopo indigno extraxi et scripsi orate pro me vos qui ea legeritis. Amen.* » (p. 352-353, points d'exclamation de Mlle G.). A la question : « *Michi p. episcopo indigno* : chi sarà ? », elle répond : Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai. « Nessun ragionevole dubbio sussiste. »

Pourtant nous doutons fort que d'Ailly ait pu se tromper sur le *De ornatu* et son auteur au point de prétendre avoir extrait sa copie de la *Scala Paradisi* de Jean Climaque. En outre, nulle part ailleurs dans les œuvres de d'Ailly nous n'avons trouvé mention du nom de Climaque, de Ruysbroeck non plus. Et que dire de la seconde note ? Sans nous sentir obligé d'admirer la latinité de d'Ailly, il nous paraît inconcevable qu'il se soit exprimé dans un langage aussi exécrable. Pour ces raisons et pour d'autres que nous omettons ici, et sans recourir à la confrontation avec d'autres spécimens de son écriture, nous ne reconnaissons pas ce texte de l'*Imago mundi* comme autographe, ce qui laisse la date du codex Vatican lat. 1041 en suspens.

l'Angleterre se préparant à mettre la main sur un royaume depuis longtemps convoité, et d'Ailly, déçu par les résultats du concile de Pise, s'adressant à son ancien élève pour qu'il le console.

Ne nous hâtons pas d'en conclure que nous sommes ici en présence de deux opinions indépendantes qui s'accordent en situant les lettres vers le même moment, car il arrive souvent à Tschackert de suivre Schwab tout simplement. L'important pour nous, néanmoins, c'est de reconnaître la plausibilité de la date proposée. Rappelons pourtant que les lettres ne peuvent dater de la même année, la première ayant été écrite le 16 octobre et la seconde le 18 août. Donc, entre deux années successives lesquelles choisir : 1408-1409 ou 1409-1410 ?

Avouons tout d'abord que nous sommes allé un peu vite en besogne en datant l'*Epistola I* de 1408. Partant de 1402, date du sermon latin *Beati* mentionné dans la première lettre, nous nous étions volontiers arrêté à la première date qui semblait remplir les conditions posées par les lettres de Pierre d'Ailly et la réponse de Gerson : la situation politique troublée dans le royaume, la confusion qui régnait dans l'Église aux approches de trois conciles, les soucis que donnait à Gerson l'affaire du chef de saint Denys et les ennuis personnels de d'Ailly.

Quant au millésime 1409, cadre t-il moins bien ou mieux avec les données de l'*Epistola I* ? Le pouvoir central de la royauté était alors encore plus affaibli. La paix de Chartres, 9 mars, laissa Jean sans Peur dans la position de vainqueur, maître du royaume. Le 7 octobre il fait jeter dans la prison du Châtelet le grand maître de l'hôtel du roi, Jean de Montagu, qui, dix jours plus tard, est décapité aux Halles. Un parti orléanais commence à se former pour combattre le tyran. Dans l'Église, même confusion. Le concile de Pise (25 mars au 7 août) avait déçu les espoirs de ceux qui s'attendaient à une paix spirituelle, puisque, au lieu de deux obédiences, il y en avait trois après l'élection d'Alexandre V, situation que d'Ailly avait prévu dans ses *Conclusiones in civitate Tarraconensi propositae*, du 10 janvier 1409 [1]. Quant au conflit entre les moines de Saint-Denis et les chanoines de Notre-Dame au sujet des reliques de

1. Martène et Durand, *Amplissima collectio*, Paris, t. VII (1733), col. 917.

l'apôtre des Gaules, les pancartes injurieuses à la réputation du chapitre de l'église cathédrale restaient toujours affichées aux murs de l'église abbatiale, malgré la lettre du 8 octobre 1408 que Gerson avait adressée à Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, le priant de mettre fin au différend. Le 8 mars 1409, un huissier du Parlement se présenta pour enlever les écritaux, d'où une bagarre dans laquelle il reçut un coup de dague. Revenu sans les pancartes, il fut suivi dix jours après par deux conseillers du Parlement qui n'eurent pas plus de succès. Le 1er avril, au chapitre de Notre-Dame, Gerson donna lecture de son *Mémoire sur l'affaire du chef de saint Denys*. Ce ne fut que plus d'un an après l'envoi de la lettre de Gerson à l'abbé de Saint-Denis, le 5 décembre 1409, que les chanoines parvinrent à intéresser l'autorité royale à leur querelle [1]. Il semble donc que le 16 octobre 1409 Gerson aurait bien pu écrire l'*Epistola I* à d'Ailly qui était de retour à Cambrai.

La même possibilité se présente pour l'année 1410. Une anarchie complète sévissait dans toute la France. Jean sans Peur était maître du roi, de la reine et du dauphin. Le parti orléanais, devenu armagnac, se lie contre lui, le 15 avril 1410, par le traité de Gien. Les deux camps se préparent pour une prise d'armes et la guerre civile est sur le point d'éclater. Sur ces entrefaites l'Angleterre se montre peu encline à renouveler les trêves. Le schisme, plus que jamais, continue de s'ajouter à la confusion, car ce n'est pas la mort d'Alexandre V ni l'élection de Jean XXIII (17 mai 1410) qui améliore la situation. Et les chanoines de Notre-Dame sont toujours aux prises avec les moines de Saint-Denis. Le 3 avril l'affaire vient devant le Parlement. Un arrêt rendu par le Conseil est prononcé le 19, nomme une commission de deux conseillers qui doivent examiner les preuves écrites présentées par les deux partis pour authentiquer leur relique. Les registres capitulaires de Notre-Dame montrent, le 28 mai, le 13 juin et le 9 juillet, que les adversaires se préparent à continuer le procès [2]. « Au début de

1. H.-François Delaborde, *Le Procès du chef de saint Denis en 1410*, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, XI (1884), 318-326 ; Glorieux, n° 205.

2. Delaborde, *o. c.*, 327-334 ; Nicolas de Baye, *Journal*, éd. A. Tuetey, t. II (1888), p. 298 du *Mémorial*.

l'année scolaire Gerson tombe malade. Il est pour ce motif, absent du chapitre du 20 octobre 1410 au 2 février 1411 [1]. » Le 16 octobre 1410, il aurait donc aussi bien pu écrire l'*Epistola I* à d'Ailly qui se trouvait encore à Cambrai.

Cependant, si l'on plaçait l'*Epistola I* à cette date, il faudrait situer l'*Epistola II* au 18 août 1411, ce qui serait en pleine contradiction avec la rubrique que porte la seconde lettre, aussi bien que la première, dans l'édition de Strasbourg de 1502 : « ... ad Petrum episcopum cameracensem [2] » ; car le 6 juin 1411, l'antipape Jean XXIII éleva d'Ailly à la pourpre, le nommant cardinal du titre de Saint-Chrysogone le 19 décembre 1412. En effet d'Ailly prononça un sermon « de sancto Grisogono cuius titulum portebat » à Constance, en 1417 [3]. Son nom est cependant resté associé à Cambrai : « Petrus de Aillyaco cardinalis cameracensis », ainsi qu'il se qualifia d'ailleurs lui-même : « Ego Petrus de Alliaco, sanctae Romanae Ecclesiae Cardinalis Cameracensis vulgariter nuncupatus [4]. » Est-il possible que les éditions aient groupé deux lettres « ad Petrum episcopum cameracensem » dont la première était en effet adressée à l'évêque de Cambrai, tandis que le destinataire de la seconde était la même personne devenue cardinal ?

Comme on ne connaît pas de manuscrit qui contienne ces lettres, nous ignorons quelles en étaient les suscriptions, si suscriptions il y avait à l'origine. Les rubriques des imprimés sont sans conteste le fait d'un copiste ou d'un éditeur et non pas de Gerson. Nous avons vu plus haut que M. Combes n'a pas hésité, malgré la rubrique, à situer les lettres en 1395, quand d'Ailly occupait encore le siège du Puy [5]. Nous est-il permis de négliger l'indication des éditions jusqu'à supposer que l'*Epis-*

1. P. Glorieux, *La vie et les œuvres*, p. 175 ; A. Combes, *Sur la date des sermons universitaires*, p. 396.

2. Notons pourtant que le titre courant des pages porte simplement : « Epistola ad Petrum de Eliaco. »

3. *Tractatus et sermones Petri de Aillyaco*, Strasbourg, 1490, fol. Z 3b.

4. Du Pin, II, 925C (corriger la date pour lire : 1 octobre 1416). Cf. aussi Du Pin, I, 193B, 198A, 226C (ms. B. N. lat. 7292, fol. 357), 467C ; II, 876B, 882B, 925C, 952A ; III, 186C, 1236D ; IV, 255D, 730D (B.N. fr. 24841, fol. 208v) ; etc.

5. Voir *Romania*, LXXX (1959), 297.

tola II s'adressait au cardinal d'Ailly ? Ou peut-être même les deux lettres ?

Ce n'est pas seulement la possibilité d'une confusion entre l'évêque et le cardinal qui nous amène à cette hypothèse, toute hasardeuse qu'elle puisse sembler de prime abord; la conjecture est provoquée par le texte même de la seconde lettre, et cela dès le commencement où Gerson écrit :

> Si de temporali consolatione tecum actum est, prout scribis, Pater Reverende ac Praeceptor charissime, bene prorsus et divine tecum actum esse nullus ambiget, qui Propheticam illam vocem ex intimo cognoverit : *Renuit consolari anima mea. Memor fui Dei et delectatus sum.* (Ps. LXXVI, 3 et 4).

Un changement s'est donc opéré dans la vie de d'Ailly. Quel était ce changement, quand et pourquoi a-t-il eu lieu et comment s'est-il manifesté ? Si l'on avait des données précises qui nous permettent de répondre à ces questions, notre tâche pour dater l'*Epistola II* serait simple. Mais les documents nous font défaut sur cette conjoncture. Les œuvres de d'Ailly, ses lettres même, ne nous font connaître que l'homme officiel et public, ses idées sur la politique et l'administration de l'Église. Pour suivre la courbe de son activité, pour pénétrer dans l'homme et surprendre ses pensées intimes, il faut recourir à la chronologie de ses écrits et à ce que ses contemporains ont dit sur lui. Mais les témoignages de ses dénigreurs aussi bien que ceux de ses admirateurs sont sujets à caution ; et la plupart de ses œuvres n'ont pas encore été datées d'une façon satisfaisante. A cause de cela même on risque d'arriver à des interprétations subjectives, voire fallacieuses. Peut-être l'*Epistola II* nous permettra-t-elle de percer le voile qui nous cache son véritable moi.

L'*Epistola II* nous renseigne sur la nature du changement qui vient de se faire : d'Ailly s'est décidé à renoncer aux consolations matérielles en faveur de celles qu'offre la contemplation. Mais, si la lettre ne fournit pas d'indications explicites sur la cause ou l'instant de sa conversion, elle nous dit que le changement s'était déjà effectué. Aussitôt entré en matière, Gerson lui écrit qu'il trouve déraisonnable et à contre-temps de voir courir après les délectations temporelles un grand homme tel que d'Ailly, « tantus et talis vir ». C'est ce « tantus et talis

vir » qui donne à croire qu'il y a eu changement non seulement dans l'orientation de sa vie, mais aussi dans la position qu'il occupe dans la hiérarchie ecclésiastique. De plus, un peu plus loin le Chancelier dit : « Je mettrai à profit cette grande franchise que me permet ma grande affection pour toi, et je te donnerai, sans en avoir été sollicité, un conseil; ou plutôt je te répèterai un conseil déjà donné : c'est que tu fréquentes, *Pater Magnifice*, la société de gens qui te soient utiles et capables de te rendre secours, à toi et à ta situation. » Pourquoi parler ici de la situation de d'Ailly qui depuis 1395 est évêque, si ce n'est que cette situation a changé, c'est-à-dire qu'il est devenu cardinal ?

Ce qui renforce particulièremcnt notre conjecture, ce sont les mots « Pater Magnifice ». Gerson s'est toujours montré très respectueux et plein de déférence vis-à-vis de son ancien maître. Avant la promotion de d'Ailly au cardinalat, en s'adressant ou en se référant à lui, il se sert de tournures telles que : « Praeceptor meus a puero, et Doctor cum Reverendissima auctoritate rememorandus semper mihi » (circa 1391), « Reverende Pater et Domine praecipue » (1400), « Pater amantissime » (1400), « Pater optime » (1400), « Reverende Pater et Praeceptor singularis » (1404), « Praeceptor sapientissime » (1404), et dans le prologue du *De vita spirituali animae* auquel nous hésitons encore à assigner une date précise, mais postérieure pourtant à 1404, « Pater inclyte » et « Inclyte Pater et Praeceptor » [1]. Dans l'*Epistola I*, que nous avons datée, à tort croyons-nous, de 1408, on lit : « Tua Dominatio », « Praeceptor inclyte », « Praeclare Domine », et Gerson parle de « tuae dignationis, Reverende Pater ac Praeceptor optime », ce qui semble déjà nous conduire vers un échelon plus élevé. Dans l'*Epistola II* on rencontre encore « Pater Reverende ac Praeceptor charissime », « Pater » et « Praeceptor charissime ». Pourtant, quant à ce « Pater Magnifice », c'est l'unique fois que nous trouvons cette désignation sous la plume de Gerson; ce qui nous amène à conclure que c'est bien à d'Ailly cardinal qu'il s'adresse. Si nous arrêtons ici notre dénombrement, c'est que nous ne connaissons pas d'autres lettres destinées au cardinal. Ajoutons

1. Du Pin, III, 1021B; I, 120C, 121A, 122B; II, 74D, 75C; III, 1 et 72D.

cependant que dans le prologue du *Tri(gi)logium astrologiae theologizatae* (1419) il s'adresse au cardinal en soumettant son ouvrage « coram Celsitudinis tuae... claro intuito » (Du Pin, I, 189C).

Près de la fin de l'*Epistola II* nous croyons voir un indice de plus en faveur de la thèse présentant le cardinal comme étant le destinataire. Se rendant compte de la rudesse de son langage — car on pourrait bien accuser le disciple de malmener le maître — Gerson réclame un peu d'indulgence pour sa loquacité auprès de d'Ailly et s'excuse de lui parler comme s'il débutait dans la voie de la perfection : « quasi praeterea tu qui in statu es perfectionis exercendae, statum primo introeas perfectionis acquirendae. » Notons que Gerson dit seulement que d'Ailly est « *in statu* perfectionis acquirendae »; c'est-à-dire, croyons-nous, qu'en tant que cardinal il occupe un rang où l'on pourrait s'attendre à le trouver déjà dans la voie parfaite. Pourtant, les conseils qu'il lui donne dans les deux lettres évoquent plutôt la figure d'un d'Ailly encore très loin d'être arrivé à ce stade de la perfection où seulement il serait à même de goûter les biens célestes et les délices de la contemplation.

Si donc on accepte que l'*Epistola II*, écrite à Paris, s'adresse au cardinal, les limites de sa composition se situeront entre le 6 juin 1411, date de sa promotion, et le 4 février 1415, quand Gerson quitta la capitale pour la dernière fois. Tâchons de resserrer ces limites et en même temps de pénétrer le motif qui a décidé d'Ailly à se tourner vers la contemplation. On sait qu'il s'est toujours beaucoup occupé d'astronomie (« astrologie »), de cosmographie et de géographie. Le 12 août 1410, il mit la dernière main à son *Imago mundi*, traité où il est supposé avoir prédit la découverte de l'Amérique et la Révolution française. Son *Epilogus mappae mundi*, avec des cartes, le suivit de très près, et il compléta ces deux compilations par deux autres : *Cosmographiae tractatus duo*. Le 24 décembre 1410, il acheva son traité *De legibus et sectis contra superstitiosos astronomos* où il puisa librement dans la quatrième partie de l'*Opus majus* de Roger Bacon [1].

Or, sur ces entrefaites il se produisit des événements qui

1. *Contra astronomos*, dans Du Pin, I, 778A-804A, avec la date erronée : « Anno Domini millesimo quadringentesimo, decimo sexto ; Mensis Decembris die XXIV ».

durent ralentir son ardeur scientifique et le firent se tourner vers la vie spirituelle. Boniface Ferrier, ancien prieur de la Grande-Chartreuse et frère de saint Vincent Ferrier, répandit son *Tractatus pro defensione Benedicti XIII*, daté du 7 janvier 1411. Dans ce pamphlet, dicté par la rancune et plein d'invectives contre tous ceux qui avaient pris part à l'œuvre du concile de Pise, le chartreux Boniface se montrait particulièrement véhément contre Pierre d'Ailly, le traitant de mondain et l'accusant de convoitise, d'être trop attaché aux choses temporelles, trop intéressé et trop avide à cumuler les bénéfices [1].

L'évêque de Cambrai se sentait-il touché par ces accusations ? Est-ce pour cette raison que ce précurseur de Nostradamus se serait lassé, du moins momentanément, de ses recherches astrologiques et cosmographiques ? Il est certain que l'attaque virulente de Boniface n'a pas été sans l'atteindre profondément. C'est alors qu'il aurait bien pu écrire à Gerson : « Tout ce que je vois m'est pénible et presque insupportable », ainsi que nous le dit l'*Epistola I*.

Mais dans ce cas il faudrait dater la première lettre du 16 octobre 1411, quand le souvenir de l'affaire du chef de saint Denys restée en suspens était encore frais pour Gerson et quand d'Ailly était déjà cardinal. La réponse du Chancelier lui suggère une doctrine consolatrice : remettre tout son espoir dans la main de Dieu, abandonner la tristesse du siècle et rechercher la joie éternelle. D'Ailly n'a pas fait la sourde oreille à ses conseils. Nous croyons que les paroles de Gerson ont eu un effet presque immédiat sur le cardinal qui tourna alors sa réflexion vers la contemplation mystique.

Mais d'Ailly avait d'abord un compte à régler. Aux attaques de Boniface il répondit par son *Apologia concilii pisani contra tractatum domini Bonifacii*, datée du 10 janvier 1412. Sa promotion survenue entre-temps pouvant donner raison aux critiques du Chartreux, le nouveau cardinal tâcha de « défendre la vérité », de s'innocenter des accusations lancées contre lui et de justifier sa conduite dans les affaires du schisme. Et à deux

1. E. Martène et U. Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, Paris, 1717, t. II, col. 1464-1465 et 1529. Ce libelle y est intitulé : *Specula contra vasa irae super haeretica pravitate pisana*.

reprises dans l'*Apologia*, adressée aux pères de la Grande-Chartreuse, il invoque le nom de Gerson de qui, supposons-nous, il venait de recevoir l'*Epistola I*. D'Ailly essaye de se disculper et de faire ressortir la mauvaise volonté de Boniface quand ce dernier le rend responsable de la déposition de Benoît. Des hommes très éminents, dit d'Ailly, partageaient ses vues ; par exemple, Jean Gerson, dont on ne saurait sûrement impugner les motifs ni douter de son intégrité. Et il mentionne les *Propositiones utiles ad exterminationem praesentis schismatis per viam concilii generalis* du Chancelier [1].

L'*Epistola I* a dû donner une forte impulsion à la décision de d'Ailly de retourner à la vie spirituelle, décision qui d'ailleurs était probablement déjà prise ; car Alexandre V avait déçu les promoteurs du concile de Pise. Les ruses de son successeur, Balthazar Cossa, ne cessèrent pas quand celui-ci devint Jean XXIII. En nommant d'Ailly cardinal (6 juin 1411), avec treize autres, il ne cherchait qu'à se créer des partisans pour le prochain concile qu'il était obligé, par les décrets de Pise, de tenir. Il le convoqua en effet pour le 1er avril 1412, mais le prorogea plusieurs fois. Il y avait là, même sans les conseils de Gerson, de quoi pousser d'Ailly à abandonner l'esprit du monde pour chercher celui de Dieu, dont le représentant à Rome se montrait si indigne de sa charge.

D'Ailly n'arriva à Rome que le 12 décembre 1412 et n'attendit pas la réouverture du concile. Nommé légat en Allemagne le 18 mars 1413, il quitta Rome le 22 mai ; et deux semaines après son départ Ladislas de Naples, qui soutenait Grégoire XII, s'empara de la ville.

---

1. Paul Tschackert, *o. c.*, *Appendix*, p. 37 et 41. Dans *Romania*, LXXVIII, (1957), 148, nous avons signalé que les *Propositiones utiles*, imprimées depuis 1502 parmi les *Opera Gersonis* (t. IV, VIII Q-S), sont également attribuées à d'Ailly (janvier 1409). Du Pin, II, 112A-113C, les a réimprimées, mais les douze dernières lignes, « Patet ex praemissis... », ne se trouvent pas dans l'édition de 1502. (Voir aussi Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, II, 1409A-1411A, et *Veterum scriptorum collectio*, VII, 909-994.) Les paroles de d'Ailly dans l'*Apologia*, p. 41, résolvent le problème de l'auteur ou plutôt des auteurs des *Propositiones* : «... septem considerationes satis utiles ex scriptis praememorati Johannis cancellarii Parisiensis recepi, aliqua iis non inutiliter speraddens ».

Nous n'avons nullement l'intention de récrire la biographie de d'Ailly. Rappelons simplement que le 17 novembre 1414 il arriva à Constance avec une suite de quarante-quatre personnes [1]. Nous ne prétendons pas non plus refaire la chronologie de ses œuvres ; mais nous nous arrêterons à trois de ses opuscules ascétiques, lesquels, entre autres, nous situons entre 1411 et 1413 : son *Epilogus de quadruplici exercitio spirituali*, daté d'Avignon, 1412 [2], le *Speculum considerationis* qui est certainement postérieur à 1408, et le *Compendium contemplationis* qui l'a suivi [3]. Nous pensons que d'Ailly avait déjà terminé ces trois opuscules avant de recevoir l'*Epistola II* et que ces écrits ne doivent rien à Gerson, pas même à la liste d'auteurs de spiritualité que contient la seconde lettre.

Il faut d'abord reconnaître qu'il y avait très peu de mystique dans le caractère de d'Ailly. Comme écrivain spirituel, aussi bien que cosmographique, il est remarquable surtout par son manque d'originalité. D'ailleurs, il ne cherche pas à cacher ses modèles ni à dissimuler ses emprunts ; en général il va jusqu'à nommer ses maîtres [4]. Le *De quadruplici exercitio spirituali*, abrégé destiné « ad eruditionem simplicium », ne cite aucune autorité, mais remonte aux écrits des saints docteurs, « ex quorum dictis, écrit d'Ailly en nommant l'intermédiaire dont il se servait, egregius doctor Bonaventura quemdam dyalogum utilem compilavit », c'est-à-dire, le *Soliloquium de quattuor mentalibus exercitiis* [5].

Les deux autres opuscules qui le suivirent, le *Speculum considerationis* et le *Compendium contemplationis*, ne montrent guère plus d'originalité. Notons l'absence de toute mention d'écrivain

1. Cf. Jean Boulier, *Jean Hus*, Paris, 1958, p. 146.

2. Renseignements fournis par le ms. Toulouse 190, fol. 24. Cet opuscule dont les copies manuscrites sont nombreuses est attribué à Gerson par le ms. Tours 403, fol. 121.

3. Voir *Romania*, LXXIX (1958), 343 et notes 2 et 3.

4. Par exemple, dans l'*Expositio super septem psalmos poenitentiales* (Du Pin, IV, 3-4) : « Ideo ex hujus Sancti Doctoris (Augustini) sententiis, super Psalmis Poenitentialibus quaedam orationes seu meditationes devotas componere dignum duxi. »

5. Ailly, *Tractatus et sermones*, éd. 1490, fol. n 6d ; Avignon ms. 342, fol. 55v.

mystique dans le *Speculum*, lequel, dit d'Ailly, « ex variis et hinc inde dispersis sapientum dictis atque sententiis collegimus » [1]. Et ailleurs dans le même traité : « Nos, qui de tanta re (mentis alienatione sive excessu) nihil propria virtute sapimus, aliena dicta (...) hic recitavimus. » Il revient sur le *Speculum* dans le Prologue du *Compendium*, établissant en même temps le rapport entre les deux opuscules :

> Quoniam multi sapientes multa de sapientie contemplatione scripserunt, que omnia habere, aut habita, legere difficile est, ideo in libello quem *Speculum considerationis* intitulavi, aliqua utilia ex eorum sententiis breviter colligere studui. Ad quorum tamen declarationem atque complementum hoc *Contemplationis compendium* superaddere dignum duxi [2].

Dans la première partie du *Compendium* d'Ailly mentionne, à côté bien entendu du « Philosophus » (*Éthique*, *Métaphysique*, *Physique*, *Topiques*, *De anima*, *De partibus animalium*), saint Denys (*De coelesti hierarchia*, *De divinis nominibus*), Chrysostome (*De compunctione*), Augustin (*Confessions*, *Soliloques*, *De civitate Dei*, *De verbo Domini*, *De Trinitate*, *De vera religione*, *Super Genesim*, *De videndo Deum*), saint Benoît, saint Grégoire (*Pastoral*, *Dialogues*, *Moralia*, *Super Ezechielem*), Isidore (*De summo bono*), Bernard (*De consideratione*), Richard de Saint-Victor (*De contemplatione*) et saint Thomas dont le *secunda secundae*, XII, cap. 2, est la base de cette partie. La deuxième partie — c'est d'Ailly qui le dit — suit de très près le *De duodecim Patriarchis* de Richard de Saint-Victor. Dans la troisième et dernière partie, à quelques auteurs déjà mentionnés, il ajoute saint Denys, *De ecclesiastica hierarchia*, Augustin, *Super Johannem*, Bernard, *De amore Dei*, et *Super Cantica*, Hugues de Saint-Victor, *De archa Noe*, et le *Liber de spiritu et anima* dont il ne nomme pas l'auteur.

Pas la moindre référence, même passagère, dans le *Compendium*, à Gilbert de Hoyland, à Guillaume de Paris, à Bonaventure, à Cyprien, Cassien ou Climaque, ni au *De virtutibus et vitiis*, ni au *De duodecim fructibus tribulationis*, tous recommandés par Gerson dans l'*Epistola II*. Par contre, des douze

1. *Tractatus et sermones*, fol. b 5c.
2. *Tractatus et sermones*, fol. b 5d.

écrivains mystiques tant admirés par le Chancelier, nous en retrouvons six dans le *Compendium* de d'Ailly, et souvent avec les mêmes ouvrages indiqués par Gerson, Est-ce l'influence de l'*Epistola II* ? Nous ne le croyons pas; car les ouvrages mentionnés à la fois dans le *Compendium* et dans l'*Epistola II* étaient le bien commun de tout théologien de maintes époques. Ils constituaient le fondement de toute instruction théologique et Gerson n'avait sûrement pas la prétention de présenter au « phare de l'École » ces écrivains si connus. Donc, pour résumer, entre les écrits ascétiques de d'Ailly et ceux de Gerson nous ne trouvons pas d'influence de l'un sur l'autre, dans quelque direction que ce soit. Chacun travaillait à sa guise, le maîtres ne produisant que des compilations médiocres et l'élève se montrant un véritable maître de la spiritualité.

Pour situer l'*Epistola II* nous nous voyons obligé de tâcher de reconstituer les occupations de d'Ailly pendant l'intervalle qui sépare le concile de Pise de celui de Constance, période marquée par une production littéraire assez considérable. D'abord il reprit ses études favorites et produisit, ainsi que nous l'avons vu, l'*Imago mundi*, l'*Epilogus mappae mundi*, le *De legibus et sectis contra superstitiosos astronomos*, l'*Exhortatio super Kalendarii correctione* et probablement aussi ses *Cosmographiae tractatus duo*. Puis, complètement désabusé par les événements et troublé profondément par l'attaque de Boniface Ferrier, il y répondit par son *Apologia*. Ensuite il chercha un refuge dans les écrits ascétiques des maîtres qui devaient bientôt servir d'inspiration ou de modèle à ses propres compositions. Entre-temps, les efforts répétés de Jean XXIII en vue de faire retarder la convocation d'un concile, ses entraves à l'œuvre de réforme une fois le concile réuni, les questions de procédure (hélas ! elles ne datent pas de nos jours), les atermoiements du nouveau pontife laissèrent sans doute à d'Ailly beaucoup de temps libre en dehors de ses fonctions officielles. D'ailleurs, nons avons vu qu'il n'arriva à Rome que huit mois après la première date prévue pour le concile.

Il devait se trouver dans une situation parallèle à celle de Gerson quand celui-ci était à Gênes, en 1407-1408, situation dont il nous a entretenus dans le prologue du *De mystica theologia practica* :

Ego, dit Gerson, ne vacationem datam male vacando consumerem, sed obedirem, Domino dicente per Prophetam : *Vacate, et videte, quoniam ego sum Deus* (Ps. XLV, 11), vacavi, ut viderem, qua ratione, quave industria, contingeret essentiam Dei cum sua exaltatione contemplando cognoscere, et cognoscendo contemplari [1].

Comme lui, d'Ailly se tourna vers la contemplation et les fruits immédiats de sa réflexion furent des œuvres de spiritualité. Pendant ces années il était contemplatif dans l'action, lisant et écrivant pour chasser les souvenirs désagréables des événements récents. Il cherchait l'oubli en se tournant vers la vie intérieure. Pourtant, après quelque temps il devait s'apercevoir qu'un travail acharné, ou même simplement assidu, peut faire oublier les tribulations, mais qu'il n'apporte pas nécessairement la consolation spirituelle. Son âme n'arrivait pas à atteindre la joie intérieure et l'assurance que lui devait apporter la présence agissante de Dieu. « Nihil propria virtute sapimus », dit-il, en parlant de cette présence. Il ne réussit pas à dégager de ses lectures pour la transmettre dans ses écrits la connaissance purificatrice à laquelle il aspirait, et comprit que la consolation authentique demeure un don gratuit, le don de l'Esprit-Saint, et qu'elle ne s'acquiert que rarement par les seuls efforts de l'homme. Aussi le voit-on bientôt reprendre, avec son *Concordantia astronomiae cum historica narratione* (14 mai 1414), ce que Tschackert a si justement appelé « seinen astronomischen Lieblingsstudien » (p. 175), intercalant de temps en temps un opuscule de piété.

Pour meubler les loisirs que lui laissaient encore pendant cet intervalle de 1410 à 1413 ses lectures spirituelles et ses écrits récents, il s'occupait à relire ses opuscules antérieurs, les corrigeant et les remaniant; il les annotait aussi de temps en temps et les complétait. Il semble qu'il ait emporté avec lui dans ses déplacements une petite bibliothèque de ses compositions. C'est un sujet qui mérite une étude à part. Nous ne nous arrêterons ici qu'à deux opuscules qui appuient cette thèse. Dans le premier tome de l'édition Du Pin des *Opera Gersonii*, se trouve un opuscule de d'Ailly, *Utrum indoctus in jure divino possit juste praeesse in Ecclesiae regno* (col. 646 C-662 B), que Salembier

1. Voir *Romania*, LXXX (1959), 321-323.

situe entre 1372 et 1395, et que Tschackert date « circa an. 1380 ». Pourtant, quand on arrive au dernier paragraphe, on lit :

> Circa reliqũa hanc materiam tangentia, principaliter tractavi in quibusdam cedulis variis temporibus per me scriptis. Secundo principaliter in Concilio generali celebrato in civitate Pisano, et in quibusdam Congregationibus antea Parisiis celebratis.

Effectivement, l'opuscule a toutes les marques d'un exercice d'école, mais comment concilier la mention du concile de Pise (1409) avec les dates proposées par les biographes de d'Ailly?

L'en-tête de Du Pin indique la source manuscrite de l'édition : « Nunc primum prodit ex Cod. MS. Navarrico », volume que nous avons repéré à la bibliothèque de l'Arsenal où il porte actuellement la cote 520. Le traité commence au fol. 123 et se termine au fol. 132v par le paragraphe que nous venons de reproduire [1]. Or, ce paragraphe, qui est incontestablement une addition à l'opuscule, est écrit de la main même de d'Ailly et d'une encre plus pâle que le reste [2]. C'est un post-scriptum qu'il a ajouté après le concile de Pise dont il fait mention, et avant le concile de Constance qu'il ne mentionne pas, car autrement il aurait pu indiquer qu'il y est revenu sur le même sujet [3].

Tournons-nous maintenant vers un autre ouvrage de d'Ailly, le *Tractatus I de falsis prophetis*, imprimé également dans l'édition Du Pin, I, 489-510, d'après le même ms. Arsenal 520, fol. 1. Ce traité accorde une place considérable à la question des vêtements des ecclésiastiques. Rappelons aussi que l'*Epistola II* nous apprend que dans sa dernière lettre d'Ailly avait interrogé Gerson sur sa leçon « *Super victu et pompa praelatorum* » (i. e. *De temperantia in cibis*, etc.), et qu'il n'était pas d'accord avec les vues y exprimées, non pas dans leur intégralité, mais seulement sur un point : « quam non satisfacere dicitis in hac parte », écrit Gerson, sans préciser quelle part. Mais la suite de la lettre nous fait supposer qu'il s'agissait du « status

1. Il faut pourtant supprimer les mots *Circa* et *Secundo* de l'édition.

2. Voir Henry Martin, *Cat. des mss de la bibl. de l'Arsenal*, Paris, t. I (1885), p. 369, et t. VIII (1899), p. 512.

3. Voir, par exemple, le sermon *Erunt signa in sole*, prononcé en décembre 1414, à Constance (Du Pin, II, 921C-D, daté erronément 1417).

magnificus exterior » et de l'« exterior splendor » des prélats [1]. C'est sur la partie « de vestitu » et « de pompa », croyons-nous, que d'Ailly ne partageait pas les opinions de Gerson.

Or, sur la question des vêtements et du luxe des prélats d'Ailly exprime ainsi sa position dans le *Tractatus I de falsis prophetis* :

Ornatus non solum in mulieribus, sed in viris Ecclesiasticis, et perfectis non est reprobandus, sed approbandus, servatis moribus proprie, et modulo personae. Quod etiam patet exemplo beati Bartholomaei Apostoli, Praedicatoris paupertatis et humilitatis Christi; de quo in ejus vita legitur, quod vestiebatur collobio albo, clavata purpura, id est pallio albo, habente per singulos angulos gemmas purpureas. (Du Pin, I, 492 C).

En développant son texte, *Attendite a falsis prophetis* (Mat. VII, 15) [2], il condamne fortement ceux *qui veniunt ad vos in vestimentis ovium*, c'est-à-dire, ceux qui sous un accoutrement vil et misérable sont en réalité des hypocrites, des *lupi rapaces*. Il reconnaît — et en ceci il est d'accord avec saint Augustin qu'il cite —

quod vilitas vestium de se non habet speciem mali; sed potius speciem boni, scilicet contemptus mundanae gloriae. (Du Pin, I, 493 C.)

Et, comme Augustin et Jérôme, il approuve les habits pauvres et humbles des religieux, mais à une condition :

Hoc autem maxime videntur Religiosi non ex ambitione facere, qui habitum vilem habent, in signum suae professionis dum tamen ex hoc quod induuntur vilibus indumentis non despiciant aut judicent eos qui pretiosis vestibus induuntur; sicut docet Sanctus Franciscus, in Regula sua, Capite secundo; quia talem debet quisque habitum gestare, qualis convenit ejus professioni, vel statui, et secundum professionem diversorum generum, debent esse diversi modi vestium et ornamentorum, sicut dicit glossa... (Du Pin, I, 493 D-494 A.)

L. Salembier a situé les deux *De falsis prophetis tractatus* entre 1372 et 1395, parmi les ouvrages « dont il est impossible de déterminer la date exacte » [3]; tandis que P. Tschackert se

1. Notons que dans l'imprimé le *Super victu et pompa* porte comme titre courant : « *De temperantia et vestitu praelatorum* » (Du Pin, II, 634D-644C).

2. Gerson a choisi le même texte pour son *De examinatione doctrinarum* (mai 1423), Du Pin, I, 7C.

3. *Petrus de Alliaco*, p. XV; *Le cardinal Pierre d'Ailly*, p. 370.

contente de signaler qu'un de ces traités fut composé avant 1414 [1] ; et Du Pin a imprimé les deux traités l'un à la suite de l'autre (I, 489-510, 511-603) sans indication de date. Pourtant une lecture attentive démontre qu'ils n'ont pas été écrits dans l'ordre de présentation de l'imprimé et aussi qu'un certain laps de temps les sépare. Par deux fois au cours du premier traité de l'édition d'Ailly renvoie le lecteur à l'autre traité dont il parle comme s'il s'agissait d'un ouvrage antérieur [2]. D'où l'on pourrait conclure que le *De falsis prophetis I* était la continuation du *De falsis prophetis II*, et que l'on a imprimé en second lieu le traité qui devait être le premier. Mais à un autre endroit du premier traité de l'édition (I, 506 D), d'Ailly renvoie au second traité en se servant d'un futur : « ... sicut ostendetur in tertio articulo quaestionis *De falsis prophetis.* »

Comment expliquer le changement de temps dans ces renvois ? Une hypothèse se présente pour concilier cette contradiction apparente. Rappelons d'abord que les deux traités se trouvent dans le ms. Arsenal 520, où nous avons repéré l'addition autographe de d'Ailly écrite entre 1409 et 1414. Dans cet intervalle, et plutôt entre 1410 et 1413, il relit son *De falsis prophetis II*, œuvre de sa première période [3], se met alors à la compléter par un autre traité sur un aspect différent du même sujet, et, à deux reprises, il se réfère au *Tractatus II* terminé auparavant. Mais, tout en écrivant le nouveau traité, il décide de le placer avant l'autre. Par conséquent, arrivé presque à la fin du traité qu'il est en train d'écrire, dans sa dernière référence au *Tractatus II*, il emploie le futur « ostendetur », puisqu'il compte faire suivre le nouveau traité par l'autre, le *Tractatus II* déjà composé. Cela expliquerait, croyons-nous, l'emploi des temps contradictoires dans ses renvois, l'ordre des traités dans le ms. Arsenal 520 (fol. 1 et 11), aussi bien que l'ordre dans l'imprimé.

---

1. *Peter von Ailli*, p. 358, note 1 : parce que l'*Apologetica defensio astronomicae veritatis*, qui date du 26 septembre 1414, en fait mention.

2. Du Pin, I, 499D : « Sicut patet in quaestione *De arte cognoscendi falsos prophetas*, Articulo primo. » ; I, 503D : «... sicut declaratum fuit in prima parte *De arte cognoscendi falsos prophetas.* »

3. Le *De falsis prophetis II* renvoie (Du Pin, I, 520A) au *Tractatus de oratione Dominica* que l'on situe aussi avant 1395.

Une autre raison toute différente nous fait aussi placer le *De falsis prophetis I* vers 1412. Le *Tractatus II* doit en effet se situer avant 1395, à l'une des périodes où d'Ailly était fort préoccupé des questions d'astrologie. Il y pose des règles pour permettre de distinguer entre les vrais prophètes et les faux, entre les prophéties dignes d'être crues et celles qui ne le sont pas. Lui-même intitule ce traité : *De arte cognoscendi falsos prophetas*. Dans le *Tractatus I*, par contre, il fait surtout la différence entre le vrai et le faux dévot, entre le fidèle et l'hérétique. Or, il se trouve que peu de temps auparavant, le 12 juin 1411, d'Ailly avait justement condamné un certain carme accusé d'hérésie, Guillaume de Hildernisse, sectateur des *Hommes de l'Intelligence*. Il n'est pas douteux que le souvenir de cette affaire récente était présent, au moins dans l'esprit de d'Ailly si non dans le texte, quand il écrivait de *De falsis prophetis I*, que, pour cette raison supplémentaire, nous plaçons aux environs de 1412 [1].

Nous reprenons notre reconstitution des événements tels qu'ils auraient pu se passer. Peu de temps après avoir fini le *De falsis prophetis I*, d'Ailly feuillette la leçon de Gerson sur l'intempérance des prélats. Rappelons que c'est en effet vers ce moment, ou peu après avoir terminé sa réplique aux invectives de Boniface Ferrier (10 janvier 1412), qu'il parcourait aussi d'autres écrits du Chancelier, ainsi que nous l'avons vu. Or, dans le *Super pompa et victu*, leçon déjà vieille d'une dizaine d'années et qui ne plaisait pas entièrement à d'Ailly, Gerson s'élève avec force contre le faste princier des prélats corrompus par le luxe, fustigeant leur arrogance, leur rapacité et leur hypocrisie. Ils devaient, dit-il, donner au peuple l'exemple d'humilité en coupant court à leurs pompes ridicules et en suivant la « vitam Christi quae nostra est instructio » et les « exempla Apostolorum et aliorum Sanctorum ». Peut-être dans son for intérieur d'Ailly se sentait-il visé jusqu'à un certain point par les critiques de son élève. Car Boniface Ferrier ne venait-il pas de l'attaquer justement sur son train de vie ? Bien entendu, le Cardinal n'approuvait pas la pompe démesurée de ceux de ses confrères qui dissipaient indignement

1. Il ne nous est pas permis de développer ici ce point. Voir A. Coville, *Jean Petit*, Paris, 1932, p. 424-425 et la note qui devait porter le numéro 78.

le patrimoine du Seigneur. Mais il n'envisageait nullement pour lui-même un retour à la simplicité des chrétiens apostoliques. Le monde a sa hiérarchie et accorde aux membres des différents échelons des vêtements conformes à leur situation ; l'Église aussi, dit-il, s'appuyant sur la *Règle* de saint François. D'ailleurs, n'avait-il pas rappelé dans le *De falsis prophetis I* que saint Barthélemy, un des douze apôtres, s'habillait richement et portait le laticlave, insigne de la dignité sénatoriale, une tunique blanche parée d'une large bande de pourpre ornée de pierres précieuses ? Et cela ne l'empêchait pas de prêcher l'humilité et la pauvreté du Christ !

Mon élève Gerson, a pu se dire d'Ailly, va trop loin dans sa juste indignation. Pour lui tous les pasteurs sont des loups ravisseurs ! Il faut distinguer. Il est bien vrai qu'en épousant la pauvreté, le Seigneur a élevé le pauvre en dignité. Il a aussi repris vivement le mauvais riche. Mais cela ne veut pas dire qu'il aurait réprouvé ceux qui mènent une vie convenable, mesurée et appropriée à leur état, ni qu'il approuvât ceux qui affichent une pauvreté simulée pour être plus facilement de faux prophètes et des hypocrites. Gerson exagère quand il dit, par exemple :

> Si vero dicant Ecclesiastici, quod talis non agant ad superbiam suam, vel excellentiam ; sed ut conformentur illis apud quos vivunt, et ut erubescentia videtur, nisi honorabiliter sint inter proximos et alios, immo quod amplius est, ut non scandalizent eos tanquam ipsi sint avari, vel hypocritae ficti, nisi secundum tempora temporaliter se habeant, et moribus aliorum conformes sint. Videant obsecro, sic dicentes, primum, ne contrarientur huic Praecepto : *Nolite conformari huic saeculo.* Rom. XII, 2. (Du Pin, II, 635 D-636 A.)

Il faut que je lui écrive.

D'Ailly était trop bon diplomate pour entamer d'emblée dans sa lettre le sujet des vêtements des prélats. Élevé d'ailleurs dans l'école de Cicéron, il savait que la première chose à faire, c'est de gagner la bienveillance de son interlocuteur. Or, nous avons vu que Gerson avait adressé l'*Epistola I* à un d'Ailly angoissé et appelant au secours. Le Chancelier y avait réprimandé son ancien maître en essayant de lui faire comprendre qu'il mettait trop de présomption dans sa propre force et que c'est du sentiment même de son impuissance sans l'aide de Dieu qu'il devait tirer le principe des joies éternelles ; car *le*

joug du Christ est léger à celui qui tâche de le porter. D'Ailly aurait donc commencé sa lettre en informant Gerson qu'il était bien décidé à ne chercher que la consolation spirituelle. Puis pour faire plaisir à son ancien élève, devenu un maître de la vie intérieure, il ajoute : « N'aurais-tu pas par hasard un de tes écrits à m'envoyer pour m'aider ? A propos de tes écrits, continue-t-il, je viens de lire ta leçon *Super victu et pompa praelatorum* que je trouve admirable. Mais ne crois-tu pas exagérer en voulant imposer la pauvreté évangélique aux prélats ? Nous sommes entièrement d'accord en ce qui concerne ceux qui ne s'occupent que de leurs propres intérêts, qui oublient ce qu'ils doivent à leurs ouailles et qui abusent des richesses terrestres. Aussi suis-je complètement de ton avis quand tu dis que beaucoup parmi les membres du clergé s'affublent comme des nobles et portent un accoutrement ridicule et inexcusable. Mais tu ne voudrais pourtant pas exiger que les prélats s'habillent comme des moines ! Chaque échelon dans une hiérarchie, que ce soit ecclésiastique, administrative ou autre, a droit à un costume approprié à son rang. Qu'en penses-tu ?» Et pour ne pas fâcher son correspondant, il lui demande à la fin de sa lettre, en bon psychologue, de bien vouloir lui écrire quelque chose sur la douceur du joug du Christ. « N'oublie pas, Frater charissime, aurait-il dit en terminant, de me rappeler dans tes prières. Petrus cardinalis cameracensis indignus. »

Voilà, croyons-nous, ce que d'Ailly aurait pu écrire, poussé moins par un besoin de consolation spirituelle que par le désir d'exprimer son sentiment personnel sur ce sujet particulier : le costume des prélats.

Quelle fut la réponse de Gerson ? L'*Epistola II*. Il ne semble pas être complètement convaincu du renoncement de d'Ailly aux biens terrestres, ni de sa conversion à la vie contemplative ; « prout scribis », écrit-il. Puis il dit ne rien avoir composé sur la consolation spirituelle ; à la place d'un sien écrit il le réfère à des auteurs spirituels choisis. Quant à la suavité du joug du Christ, pour toute réponse Gerson le renvoie à l'*Epistola I*, n'ayant écrit, dit-il, rien d'autre là-dessus. Or, il nous est parvenu pas mal de réponses qu'il a écrites à des consultations. Tantôt elles sont brèves, avec ou sans références bibliographiques, tantôt elles prennent la forme d'opuscules composés expressé-

ment pour l'occasion. Gerson aurait pu, à ce qu'il semble, sans trop d'effort écrire pour d'Ailly quelques lignes au moins sur la douceur du joug du Christ ; c'était bien le moment de donner satisfaction à son ancien maître. Comment donc expliquer le ton péremptoire de sa réponse ? Y avait-il alors un refroidissement dans les relations des deux hommes ? Ou Gerson était-il lui-même trop accablé par des soucis pressants ? Il disposait cependant d'assez de temps pour recommander à d'Ailly le « *De duodecim fructibus tribulationis*, optime compositus » et pour lui vanter les mérites de la *Summa communis, De virtutibus et vitiis*. « Illos videre non pigeat », ajoute-t-il. Quant à la partie de la leçon *Super victu et pompa praelatorum*, « quam non satisfacere dicitis », il ne dispose plus d'aucune copie ; mais il n'en répète pas moins sa position première avec une rigueur inflexible : « Mieux vaudrait pour l'Église, dit-il, que les prélats suivent la pauvreté des Apôtres que de continuer le faste qu'ils affichent de nos jours. »

Quel fut l'effet de l'*Epistola II* sur d'Ailly ? En ce qui concerne l'habillement des ecclésiastiques, laissons-le répondre lui-même par ce qu'il a écrit, dans le second trimestre de 1414, à Jean XXIII, à propos du *De reformatione Ecclesiae* :

> Fuerunt autem quidam qui fatue disputaverunt de paupertate Christi, et invexerunt in Praelatos, quia non sunt sicut depinguntur Apostoli. Sed haec phantasia venit ex ignorantia moralis Philosophiae, et Theologiae (.....) Sacerdotes habere possunt et debent habere unde possint honestius vivere quam populares, et Praelati quam subditi. Sed ex hoc non conceditur equitaturae, seu familiae superflua pompa, quae raro potest absque superbia duci, et salva Justitia, sustineri ; talis fastus in Ecclesia Dei, maxime temporibus istis, non tantum movet paucos ad reverentiam, quantum multos ad indignationem, et plures invitat ad praedam. (Du Pin, II, 877 D-878 A.)

On pourrait voir une influence de Gerson dans ce passage où la position de d'Ailly apparaît mitigée ; mais il ne faut pas oublier que le retour à la pauvreté évangélique et la condamnation de la pompe des prélats étaient des sujets discutés, avant et après Gerson et d'Ailly, par maints autres réformateurs. Pourtant, deux ans plus tard, en 1416, on peut constater un raidissement dans les vues de d'Ailly puisqu'il recommande au Pape une « diminutionem pomposorum statuum et excessivarum expensarum, ut sic Romana Ecclesia minus esset onerosa

subjectis ». Il voudrait aussi voir les évêques « moderato habitu et temperato victu contenti », et ajoute :

Item, si non placet servare illum antiquum rigorem Carthaginensis Concilii quarti, ut Episcopus vilem supellectilem, et mensam ac victum pauperem habeat, et dignitatis suae auctoritatem Fide, opere, et vitae meritis quaerat; saltem placeat moderari, ut excessiva pompa Praelatorum in vestibus, ornamentis, familiaribus, equis, conviviis, et ferculis, ad congruam temperantiam restringantur (*sic*), ut expensae in talibus superfluae, sicut fieri debet, pauperum necessitatibus applicentur [1].

Il est donc évident que sur ce sujet une progression s'est faite dans les idées de d'Ailly. D'abord, dans le *De falsis prophetis I* (circa 1412), non seulement il tolère un certain luxe chez les prélats, mais il considère une tenue riche et élégante comme nécessaire au maintien de leur état. Puis ses vues, modifiées dans la lettre à Jean XXIII (1414), deviennent beaucoup plus austères devant le concile de Constance (1416). On pourrait donc croire que la seconde lettre de Gerson (1413) avec sa condamnation du luxe des prélats, avait fini par lui faire adopter une attitude plus sévère non seulement sur la question de l'habillement, mais aussi sur le train de vie en général. Cette influence, pourtant, ne se fit sentir qu'à partir de 1414.

Peut-on discerner d'autres influences de l'*Epistola II* sur d'Ailly ? Par exemple, la liste des auteurs de spiritualité a-t-elle influé sur les lectures du Cardinal ? Nous avons déjà nommé plusieurs écrivains recommandés par Gerson, auteurs dont d'Ailly ne fait jamais mention dans ses œuvres. On n'y retrouve pas non plus trace de la métaphore fumée-flamme-charbon du *Commentarium in Ecclesiasten* de Hugues de Saint-Victor, œuvre tant admirée par Gerson, bien que d'Ailly se réfère assez souvent à d'autres écrits du Victorin (*De oratione, De sacramentis, Super Magnificat, De charitate, De archa Noe morali et mystica* et le *Didascalicon*). Peut-être si le Chancelier avait dit à d'Ailly que le *Commentarium* contenait quelques lignes sur le cycle de

1. *Tractatus de reformatione Ecclesiae*, Constance, 1er novembre 1416, Du Pin, II, 907B, 909B et 909D-910A. Voir aussi la tirade véhémente contre les excès des ecclésiastiques dans le sermon *Euge serve bone et fidelis* (1417), dans *Tractatus et sermones*, éd, 1490, fol. A 1 a.

15 000 ans (*Patr. lat.*. 175, 114B), le « saeculum magnum » des astrologiens, d'Ailly eût-il été assez intéressé pour se précipiter sur l'opuscule et pour en parler quelque part.

Il reste silencieux aussi sur le *De duodecim fructibus tribulationis* recommandé par Gerson. Rappelons que nous croyons qu'il avait écrit ses principaux ouvrages ascétiques avant de recevoir l'*Epistola II*. Par contre, une mention unique du *De virtutibus et vitiis* se lit dans un mémoire qu'il a soumis au concile de Constance, le 1er novembre 1416, *De reformatione Ecclesiae*, où il écrit :

> Item, circa statum Cardinalium, et aliorum Ecclesiasticorum providendum esset, ut deinceps non tenerent illam monstrosam, et multipliciter scandalosam Beneficiorum multitudinem. De quo abusu antiqui sapientes conquesti sunt Sicut Guilhelmus Episcopus Parisiensis, in speciali Tractatu quem de hoc composuit; et Cantor Parisiensis, *in Verbo abbreviato*; et Autor, *De virtutibus et vitiis*, cap *De Signis avaritiae Ecclesiasticorum*. (Du Pin, II, 907 C.)

D'Ailly aurait aussi bien pu connaître le *De virtutibus et vitiis* par l'intermédiaire du *Super victu et pompa praelatorum*, où, au commencement de la seconde partie, Gerson écrit :

> Multa, et multùm moralia contra pompas talium Ecclesiasticorum, et eorumdem excusationes, poterunt quilibet vestrum invenire studiosius in compilatione illa communi *De vitiis et virtutibus*, in Tràctatu *De Superbia*. (Du Pin, II, 640 B.)

Or, c'est précisément dans la partie *De vitiis*, *Tractatus sextus : De superbia*, que se trouve le chapitre *De signis avaritiae Ecclesiasticorum* dont d'Ailly fait mention dans son mémoire de 1416. Simple coïncidence, influence gersonienne, ou cette partie était-elle particulièrement connue à l'époque [1] ?

Il est à remarquer pourtant que d'Ailly ne sait à qui attribuer la *Summa virtutum et vitiorum* ; ni Gerson non plus dans l'*Epis-*

---

1. Le ms. B. N. fr. 203, fol. 77-101, renferme la traduction française de ce chapitre : « S'ensuit le traictié intitulé *De l'avarice des ministres de l'eglise, et de symonie et pluralité de benefices*, composé par tres-reverend pere en Dieu, Guillaume Paraldi, en son vivant archevesque de Lyon, tres-excellent docteur en theologie, prins de sa *Somme des vices et vertus*, et icy clerement translaté de latin en françoys. » Notons que Guillaume Perrault a peut-être été « coévêque » de Lyon, mais jamais archevêque.

tola II. Ce dernier ignora longtemps qui en était l'auteur et ce ne fut que bien plus tard, en janvier 1421, quand il était à Lyon, qu'il le désigna en lui donnant son prénom : « Guillelmus compilator Summae, *De vitiis et virtutibus*, tractatu *De avaritia*, parte de usura [1]. » C'est dans sa retraite qu'il a dû se documenter sur lui, d'après ce qu'il écrit, en mai 1423, dans le *De examinatione doctrinarum* :

> Remittamus ad illam quam libenter hic et alibi commemoramus *Summam*, quoniam ex optimis undecunque collecta est; cujus auctor contemporaneus fuit Guillelmo Parisiensi et sancto Thomae, vir sine gradu, de conventu Praedicatorum Lugdunensium. (Du Pin, I, 17 A.)

En tout cas, le simple fait que d'Ailly a fait mention, en 1416, du *De virtutibus et vitiis* sans en nommer l'auteur et sans en avoir jamais parlé auparavant, pourrait servir d'argument à une date tardive pour l'*Epistola II.*

Passons à d'autres considérations qui semblent confirmer notre hypothèse selon laquelle l'*Epistola II* daterait de 1413. Rappelons d'abord, encore une fois, que Gerson, interrogé par d'Ailly sur le *Super victu et pompa*, ne croyait pas avoir une copie de la leçon au moment d'écrire l'*Epistola II.* Or, on connaît trop bien le grand cas qu'il faisait de ses œuvres [2], et en maint endroit dans ses écrits il nous laisse entendre qu'il les avait toujours à portée de la main [3]. Le fait qu'il ne disposait d'aucun exemplaire de cette leçon quand il écrivait à d'Ailly nous paraît étrange.

Plus haut, nous avons suggéré une explication : dans sa hâte de répondre à la lettre de d'Ailly laquelle devait l'attendre de-

---

1. Dans l'*Opusculum de contractibus*, Du Pin, III, 194D.

2. Voir Dom J. Huijben, dans *La vie spirituelle*, XL (1934), supplément, p. 32-35.

3. Remarquons que le titre que donnent les éditeurs des *Opera Gersonii* à l'*Annotatio opusculorum Joannis Gersonis*, écrite en 1423 par le célestin Jean Gerson, comporte des erreurs manifestes : « Annotatio opusculorum Johannis Gersonis cancellarii Parisiensis, quorum multa deperierunt; de multis incertum est si et ubi supersint, etc. » (Edmond Richer, t. I, fol. i iiij; Du Pin, I, p. CLXXVII). Les pertes signalées par le Célestin ne s'appliquent qu'à des œuvres de jeunesse; voir mss Marseille 241, fol. 57v, B. N. lat. 14904, fol. 54, et la lettre du Célestin au frère Anselme, Du Pin, I, CLXXV.

puis quelque temps, Gerson ne se serait pas donné la peine de chercher cette leçon. Mais il semble pourtant qu'une telle explication ne lui ressemble pas. Si tel était le cas, il aurait dit carrément qu'il n'avait pas le temps de chercher la leçon sans pour cela retarder sa réponse; car il tâchait toujours d'exprimer sa pensée avec une exactitude méticuleuse, pesant chaque mot et ne s'écartant pas de la vérité. « Nescio me habere lectionem illam », écrit-il, ce qui pourrait signifier qu'il savait que la leçon devait se trouver parmi ses papiers, mais qu'il ignorait si elle y était encore. Peut-être même l'avait-il cherchée sans la retrouver, espérant pourtant mettre la main dessus une autre fois.

Nous ne connaissons qu'un seul autre cas où Gerson ne put disposer d'une copie d'un de ses écrits. Ce fait se produisit entre 1427 et 1429, quand il était à Lyon. Là, dans sa réponse à une question posée par un correspondant, il s'exprime nettement : « Expressi aliqua domino H. super cautela in talibus, que alias distinctius scripsi, sed apud me non habeo [1]. » On comprend facilement que Gerson, installé à Lyon, n'ait pas eu auprès de lui, après tant de pérégrinations, un ouvrage composé à Paris une quinzaine d'années auparavant, le *De pollutione diurna*. Mais c'est à l'Université de Paris qu'il a fait la conférence *Super victu et pompa* (1402), et c'est également de Paris qu'il écrit l'*Epistola II*.

Qu'il n'ait pas pu retrouver tout de suite la leçon en question, voilà qui nous paraît quelque peu extraordinaire. L'explication se trouve, croyons-nous, dans les événements de 1413. On sait en effet que Gerson fut inquiété pendant la révolution cabochienne. Poursuivi par les factieux, il fut obligé de chercher un refuge. Pendant les premières semaines de juin le conseil cabochien décréta un emprunt forcé auquel on soumit non seulement les bourgeois de Paris, mais aussi les prélats et les suppôts de l'Université. « Et comme maître Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris, et fameux docteur en théologie, qu'ils tenaient pour un des fauteurs de la faction des Armagnacs, refusait de payer, ils entrèrent de force dans sa maison, comme

1. P. Glorieux, *L'activité littéraire de Gerson à Lyon*, dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, XVIII (1951), 261.

des forcenés, la pillèrent et emportèrent tout le mobilier [1]. » « On le voulut prendre, mais il se mit ès hautes voûtes de Nostre-Dame de Paris et fut son hostel tout pillé et desrobé [2]. » Le 27 juin 1413, le chapitre l'autorisa à établir sa demeure provisoire « in ecclesia parisiensi » [3]. Il y reste jusqu'à ce que la paix de Pontoise, signée vers le 25 juillet par les ducs et approuvée par l'Université de Paris le 2 août [4], ramenât un calme relatif. Les jours suivants il joua un rôle important dans le rétablissement de l'ordre. Le 6 ou 7 août, à Saint-Bernard, il parle devant le dauphin Louis de Guyenne, le priant d'accepter les propositions de paix. Le 8, à Saint-Germain-des-Champs, il prononce un autre discours, *In pace in idipsum* [5]. Le 17 août 1413, il adresse à l'Église universelle son *Epistola de festo sancti Joseph celebrando* [6]. C'était son acte de dévotion envers saint Joseph pour sa délivrance des mains des Cabochiens. Puis il reçoit la lettre de Pierre d'Ailly avec un retard considérable, la distribution du courrier ayant sans doute été mal assurée durant les troubles. Et le 18 août 1413, il aurait écrit l'*Epistola II*. Le pillage qu'avait subi sa maison pendant les émeutes cabochiennes expliquerait ainsi pourquoi il ne pouvait retrouver la leçon *Super victu et pompa praelatorum*.

Nos efforts pour synchroniser les événements survenus en 1413 nous conduisent à un argument de plus en faveur de notre thèse. Ainsi que nous l'avons vu, l'*Epistola II* fait mention d'un « Sigibertus » qui s'identifie facilement avec Gilbert de Hoyland, abbé de Swineshead et continuateur de l'exposition inachevée de saint Bernard *sur le Cantique des Cantiques*. Nous avons aussi démontré qu'il est plus que vraisemblable que Gerson n'a pas connu ce Gilbert avant de lire l'*Epistola responsalis* de Jean de Schoonhoven. Cet écrit nous fournit donc un terminus *a quo* positif pour dater l'*Epistola II* à d'Ailly. Or, l'*Epistola responsalis*, d'après M. Combes, se situe en 1408, et d'après d'autres, en 1406. D'où nous avons supposé plus haut

1. *Religieux de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, V, 63.
2. Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, éd. Godefroy, 1653, p. 255.
3. P. Glorieux, *La vie et les œuvres*, p. 176.
4. *Chartularium Univ. Paris.*, t. IV, nº 1985, p. 259-261.
5. Voir *Romania*, LXXVIII (1957), 27 et note 1.
6. Voir *Romania*, LXXVI (1955), 326, note 2, 4º.

que Gerson connut l'apologie du disciple de Ruysbroeck lors de sa courte visite à Bruges en 1409, quand il essayait de ramener la paix dans son doyenné. Mais cette conclusion était prématurée, car Gerson était sans doute alors préoccupé par des affaires beaucoup trop importantes pour lui permettre de lire l'*Epistola responsalis*. Lui-même ne connaissait pas le moine de Groenendael; il ne le nomme jamais et le désigne simplement comme le défenseur du *De ornatu spiritualium nuptiarum* [1]. Or, si les leçons sur la théologie mystique spéculative du Chancelier de l'Université et de l'Église de Paris, un des plus renommés docteurs de son temps, ont mis plus de cinq ans à pénétrer à Groenendael, ainsi que le maintient M. Combes, *Essai*, I, p. 394-395, la diffusion d'un ouvrage tel que l'*Epistola responsalis*, écrit par un moine de Groenendael, dut certainement être plus lente encore. Il semble donc plus raisonnable de supposer que le contact de Gerson avec l'*Epistola responsalis* de Jean de Schoonhoven a eu lieu à Paris, après le 16 octobre 1411, date que nous assignons maintenant à l'*Epistola I*, et peu de temps avant le 18 août 1413 où nous situons l'*Epistola II*.

A l'appui de ces dates nous présentons un dernier argument. Tous nos devanciers ont cherché à rapprocher les deux « *Epistolae consolatoriae* » autant que possible, les situant ou dans la même année ou dans des années consécutives. Le rapport entre les lettres est en effet évident : elles sont étroitement liées. Pourtant nous les croyons séparées l'une de l'autre par un intervalle de presque deux ans. Nous sommes d'accord avec M. Combes sur l'ordre chronologique des lettres ; mais nous rejetons le raisonnement sur lequel il base l'antériorité de l'*Epistola* I. « La lettre *Si de temporali*, dit-il, renouvelle un conseil déjà donné (Du Pin, III, 431D) et c'est la lettre *Ex litteris binis* (l'*Epistola I*) qui l'a formulé (III, 429D) [2]. »

Examinons les passages indiqués par M. Combes. Dans l'*Epistola II*, à l'endroit (III, 431D) où Gerson « renouvelle un conseil déjà donné », il écrit :

His interim superficie tenus, ac in transitu praepositis, assumam hanc mul-

1. Dans l'*Epistola II ad Bartholomaeum*, A. Combes, *Essai*, I, 791 : « per suum defensorem » ; p. 795 : « ab hujus actoris defensore ».

2. Cité dans L. Mourin, *Six sermons français*, p. 179.

tam ex multo amore fiduciam, ut dem consilium non requisitus, immo ut alias jam datum nunc repetam, hoc est, ut societatem aliquam exerceas tecum, Pater Magnifice, quae utilis et potens sit, Tibi, tuoque statui in agendis succurere, quatenus ille unicus in terris optandus finis commodius assequatur, qui est pax serena mentis ; quia vae homini, cujus utraque consolatio abscondita est ab anima ejus, ut nec temporalem habeat, et careat aeterna vel interna.

En l'autre endroit, III, 429D, où il est censé avoir « formulé » ce conseil, on lit :

Age ergo, Praeceptor Inclyte, fac quod per Prophetam audisti. Accipe pennas sicut columbae, pennas devotae meditationis, ut meditaris sicut columba, *cogitans dies antiquos, et annos aeternos in mente* (Ps. LXXVI, 6) habens. Sic enim elongabis *ponens Altissimum refugium tuum*, ut *non* possit *accedere ad te malum* (Ps. XC, 9, 10). Desere per contemptum quicquid in terrenis libere potes. Hoc jam facis ; sed egrediendum est, non hic sistendum ; si ablactatus es ab ubere consolationis terrenae, quaerendus est cibus alius solidior, cibus internae devotionis.

M. Combes, à ce qu'il semble, a compris le conseil répété dans l'*Epistola II*, « ut societatem aliquam exerceas tecum... », comme une nouvelle invitation à la vie contemplative : que d'Ailly se décide à mener une vie toute spirituelle et qu'il renonce pour toujours aux avantages d'ici-bas. Et à cause de cette interprétation il renvoie à l'*Epistola I* où en effet on lit une invitation semblable [1].

Pourtant nous préférons donner au mot « societatem » une autre signification. Gerson renouvelle un conseil déjà donné autrefois (*alias*). Il exhorte d'Ailly à fréquenter la société de gens qui mettent leur véritable trésor dans les biens intérieurs et éternels, non pas dans les choses terrestres. De telles personnes pourraient bien l'aider à accomplir ses devoirs [2]. Et ce

1. Cf. le mot *societas* dans I Cor. I, 9 : *Fidelis Deus, per quem vocati estis in societatem filii ejus Jesu Christi* ; et Phil. II, 1 : *Si qua ergo consolatio in Christo, qui quod solatium charitatis, si qua societas spiritus....*

2. Cf. Prov. XVII, 24 : *Vir amabilis ad societatem, magis amicus erit, quam frater* ; I Machab. VIII, 20 : *Populus Judaeorum miserunt nos ad vos statuere vobiscum societatem et pacem.* Les deux significations de *societas* se trouvent réunies dans I Joan. I, 3 : *Annuntiamus vobis, ut et vos societatem habeatis nobiscum et societas nostra sit cum Patre.*

qui semble bien confirmer notre interprétation, c'est-à-dire, qu'il s'agit de l'entourage de d'Ailly, c'est que tout de suite après Gerson lui écrit :

Unus saltem esset in convictu familiari necessarius, qui assidue tibi legere qualia praediximus (les auteurs spirituels choisis), et loqui cum sapore sciret; vix enim ab insipiente quicquam sapidum exprimitur : eum insipientem voco, qui de Scripturis, et earum intimo sensu nihil saporis habet imbibitum.

Or, nulle part dans l'*Epistola I* il n'est question des gens à fréquenter. Il faut donc supposer une lettre dans laquelle Gerson a conseillé d'Ailly sur le choix de son entourage, lui répétant peut-être les paroles du Psalmiste : *Cum sancto sanctus eris*. D'ailleurs, puisque le chancelier se permet de lui répéter le conseil, c'est un signe qu'à son avis d'Ailly ne l'avait pas encore suivi. Ainsi, dans les passages où M. Combes croit reconnaître dans l'*Epistola II* un renvoi à la première lettre, nous pensons plutôt trouver la preuve que Gerson avait adressé à son ancien maître encore une lettre dont le texte ne nous est pas parvenu.

Mais on connaît une lettre, celle-ci en français, où Gerson a donné le même conseil à un correspondant qui n'est pas nommé. Publiée par Jacob Wimpheling depuis 1502 (fol. non paginé E 5d-6a) dans une traduction latine sous le titre : *Brevis instructio ad senem quomodo se ad mortem preparet* (Du Pin, III, 275D-276D), Mgr Glorieux en a récemment pour la première fois édité le texte français, d'où nous reproduisons ce passage d'après son édition :

Telz sont exemples a ce sans nombre et autorites. maiz pour tout comprendre et tout bailler en bonne charite le conseil qui me semble a present profitable et presque necessaire a vous et a bien conduire vostre fin, la quele est plus fort ennaye par lenemy que autre aage et plus soubtinement, cest que vous prennez aveuc vous ung sachent lire françois et latin, qui continue-(le)ment soit pres vous de nuit et de jour en dormant et veillant en buvant et mangent a deux fins. lune pour lire oroisons ou doctrines es queles vous prendres plus de saveur et avez pris ou temps passe. car maintenant est le temps que vous deves user de ce que vous avez assemble ou temps passe. Lautre fin est pour vous enhorter à toutes heures ou il veira que vous vauriez faire le contraire par compaignie ou autrement, que vous ne parles de choze mundaine quelconque nez plus que se vous fuciez mort au monde et

le monde a vous. Car pour venir a ceste perfection avez vous eslongie le monde en solitude [1].

Remarquons que le conseil dont il est question dans cet extrait n'est pas exactement le même que celui qu'a donné Gerson par deux fois à d'Ailly. Une comparaison des deux rédactions du même conseil nous permet de constater des similitudes et des différences chez les destinataires : X et d'Ailly. X est vieux, très vieux même, d'après le reste de la lettre française. Depuis le commencement de cette étude nous avons insisté sur le fait que d'Ailly n'était plus jeune quand Gerson lui écrivait; et maintenant nous voudrions situer l'*Epistola II* en 1413, quand le Cardinal avait 63 ans — il devait mourir sept ans plus tard. Aux deux destinataires Gerson conseille un « anagnostes » pour leur faire savourer le miel des doctrines édifiantes. Celui de X devait en plus interdire à son maître toute société et toute conversation mondaines. Mais d'Ailly devait lui-même veiller sur son entourage et ne fréquenter que des gens qui se désintéressaient des choses de ce monde. X menait une vie de solitaire, s'étant retiré du monde. Les fonctions de d'Ailly pourtant lui imposaient des rapports très fréquents avec toutes les catégories d'hommes.

Ce n'est donc pas pour d'Ailly que Gerson avait écrit la lettre en français. C'était encore moins pour le père du Chancelier, ainsi que le croit Mgr Glorieux [2]. Cette préparation à la mort était destinée à une autre personne que nous identifierons dans un article prochain, un personnage de marque. Et nous pouvons préciser dès maintenant que Gerson l'a écrite avant le 19 janvier 1405.

Ne cherchons pas tout de suite à rapprocher la date de l'*Epistola II* de celle de la lettre française. Combien de fois avons-nous déjà réprouvé de telles conclusions hâtives, en fournissant de nombreux exemples à l'appui de notre condamnation ! Gerson se répète souvent, comme nous tous, dans des ouvrages composés à intervalles considérables. Tout ce que l'on peut dire avec certitude c'est qu'il a donné le même conseil à plus

1. P. Glorieux, *Comment Gerson préparait son père à la mort*, dans *Mélanges de science religieuse*, mai 1957, p. 64.

2. *Comment Gerson préparait son père à la mort*, p. 63-70.

d'une personne : une fois dans la lettre écrite en français avant le 19 janvier 1405 à un personnage qu'il nomme : « Noble et religieux seigneur et pere en Jhesu Crist », et deux fois à Pierre d'Ailly, la dernière étant dans l'*Epistola II*, où il lui dit : « Je te donnerai, sans en avoir été sollicité, un conseil; ou plutôt je te répéterai un conseil que je t'ai déjà donné autrefois », « *alias jam datum* », écrit-il.

La première fois quand cela s'est-il passé ? Encore un de ces adverbes à valeur variable : *alias*. Nous avons déjà démontré que l'emploi que fait Gerson d'adverbes tels que *nuper*, *noviter*, *novissime*, *dudum* et *pridem* est très élastique et qu'ils ne peuvent servir qu'à établir que tel ouvrage est antérieur ou postérieur à tel autre. Il nous faut maintenant ajouter *alias* à la liste; car là où l'on peut mesurer la durée de l'intervalle indiquée par *alias*, elle varie entre plus de deux et moins de trois mois en 1392, jusqu'à environ quinze ans vers 1427 [1]. Nous renonçons donc à essayer d'évaluer l'intervalle représenté par l'*alias* de l'*Epistola II*. Gerson aurait bien pu donner ce conseil à d'Ailly pour la première fois dans une lettre de félicitation écrite peu avant l'*Epistola I* lors de la promotion de ce dernier au cardinalat, ou bien entre l'*Epistola I* et l'*Epistola II*, à l'occasion de sa nomination. Peut-être même a-t-il eu l'opportunité de le faire de vive voix dans une rencontre.

Maintenant résumons brièvement les résultats de notre enquête sur ce qu'on a appelé les deux « lettres consolatoires » de Gerson à d'Ailly. Nous avons passé en revue les travaux qui ont été faits sur ces lettres en nous efforçant d'y ajouter quelques éclaircissements. Sans prétendre avoir résolu tous les problèmes, nous proposons des arguments qui nous amènent à dater l'*Epistola I* du 16 octobre 1411, après les invectives de

1. Dans le *De jurisdictione spirituali*, Du Pin, II, 265D, du 29 septembre 1392 jusqu'à la fin décembre de la même année; dans le sermon *A Deo exivit*, d'après M. Combes, *Essai*, I, p. 381, n. 2 (Du Pin, III, 1128B), du 31 mars 1401 au 23 mars 1402; dans l'*Epistola I* (Du Pin, III, 430B), d'après nous, du 1er novembre 1402 au 16 octobre 1411; et dans une consultation qui date de 1427-1429, *alias* se réfère au *De pollutione diurna* écrit en 1412 (P. Glorieux, *L'activité littéraire*, p. 261, et *La vie et les œuvres*, nos 222 et 410).

Boniface Ferrier contre d'Ailly, et l'*Epistola II* du 18 août 1413, tout de suite après la suppression de la révolte cabochienne. Mais il faut avouer que les données qui servent de fondement à nos inductions, malgré leur consistance et leur attraction mutuelle, ne sont que des éléments qui s'adaptent à des hypothèses. En matière de chronologie nous préférons les dates appuyées sur des faits incontestables et indépendants de toute hypothèse. Pourtant il faut reconnaître que même en présence de faits, les mêmes faits restent parfois sujets à des interprétations subjectives. En attribuant telle date à tel ouvrage nous n'avons jamais prétendu que la date proposée fût au-dessus de toute discussion. Il nous est même arrivé de changer d'avis. Après tout, dans des problèmes de cette nature il n'est pas toujours permis d'aboutir à la certitude inébranlable. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne ces deux lettres et c'est pourquoi nous avons tant hésité à communiquer nos conclusions. Si nous ne sommes pas arrivé à dater les lettres avec toute la précision désirable, nous avons néanmoins réussi, croyons-nous, à leur donner une date relative, tout en y ajoutant ce qui pourrait aider à une solution complète et encore à venir. Pourtant, ce que nous pouvons dire avec conviction, d'ores et déjà, c'est que l'*Epistola I* ne pourrait en aucun cas être antérieure au 16 octobre 1408, ni l'*Epistola II* au 18 août 1409.

Max Lieberman.

LES EXPRESSIONS NÉGATIVES DANS LA *VIE DE SAINT LOUIS* DE JOINVILLE[1]

Pour exprimer la négation Joinville emploie les mots *non*, *nanin* et *ne*.

Non est employé 13 fois, 7 fois devant un verbe dans des expressions telles que : *Il dirent que non feroient-il.* 37[2] ; « *Certes, sire, non ferai.* » 429 ; « *Vraiement non fist.* » 590. 6 fois le verbe est *faire*, 1 fois *être* : « *Certes, fis-je, sire, non est.* » 676. 4 fois *non* sert à marquer une opposition, 1 fois seul : « *Nous amons miex avoir nostre abbaïe en nostre garde que non a celi a cui li eritaiges est.* » 676 ; 1 fois accompagné de *mie* : « *Ne regardez qu'a main* [*destre et non mie a main*] *senestre.* » 217[3] ; 2 fois accompagné de *pas* : « *Uns de ces petits vens, non pas des quatre maistres vens.* » 634 ; *A ce que il doutent a encorre le vice de parjurer, non pas tant par paour de Dieu et de nous, mais pour la honte dou monde.* 701 ; 2 fois il est précédé de la conjonction *se* : « *Si dites haut ; ou se ce non, si vous taisiez.* » 31 ; *Ou se ce non, nous voulons que l'amende soit jugie.* 708.

Nanin est rare ; je l'ai relevé seulement 4 fois dans des expressions qui semblent figées : *Et je li dis que nanin.* 326 ; *Et je li dis nanin.* 408 ; *Il respondirent tuit ensemble que nanin.* 627 ; *Je li respondi que nanin.* 688.

---

1. Cet article fait suite à une étude sur la même question publiée dans la *Romania*, 1959, p. 63-78.

2. Les chiffres renvoient aux paragraphes du texte.

3. *Non mie* est une conjecture de G. Paris ; le manuscrit porte *ne regardez qu'a main senestre*, ce qui est en désaccord avec la suite du texte.

Ne est beaucoup plus fréquent parce qu'il remplit deux fonctions différentes ; il est tantôt conjonction de coordination, tantôt adverbe de négation. Il est 246 fois conjonction[1] ; l'*e* est souvent élidé devant une voyelle suivante ; il ne l'est pas toujours, ex. : *n'a ses chevaliers, n'a ses homes, ne a ses bones viles.* 105.

Ne relie 6 fois des propositions principales ou indépendantes négatives, ex. : *Li roys ne requist... ne ne prist aides.* 105 ; *Ne couvoite pas... ne ne le charge pas.* 743, 11 fois une proposition négative à une positive, ex. : *Et lors se soufrirent li prelat ; ne onques puis nen oy parler.* 64 ; « *Il a ja un mois que... ne je n'ai encore oy nouvelles.* » 439. Je rattache à cet usage 17 phrases commençant par *ne*, ex. : *Ne ne sait l'on dont celle creue vient.* 188 ; *Ne onques un jour je n'oy.* 416. Il relie 19 fois des subordonnées négatives, ex. : « *Donques vous gardez que vous ne faites ne ne dites.* » 24 ; *Il estoit bien deus jors qu'il ne bevoit, ne ne manjoit, ne ne parloit.* 145, et 2 fois une subordonnée négative à une positive : *Li autre prevost... jureront que il garderont loialment... ne ne souferront.* 696 ; *Avant que il mangast ne ne beust.* 721.

Joinville emploie 33 fois dans les mêmes situations la conjonction *et*, 2 fois entre deux principales négatives : « *Ors ne argens ne puet esprisier le cors de vous... et pour ce ne vous louons nous pas.* » 627 ; *Il ne les pooient avoir et il ne les vouloient lessier.* 643 ; 18 fois entre une principale positive et une négative, ex. : *Je m'en voi outre mer et je ne sai se je revenrai.* » 111 ; *Il en vindrent flotant... et ne purent passer.* 289 ; 2 fois entre deux subordonnées négatives : *Respondi que il n'avoit denier dou mien et qu'il ne me congnoissoit.* 412 ; *Nous deffendons que il ne contreingnent... et ne les accusent pas*, 708 ; 5 fois entre une subordonnée positive et une négative, ex. : *Quant nous eumes desconfiz les Turs... et que nul de nos gens ne furent demourei.* 248 ; « *Pour ce que il sont preu... et ne doutent Dieu ne pechié.* » 560 ; 6 fois en tête de phrase, ex. : *Et ce ne fu pas de merveille.* 247 ; *Et je ne dis mot.* 648.

A l'intérieur des propositions *ne* réunit des sujets, ex. : *Me*

1. La forme *ni* qui se lit au § 97 de la petite édition Hachette : *Et distrent mout de gens qu'il n'avoient onques veu autant de seurcoz ni d'autres garnemens*, est une faute d'impression.

conta... que il ne sa mere ne oserent venir à Paris. 73; *Toutevoiz ne se mut li roys ne ses gens.* 295; des compléments d'objet, ex. : « *Je n'ai ne paiz ne treves au roi d'Angleterre.* » 415; *Qui onques ne crurent Dieu ne sa mere.* 560; des compléments de sens divers, ex. : « *Ce n'est pour ton preu ne pour ton avantaige.* » 40; *Il n'ot onques persecucion... ne par defaut d'yaue, ne par trop pluie.* 129; *Nulz n'i traioit ne d'arc ne d'arbalestre.* 229; des attributs, ex. : *Et lour dis que tiex paroles n'estoient ne bones ne beles.* 298; « *Cis consaus... n'est ne bons ne raisonnables.* » 381; des épithètes, ex. : *Nulz chevaliers ne povres ne riches.* 421; *Onques si biau feu ne vi ne si droit.* 352; des adverbes : « *Il ne se menoit ne bien ne loialment envers moy.* » 674. On a vu dans plusieurs des phrases citées *ne* précéder le premier des termes reliés. Le fait se produit 35 fois.

Ne adverbe s'ajoutant à *ne* conjonction, le mot se répète souvent dans la même phrase. La rencontre est fréquente dans des phrases de style administratif où Joinville reproduit le texte d'un « general establissement » de saint Louis; *ne* est 14 fois dans les deux phrases du § 696 : *Li autre prevost... jureront que il garderont... ne ne souferront noz droiz que il soient soustrait ne osté ne amenuisié; et avec ce il jureront que il ne recevront par aus ne par autres ne or, ne argent, ne benefices... ne autres choses, se ce n'est fruit... et que la dite somme ne soit pas seurmontée.* Il se trouve 10 fois dans une phrase de Joinville : *Ne pour dons, ne pour despens... ne autres de ça mer ne de la, li roys ne requist ne ne prist onques aides des siens barons, n'a ses chevaliers, n'a ses homes, ne a ses bones viles.* 105

J'ai relevé enfin *ne* 22 fois dans des propositions positives où il tient la place soit de *et*, soit de *ou*, ex. : « *A touz ceus qui vourront rien demander ne a moy ne a ma gent.* » 105; *se il veoient ne lour point ne lour lieu.* 331.

Ne s'emploie comme adverbe de deux façons : ou bien il marque seul la négation, en indiquant que celle-ci porte sur le procès exprimé par le verbe (433 cas relevés) ou bien le verbe de la proposition négative est accompagné de mots d'espèces et de sens variés.

Il figure 3 fois sous la forme *nen*, plus voisine de *non* : *je nen avoie pooir de enyvrer.* 23; *Ne onques puis nen oy parler que demande fust faite.* 64; *Il dist que il nen enseigneroit ja guet.* 215.

J'ai relevé 1 exemple de *ne* + *les* devenu *nes.* : *Pour ce que uns forz venz nes preist.* 149, aucun de *ne* + *le* devenu *nel. Ne* précède le verbe, le plus souvent immédiatement : « *Je n'os parler a vous* » 26; *Il ne pot parler.* 175; il en est séparé seulement par les pronoms personnels et par les mots *en* et *y*, ex. : « *Se tu ne me fais conduire.* » 485; « *Se tu ne le fais.* » 492; *Que mourir ne li couvenist.* 304; « *Et s'i ne vous plait,* » 399; *Parce que je ne les ay veues.* 768; *Se on ne lour lessoit le cors le roy en gaige.* 302; *Ceus qui ne se vouloient renoier.* 334; « *Se nous ne vous en voulons prester.* » 382; « *Se vous entendez que vous n'i aiée droit.* » 678.

Ne se trouve 20 fois dans des propositions subordonnées dépendant d'un adjectif ou d'un adverbe au comparatif, ou d'une expression comparative, ex. : « *Diex vous sait pejor grei d'un petit pechié... que il ne fait a nous d'un grant.* » 448; « *La ou Diex m'amera miex que il ne feroit en la compagnie le roy.* » 660; « *Estes vestus de plus riche camelin que li roys n'est.* » 36. Dans la proposition : *Avant qu'il mangast ne ne beust,* 721, *ne* se trouve seulement devant le second verbe; il est absent dans : *Qu'il ne me donnast de ses deniers plus que ce qu'il m'avoit donnei.* 499.

Ne adverbe est parfois accompagné des mots *guère, mais, plus, neis.*

Guère figure 10 fois (9 après le verbe) comme adverbe de quantité ne comportant pas de complément, 3 fois à côté de *demeurer,* ex. : *Nous n'eumes gueres demourei illec.* 334, 2 fois à côté de *falloir,* ex. : *N'en failloit gueres.* 247, et de *tarder,* ex. : *Ne tarda gueres.* 318, 1 fois à côté d'*aimer* : *Qui ne nous aiment gueres.* 641, d'*aller* : *Il n'ot guieres alei.* 232, et de *valoir* : *Mout de bones paroles li diz qui gueres ne valurent.* 396. Dans cette seule phrase *gueres* précède le mot *ne* et le verbe.

J'ai relevé *mais* 26 fois (sans tenir compte de *huimais* écrit en un mot); il est 18 fois dans la locution *ne mais que* qui sera étudiée plus loin. Il est aussi suivi de *que* dans deux phrases du § 91 : « *Il n'a mais que donner* » et « *Vous dites que je n'ai mais que donner* » dans lesquelles *que* n'est pas conjonction mais pronom complément de *donner* : *mais* y indique que le procès nié par *ne* a atteint un point qu'il ne peut dépasser, par suite qu'il a cessé de se développer. Le sens est le même dans : *Li dist que la neis n'estoit mais a terre.* 622; dans : « *Car de ça quarante*

ans nous n'avons mais garde. » 371, et 4 fois après le verbe *pouvoir*, ex. : *Il respondirent que il n'en pooient mais.* 643.

Plus figure aussi 8 fois dans des propositions négatives; 3 fois il exprime nettement une comparaison : « *Nulz ne puet tant pechier que Diex ne puet plus pardonner.* » 46; « *Car ce ne pourroie je plus souffrir.* » 186; *Nous n'estiens nulle foiz plus de quatorze cens.* 389. La présence de *onques* semble indiquer le même sens dans : *N'onques plus ne le vi.* 396. 4 fois, comme *mais*, *plus* signifie la cessation du procès exprimé, ex. : « *A vous ne parlerai je plus.* » 35; *Si ne vout plus que la prevostés de Paris fust vendue.* 717.

Neis, relevé 3 fois, n'est qu'une fois dans une proposition négative : *Neis aus Sarrazins ne vout il pas mentir.* 31.

Ne est accompagné plus souvent des adverbes de temps *onques*, *ja* et *jamais*.

Onques figure 71 fois, 67 auprès d'un verbe au passé simple de l'indicatif, ex. : *Je, qui onques ne li menti.* 27; *On ne vit onques de mauvais crestien bon sarrazin.* 331, 4 fois auprès d'un verbe au plus-que-parfait, ex. : *Il n'avoient onques veu autant de seurcoz.* 97; *Je n'avoie onques lors hauberc vestu.* 103. Il est 46 fois avant le verbe, ex. : *Ne onques ne li oy nommer le diable.* 22; *Onques ne nous firent li Sarrazin nul doumaige.* 470, 25 fois après, ex. : *Il ne les en vout onques croire.* 149; *Lesquiex roches nulz hons ne passa onques.* 479. Dans quelques phrases *onques* n'a pas nettement valeur temporelle et semble n'être qu'un renforcement de la négation, ex. : *Nous ne seumes onques si tost revenir.* 197; « *Je fu pris en l'yaue, et ne me demoura onques riens.* » 440. Dans : *Ne onques puis qu'il en parti, li estas dou royaume ne fist que empirier.* 736, les deux mots *onques puis* n'ont pas d'autre sens que *puis*.

Je n'ai relevé aucun exemple de l'adverbe de quantité *mais* joint à *onques*.

L'adverbe de temps *ja* est employé 32 fois, 28 fois après le verbe, ex. : « *Les piez de ces vilains ne laverai je ja.* » 29; *Li roys nous respondi que il ne descenderoit ja de sa nef*, 652, 4 fois avant, ex. : *Ne ja n'i perra chose.* 251; *Elle lour dist que ja par famine ne s'en iroient.* 400. Il se trouve 9 fois auprès d'un indicatif futur en proposition principale, ex. : « *Tu ne me tempteras*

ja. » 44; « *Je ne vous en croirai ja.* » 641, 1 fois devant le même temps en subordonnée : *Il advient ainsi qu'il ne demourra ja demi pié entier.* 341. Il accompagne 18 fois un conditionnel présent se rapportant à l'avenir, 4 fois en proposition principale, ex. : « *Car se tu nous avoies touz perdus, si ne seroies tu ja plus povres.* » 40, 14 fois en subordonnée dépendant d'une principale à un temps passé, ex. : *Ainçois dist que son peuple ne lairoit il ja.* 10; *Je li dis que je ne me soufferoie ja.* 413. 4 fois il est auprès d'un imparfait du subjonctif : 2 fois dans des subordonnées dépendant d'une principale au passé il se rapporte en réalité à un fait à venir : *Et cuidoient que il ne deust ja veoir le soir.* 310, transposez : *Ils cuident que il ne doive ja veoir le soir; Je li dis que il n'eust ja fiance en aus.* 331, transposez : *je li dis :* « *N'ayez ja fiance en aus.* » Ainsi *ja* se rapporte 29 fois sur 32 à l'avenir.

Au contraire *fussent* dans : *Ne li menestrier ne fussent ja si hardi que il sonnassent lour estrumens de jour.* 284 et *estoupast* dans : *Il meismes... portoit les cors pourris... que ja ne se estoupast.* 582, expriment des faits passés et *ja* a dans ces phrases le sens exprimé ordinairement par *onques*. Enfin il se rapporte à un présent dans : « *Mais je ne bé ja a baisier vos os.* » 566.

Je n'ai pas relevé de proposition où l'adverbe de quantité *mais* accompagne *ja*, mais j'ai trouvé 13 fois les deux mots réunis en un seul, ayant le même sens que *ja*. *Jamais* est 3 fois auprès d'un verbe à l'indicatif futur, 2 fois en proposition principale : « *Je ne vous amerai jamais.* » 413; « *Avec moy ne serez vous jamais.* » 567, 1 fois en subordonnée : « *Li povre prisonnier... qui jamais n'en istront.* », 4 fois auprès d'un conditionnel présent en subordonnée, ex. : *Et il me dist... que jamais je n'averoie santei.* 26; « *Li roys est si divers... que... il ne m'i lairoit jamais aler.* » 631, 1 fois près d'un impératif présent futur : « *Jamais ne me creez, se li roys ne se croise illec.* » 733, 2 fois auprès d'un subjonctif présent-futur, 1 fois en principale : « *Si ne vous avieigne jamais que vous chaciés les povres.* » 450, 1 fois en subordonnée : « *Et gardez que il ne vous avieingne jamais.* 37, 2 fois auprès d'un subjonctif imparfait qui dans une subordonnée dépendant d'une principale au passé exprime une intention relative à l'avenir : *Elle li respondi qu'elle vouloit dou feu ardoir paradis que jamais n'en fust point, et de l'yaue esteindre enfer, que jamais n'en fust point.* 445. Dans ces 12 phrases *jamais* se rap-

porte à l'avenir. Au contraire il se rapporte 1 fois au passé dans : *Et disoient que se Mahommez leur eust tant de meschief soufert a faire, il ne le creussent jamais.* 367.

Comme le montrent les phrases citées *jamais* est tantôt avant le verbe, 5 fois, tantôt après, 8 fois.

Dans les propositions négatives *ne* est accompagné 36 fois de la conjonction *que*, ex. : « *Elle ne tient que a l'estival.* » 117 ; *Ne... que...* exclut de la négation les êtres ou les choses signifiés par les mots qui suivent *que*, ex. : *Si que il n'i paroit que l'erbe vert.* 131 ; *Il ne portent riens que l'espee et le glaive.* 251. 4 fois la conjonction *que* est précédée de la préposition *fors*, ex. : *Il n'i avoit de remanant fors que la moitié des jambes de l'ymaige.* 66 ; « *Nulz de cest peril ne puet nous deffendre, fors que Dieu.* » 204[1].

19 fois la conjonction *que* est précédée de l'adverbe de quantité *mais*, ex. : « *Nous ne les poons delivrer mais que a ceus qui les nous baillent* ». 381 ; *Ne ne sait l'on dont celle creue vient, mais que de la volentei Dieu.* 188. 7 fois *ne* est répété devant *mais que*, ex. : *Ne nulz ne s'accorda... ne mais que li sires de Chatenay.* 429 ; *Nous ne vousimes riens penre, ne mais que de ses reliques.* 600. 1 fois dans : *Sans riens perdre, mais que ce que li maistres de Saint-Ladre i avoit perdu*, 542, la négation est signifiée par *sans*. 1 fois *ne mais que* figure dans une proposition positive : « *Tant que vous aiés touz les feus de ceans estains, ne mais que le grant feu.* » 649. 1 fois enfin la locution est réduite à *ne mais* dans : « *Li hom lays... ne doit pas desfendre la loy crestienne, ne mais de l'espée.* » 53.

Les noms qui figurent le plus souvent dans les propositions négatives sont *mie*, *pas* et *point* ; *pas* est de beaucoup le plus fréquent, je l'ai relevé 156 fois ; 3 fois seulement, dans une formule qui était sans doute figée à l'époque, il comporte un complément et conserve ainsi sa valeur de nom : *Et ce n'estoit pas de merveille.* 105 ; *Et ce ne fu pas de merveille.* 247 ; *Car ce n'estoit pas de merveille.* 151. Dans 151 autres propositions *pas* joue le rôle d'un adverbe de quantité devenu auxiliaire de la

1. *Fors que* se trouve plusieurs fois dans des propositions positives, ex. : « *Et furent tuit peri fors que une femme et son enfant.* » 625.

négation, ex. : « *Ne vous tenez pas a chose que je en deisse.* » 38 ; *Li Viex de la Montaingne ne creoit pas en Mahommet.* 458. Il est toujours après le verbe. On a vu ci-dessus (p. 99) *pas* 2 fois précédé de *non* pour marquer une opposition.

Point ne se trouve que 23 fois, dont 1 fois dans une subordonnée positive, dépendant d'une principale négative : « *Nous ne veons que desormais vostre demourée puisse tenir point de profit.* » 616, où il joue pleinement le rôle de nom complément comportant un complément ; 18 fois *point* est employé de la même manière dans des propositions négatives principales ou subordonnées, ex. : *Car il ne mangeoient point de pain.* 487 ; *Messires Jehans de Biaumont respondi que nous n'en averiens point.* 151. 4 fois il est employé, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus à propos de *pas*, comme adverbe de quantité renforçant la négation, ex. : *Li Beduyn ne croient point en Mahommet.* 249 ; *Li roys respondi que il ne le cognoissoit point.* 452. Je ne sens pas de différence de sens entre *pas* et *point* dans deux propositions où ils suivent le même verbe : *Li Viex de la Montaingne ne creoit pas en Mahommet.* 458, et : *Li Beduyn ne croient point en Mahommet.* 249. *Point* est toujours après le verbe.

Il en est de même pour *mie* que j'ai relevé 19 fois [1]. N'ayant nulle part de complément ce mot ne joue jamais son rôle propre de nom ; comme *pas* et plus rarement *point*, il semble servir d'auxiliaire à *ne* pour exprimer pleinement la négation, ex. : *A la fin de sa vie, ne fu je mie.* 4 ; « *Vous ne dites mie voir.* » 91 ; « *Je ne bé mie si tost a partir de ci.* » 766.

Je n'ai pas relevé d'expression signifiant à la fois l'être humain et l'animal, c'est-à-dire l'animé en général ; pour signifier l'être humain j'ai trouvé 3 fois le mot *homme* : *Il ne recevront don nul de home qui soit de leur baillie.* 697 ; *Il jureront que il ne donront... nul don a home qui soit de nostre conseil.* 698 ; *Nous commandons que il ne dessaisissent home de sesinne qu'il tieingne.* 712. Ces trois phrases se trouvent dans les paragraphes où Joinville reproduit le « general establissement » édicté par saint Louis après son

1. Comme il a été indiqué ci-dessus, *mie* est 1 fois joint à *non* pour marquer une opposition : « *Ne regardez qu'a main destre et non mie a main senestre.* » 217.

retour en France. Pour son propre compte Joinville emploie 2 fois *nul homme* : « *Li quens de Bretaingne a pis fait au roy que nus hom qui vive.* » 81 ; *Lesquiex roches nulz hons ne passa onques.* 473. Dans le texte de l'« establissement » de saint Louis j'ai relevé 3 fois le nom *personne* accompagné d'adjectifs : *Il ne... feront penre nul don... ne a leur sereurs, ne a autre persone.* 697 ; *Nous deffendons... que il ne marient fiz ne filles... ne autres personnes qui leur apartieingnent a nulle autre persone de leur baillie.* 704, et 1 fois le nom *âme* : *Il ne donront nul don... ne aus enfans ne a ame qui leur apartieigne.* 698. Joinville emploie 1 fois *homme ne femme* : *Il ne lour demoura home ne femme.* 535.

Pour exprimer l'inanimé Joinville emploie les deux noms *chose* et *rien*. *Rien* est le plus fréquent : il est employé 33 fois, étant écrit 31 fois *riens* ; 29 fois il est isolé, 4 fois il est précédé de l'adjectif *nulle*. Seul il est 27 fois dans une proposition négative, ex. : *Li Juis respondi que de tout ce ne creoit il riens.* 52 ; « *Et ne me demoura onques riens.* » 440. Il figure aussi 2 fois dans des propositions positives : « *Se je vous ai de riens mesfait, je le vous desferai... a touz ceus qui vourront riens demander ne a moy ne a ma gent.* » 111. Précédé de *nulle* il est 3 fois dans des propositions négatives : « *Ne dites a votre escient nulle riens.* » 24 ; « *Sachiez qu'il n'est nulle riens ou monde que j'en preisse* ». 47 ; « *Vous pour nulle riens terrienne ne le relenquiriés.* » 49, et une fois dans une proposition positive : « *Or ne argent par quoy vous regeissiez nulle riens.* » 47.

Riens est 13 fois avant le verbe : *Et riens n'en firent.* 304 ; *Onques riens ne li en demoura.* 527. Ce fait se produit 10 fois devant un infinitif, ex. : *Elle n'en vout riens faire.* 72 ; *Sanz riens perdre,* 542, où la négation est marquée par *sanz*. 14 fois il suit le verbe, ex. : *Li Sarrazin distrent qu'il n'en feroient riens.* 302 ; *Il ne portent riens que l'espee.* 251. 31 fois (4 fois précédé de *nulle*) il est employé avec valeur de nom, 4 fois comme sujet, ex. : *L'endemain est si bone a boire que riens n'i faut.* 188 ; *Onques riens ne li en demoura.* 529, 23 fois comme complément de sens varié, ex. : *Car je n'avoie riens.* 420 ; *Nous deismes... que il n'estoit de riens tenus.* 67. 2 fois seulement il a valeur d'adverbe : *Pres des Sarrazins qui riens ne le prisoient.* 259 ; *Il ne doutoient riens les Assacis.* 453.

Je n'ai relevé *chose* que 9 fois, toujours employé comme nom, sujet ou complément, ex. : *Ne ja n'i perra chose que elles aient estei moillies.* 251 ; *Fourcaus dou Merle... n'oioit chose que li Templier deissent.* 218 ; *Ne me souvint onques de chose que il m'eust dite.* 355. 1 fois il comporte un complément : *Tel que nus n'i ravist autrui chose.* 474 ; 1 fois il est précédé de *autre* : *Car il ne vivoient d'autre chose.* 474, 1 fois de *nulle* : *Nulle chose dou monde il ne lessierent.* 248. Les exemples cités ne montrent pas de différence nette de sens entre *chose* et *rien*.

Le sens exprimé par *nulle chose* ou *nulle rien* dans les phrases citées ci-dessus l'est 3 fois par le mot *nient* : *Il me respondi que il n'en feroit nient.* 508 ; « *La grans despense... yert pour nyent faite.* » 523 ; « *Vous vous traveilliés pour nient.* » 578.

Goutte figure 2 fois dans le texte, 1 fois avec son sens propre : *La ou il ne pleut nulle fois goutte d'yaue.* 291 ; 1 fois il équivaut à *chose* : *Li baron firent tuit si grant joie que on ne pooit goute oïr.* 333.

Mot est employé 1 fois avec le même sens que *chose* ou *rien* : *Et je ne dis mot.* 648.

J'ai relevé 125 fois le mot *nul*, 55 fois en fonction d'adjectif, 70 en fonction de pronom.

Comme adjectif il est 7 fois dans des propositions positives, ex. : « *Par quoy vous regeissiez nulle riens.* » 47 ; « *Avez vous barguigniez nulz chevaliers !* » 441 ; *S'il savent sous aus nul official.* 699. Dans ces propositions *nul* a le même sens que *aucun* dans les propositions positives suivantes : *Pour vous faire entendant aucunes choses.* 187 ; *Il lassoient cheoir aucune piesce de drap mauvais.* 494 ; *Qui vouloit son sacrement garder... d'aucune debte.* 716. En retour l'adjectif *aucun* se trouve 3 fois dans des propositions où se trouve aussi *ne* : *Il doutoient que aucuns meschiez ne li fust avenus.* 180 ; *Se ce ne fu en aucun livre la ou il le afferoit a nommer.* 687 ; *Je ne veuil pas oublier aucunes besoignes.* 390. Il équivaut à *un* dans les deux premières, à *des* dans la troisième.

Nul figure aussi 2 fois dans des propositions positives où il est précédé de *sans* : « *Vous commant... que vous les facez paier sans nulle faute.* » 387 ; *Nous y venimes tout en paiz sanz nul empeeschement.* 614, et 3 fois dans des propositions subordonnées elliptiques dépendant d'une expression de comparaison : « *Li*

cuens de Bretaingne a pis fait au roy que nus hom qui vive. » 81 (que n'a fait *nul homme*); *Plus pres dou cors que nus autres vestemens.* 456 (*que n'est nul autre vêtement*); *Aussi veut li Viex tenir le roy plus pres a amour que nul autre roy.* 456. (Qu'il ne tient *nul autre* roi.)

Nul adjectif est enfin 43 fois auprès de *ne* dans des propositions négatives dont 1 fois dans l'adverbe *nullement* : *Il ne devisoit nullement ses viandes.* 667, à côté de *en nulle maniere* : *N'osoient li home touchier aus femmes en nulle maniere.* 488. En voici d'autres exemples : *Je n'en vouloie porter nulz deniers a tort.* 112; « *Si ne vous loeroie je a nul fuer que vous la feissiés.* » 433; *Il n'estoit nul mestier... que il meist consoil en li.* 651. 3 fois dans le texte de « l'establissement » de saint Louis *nul* suit le nom, sans changement de sens : *Don nul.* 697; *A vente nulle.* 698; *Possession nulle.* 704.

Comme pronom *nul* est employé de deux façons; le plus souvent il a le même sens que *nul hons* dans la phrase : *Lesquiex roches nulz hons ne passa onques.* 473, c'est-à-dire qu'il fait fonction de nom sans rapport avec un nom exprimé. Avec cette valeur il est 52 fois dans des propositions négatives, ex. : *Onques jour de ma vie je ne li oy mal dire de nullui.* 22; « *Nulz... ne doit desputer a aus.* » 53; *Nulz ne eschapoit de celle maladie.* 291. Les exemples cités montrent qu'il est toujours au masculin singulier. Il figure aussi 1 fois dans une proposition positive : « *A il ci nullui qui ait partie ?* » 59.

17 fois il est en rapport avec un nom, qui le précède le plus souvent et dont il prend le genre et le nombre, ex. : *Je croi que de trop loing il n'en soit nuls si grans.* 95 (où *nuls* rappelle le nom *les hales*); *En ce flum n'en chiet nulles.* 187 (*nulles* rappelle de *petites rivieres*); *Dist qu'il ne m'en bailleroit nulles.* 384 (*nulles* rappelle *les clez d'une huche*). 1 fois il marque seul, sans *ne*, la négation dans la seconde subordonnée d'une phrase dont la première subordonnée comporte *ne* : *Nous commandons que baillis ne prevoz... ne greve les bones gens... ne que nul de ceus qui soient desous nous soient mis en prison.* 706. 7 fois *nul* se trouve dans des propositions positives, ex. : *Il nous demandoit se il en avoit nulz a delivrer.* 58 (parmi les plaideurs) ; *Ne onques n'oy dire que nulz y fust retrouvez.* 290 (des amis du comte d'Artois).

Le texte de la *Vie de Saint Louis* et celui de la *Queste del saint Graal* que j'ai étudié dans un article précédent [1] sont de longueur comparable. J'y ai relevé les mêmes expressions négatives. Les différences portent sur le nombre des emplois de ces expressions [2].

Non n'est que 13 fois dans J tandis qu'il est 42 fois dans G : le fait tient à ce qu'il ne se trouve que 2 fois dans la formule *se ce non* qui se rencontre 37 fois dans G. *Nanin* y est moins fréquent (4 fois) que *nenil* dans G (15 fois).

Ne conjonction et adverbe est 1 256 fois dans J, 2 447 fois dans G; c'est une différence de style, non une différence de langue. Elle porte surtout sur les emplois comme adverbe, 1 010 dans J, 2 197 dans G; *ne* conjonction est 246 fois dans le premier texte, 250 fois dans le second; j'ai constaté que la liaison entre une proposition positive et la proposition négative qui suit est faite 23 fois dans J par *et*, ex. : *Je m'en voi outre mer et ne sai se je revenrai.* 111; je n'ai relevé dans G que 7 exemples de cette syntaxe. *Ne* adverbe n'est jamais devant un infinitif dans J; il l'est 4 fois dans G, ex. : « *Ne t'esmaier, Galaad.* » 214. 1.

Guère employé 2 fois comme nom dans G où il est 20 fois est toujours adverbe dans J (12 fois).

Joinville n'emploie qu'1 fois *ne mais* pour signifier une exception : « *Ne doit pas deffendre la loi crestienne ne mais de l'espée.* » 53. Le fait se produit 7 fois dans G.

Ja n'est jamais accompagné de *mais* dans J alors qu'il l'est 76 fois dans G; en revanche *jamais*, 2 fois dans G est 13 fois dans J; *onques* n'est jamais accompagné de *mais* dans J; il l'est 7 fois dans G.

La locution *ne... que* 36 fois dans J n'est que 4 fois dans G; *ne mais que* inexistant dans G est 16 fois dans J.

La principale différence concerne les noms *mie*, *pas*, *point* : *Mie* est le plus fréquent dans G (221 fois dont 6 avec valeur de nom); il n'est que 19 fois dans J, toujours comme adverbe. *Pas* et *point* sont employés à peu près aussi souvent dans les

1. *Romania*, 1959, p. 63-78.

2. Je me servirai de G pour désigner la *Queste*, de J. pour désigner la *Vie de Saint Louis*.

deux textes, *pas* 190 fois dans G, 156 dans J ; *point* 24 fois dans G (19 fois comme nom), 22 fois dans J (18 fois comme nom).

Chose, 41 fois dans G pour exprimer l'inanimé, n'est que 9 fois dans J ; *rien* 56 fois dans G est 33 fois dans J.

Pour signifier l'être humain J, dans des phrases de style administratif, emploie 3 fois le nom *personne* qui ne figure pas dans G avec ce sens ; le mot y a sa valeur de nom féminin, ex. : *a nulle autre personne*. 704.

H. Yvon.

MÉLANGES

LE *JEU DE SAINT NICOLAS*, ÉDIFIANT, MAIS DANS QUEL SENS?[1].

Nonobstant l'étendue des scènes comiques dans le *Jeu de Saint Nicolas*, l'intention du poète est d'édifier. Le décor simultané permettant une vue d'ensemble des *mansions* où se déroule l'action, on croit voir, d'un côté de la scène, les trois voleurs, saint Nicolas qui apparaît pour leur ordonner de restituer le trésor volé au roi sarrasin, et, de l'autre côté, ce roi et les personnes de son entourage, convertis, grâce au pouvoir miraculeux du saint restituteur. La foi en saint Nicolas du 'prud' homme' chrétien, captif et exposé à la fureur du roi, est donc justifiée, tout à fait dans l'esprit de l'édification hagiographique.

Il est permis cependant de vouloir préciser le sens dans lequel Jean Bodel fait opérer le miracle du saint. On a admiré le 'réalisme' avec lequel le poète s'est refusé à convertir les voleurs[2] : restitution faite, ils se séparent en se recommandant à Dieu (« Diex nous ramaint a plus d'avoir! A Dieu... ! A Dieu... ! », 1381-82), mais tout en méditant chacun pour son compte des rapines dont ils supputent les chances (1360-80). Devenue inopérante pour les voleurs que le saint fait *perdre*, l'efficacité du miracle est manifeste dans le palais du roi que

1. J. Frappier, *Le théâtre profane en France au moyen âge* (« Les cours de Sorbonne »), Paris, 1959, p. 45. L'édition à laquelle renvoient mes citations et références : F. J. Warne, *Jean Bodel : le Jeu de Saint Nicolas*, Blackwell's French Texts, Oxford, 1951. Pour le vocabulaire problématique, R. Levy, « Pour l'interprétation du *Jeu de Saint Nicolas* », *Medium Aevum*, XXIV (1955), 91-96.

2. Ch. Foulon, « La représentation et les sources du *Jeu de Saint Nicolas* », *Mélanges Gustave Cohen*, Paris, 1950, p. 64-65.

le saint fait *gagner*. Convaincu de la supériorité de la foi chrétienne vu que, comme dit le sénéchal du roi, « li tresors est revenus, Plus grans que il ne fust emblés », en un mot, « doublés » (1397-99), le roi se réjouit de ce que saint Nicolas « monteploie et pourfite » (38) comme un banquier d'Arras, capitaliste et prêteur contre intérêt. Le parfum de l'édification hagiographique ne semble pas suffisamment purifié. Satire sociale, suggérée par une connaissance trop intime des conditions économiques ? Il s'agit un peu de cela. Mais en premier lieu il s'agit, j'espère le démontrer, d'une leçon morale assez sérieuse, qui, dans le *Jeu*, se dégage de suppositions de poète, non pas tant hagiographiques ou satiriques que poétiques.

Les scènes comiques occupent presque les trois quarts de la pièce. Vivantes, aux caractères les mieux venus, sont les scènes aux types de taverne comme il y en a dans le *Jeu de la Feuillée* et dans *Courtois d'Arras*. A juger par leurs manières et par la façon dont ils s'expriment, ces types de taverne semblent campés en pleine réalité arrageoise [1]. Mais il ne faut pas s'y tromper. Le rôle des voleurs, piliers de taverne, constitue une illustration frappante de la distinction qu'il faut faire entre la réalité historique et l'image que nous en donne un poète. Cliquet, Pincedé et Rasoir sont des voleurs de *fabliaux*, jamais détestables, jamais punis à une époque fameuse pour l'horreur démesurée qu'on avait des voleurs [2]. Pour ce qui est du *Jeu*, demander aux trois filous de ne pas récidiver, ce serait se priver de les voir imaginer leurs bons tours lors de leurs expéditions nocturnes. Ces voleurs types de taverne, le tavernier jovialement receleur, les beuveries à n'en plus finir, les parties de dés, les écots jamais réglés, les habits laissés en gage, et, parfois, comme dans *Courtois d'Arras*, les catins tenant leur quartier à la taverne, le cliché archétype qu'on appelle 'la taverne', c'est la vie du menu peuple, non pas telle qu'elle est, mais telle que la présente un poète pour amuser un public éloigné ou supposé éloigné du genre de vie du 'prolétariat', si éloigné que pour leur faire supporter les 'pauvres' il faut qu'on leur stylise la vie des 'pauvres' sous forme de scènes de 'ta-

1. Ch. Foulon, *L'Œuvre de Jean Bodel*, Paris, 1958, p. 662-80.
2. Per Nykrog, *Les Fabliaux*, Copenhague, 1957, p. 130 s., et *passim*.

verne'[1]. Les trois voleurs, tenus ainsi d'obéir au saint pour édifier, et de récidiver pour amuser, semblent se débrouiller à la perfection, habitants d'un monde où le scrupule et le nonchaloir dorment paisiblement dans le même berceau.

Les scènes à l'allure épique forment ce que l'on a appelé l'adaptation dramatique d'une *chanson de geste* en miniature[2] : les chevaliers chrétiens anéantis par l'armée sarrasine, le 'prud' homme' chrétien destiné au martyre, celui-ci et ceux-là animés par ce souffle de l'esprit de croisade dans l'âme du poète aspirant à se croiser[3]. La grandeur du style prêté aux chevaliers, au 'prud'homme' et à l'ange qui vient le réconforter, fait oublier un peu que, si les éléments bouffons des scènes épiques ne finissent pas par dominer, ils ne laissent pourtant pas d'affecter l'impression que le *Jeu* soit fait pour édifier. Confrère de plusieurs tyrans burlesques qui prennent leurs ébats dans un cadre épique, le roi du *Jeu* se conduit d'une manière sottement bourgeoise. Suivant le schéma narratif dégagé par M. Foulon des versions de la légende et des sources du *Jeu*[4], on apprend

---

1. Pour 'la taverne' devenue quelque chose comme une formule de *chansons de geste*, il suffit de citer deux exemples : « en la taverne avec moi en verrés », « tote vor obe à hasart juerés ». (*La chevalerie Ogier de Danemarche*, éd. J. Barrois, Paris, 1842, I, vv. 3757-59), et « En la taverne trova Manüel Galopin lez le tonel, en sa main .IIII. des tint et. .III. putains. Et .I. ribaut qui les tripes rostit », (*Garin le Loheren*, éd. J. E. Vallerie, 1947, vv. 7744-46). Galopin, cousin des Lorrains, représente la *parodie* de la vie chevaleresque : « Je n'ai que faire de si riche cousin ; Miex aim taverne et le solaz des diz, Ces damoiseles.. Que je ne fas duchaé à tenir « (*Ibid.*, vv. 7756-59 et 7786-87). Cela dit, il faut ajouter que, 'la taverne' étant le lieu où l'*Enfant prodigue* « devoravit substantiam suam cum meretricibus » (Luc, XV, II-30), l'idée de la dissipation s'y prête facilement à des réflexions pieuses.

2. Pour les *chansons de geste* utilisées par Jean Bodel, P. R. Vincent, *The 'Jeu de Saint-Nicolas' of Jean Bodel of Arras*, Baltimore, 1954, p. 40-65 (*the Johns Hopkins Studies in Romance Literatures and Language*, XLIX).

3. Foulon, *Mélanges Cohen*, p. 62.

4. Pour le schéma, Foulon, *Mélanges Cohen*, p. 61-62 : la source de Bodel serait ou la *Vie de saint Nicolas* de Wace ou la *Vie* qui servit de modèle au scribe artésien inconnu qui composa la *Vie de saint Nicolas* du Ms. 307 d'Arras. Pour des précisions un peu différentes, Vincent, *op. cit.*, p. 15-39 (p. 30, n. 28).

qu'un ' infidèle ', averti du pouvoir de saint Nicolas, met son trésor sous la garde du saint. Naturellement, il entend protéger son bien. Or, dans le *Jeu*, le roi qui correspond à l'' infidèle ' du schéma, n'a nullement besoin de se protéger. Il est si puissant, mieux obéi que jamais après sa victoire. Qui est-ce qui oserait le voler ? Il est vrai que ce roi entend prouver la futilité de la foi du captif [1]. S'il confie son trésor à la garde du saint, ce n'est donc pas dans l'espoir de le préserver, mais dans l'espoir de le perdre. Mais on ne lui connaît pas une disposition si noble que de vouloir risquer ses richesses pour la gloire de sa foi. Grossièrement irrévérencieux envers son dieu Tervagant (134), reprochant à la statue de ce dieu qu'elle coûte trop cher, ce roi sans noblesse s'exprime comme un bourgeois exaspéré à l'idée de perdre « nis plain men œil, » ou « un estrelin » (536, 570). Vers la fin, le trésor volé, au lieu de s'en féliciter, il se met en colère. Espérant perdre, il se conduit comme un héros racinien, il se plaint pour avoir perdu.

Ces incongruités par rapport au schéma de la légende s'expliquent lorsque, comme pour les scènes comiques, on se rend compte de la manière dont le poète évalue la réceptivité épique du public auquel il vise ou fait semblant de viser. Chanteur de *chansons de geste*, Jean Bodel prétend s'adresser à un public beaucoup plus large que l' ' élite ' intéressée à la littérature courtoise et aux *fabliaux*, parodies de la vie courtoise. Surtout à la veille d'une croisade aux visions d'une *militia Christi* ressuscitées dans l'imagination d'à peu près tout le monde, Jean Bodel, poète épique, parle à « tant de milliers à cheval et a pié » [2]. Curieusement, à s'en remettre aux scènes épiques du *Jeu*, ce public demanderait du sublime assez exalté pour ne pas faire dégénérer en satire banale les charges et les pochades sans lesquelles ce même public n'aurait pourtant pas son compte. Les chevaliers chrétiens, tout transitoire que soit leur présence, se font donc valoir assez pour nous empêcher de discréditer le sérieux de leur campagne contre un roi fantoche. Un des chrétiens, « nouviaus chevaliers », « jones », mais qui insiste qu' « on

1. Foulon, *Mélanges Cohen*, p. 63.

2. Robert de Clari, *La conquête de Constantinople*, éd. Ph. Lauer, Paris, 1924, p. 1-4 (CFMA), et Vincent, *op. cit.*, p. 64.

a veü souvent grant cuer en cors petit » (409), se définit de la sorte comme un *puer-senex,* type de l'homme parfait dans la conception humaniste d'Alain des Isles aussi bien qu'en tant que figure de David s'exposant à Goliath [1]. Dûment ébloui, le public auquel vise ou prétend viser le poète, voit sans remords parce qu'il ne voit pas trop clair, mais, tout de même, il voit ce qu'il est supposé vouloir y trouver : un roi banquier que l'on est libre de détester puisqu'il est païen, et à qui, pour le 'convertir', il faut un miracle de multiplication ; un 'infidèle' faisant garder un 'trésor', non pas qu'il ait besoin de protection, mais parce que, plus il se sent 'puissant' (à Arras ?), plus il se voit exposé à la curiosité et à la convoitise ; un enragé à qui, pour plus de folie ostentatoire, il arrive d'« ouvrir ses coffres » à tout venant, non pas pour partager avec vous ce qu'il y cache de précieux, mais pour vous causer des ennuis et des chicanes. On a l'occasion d'entrevoir tout ce à quoi on s'attend dans un milieu criblé de tensions sociales. Mais on ne se fâche pas. Au contraire. On se crée l'illusion de ne voir que le flamboiement des armes de croisés dans un brouillard reluisant « d'Orient dusqu'en Kateloignes » (223).

Nous n'avons aucun renseignement sur la condition sociale de Jean Bodel. Connaissant les échevins d'Arras et, peut-être, employé « en lor servise », il dut avoir l'occasion d'observer de près comment les marchands utilisaient à leur profit les institutions échevinales pour dominer les classes inférieures, la bourgeoisie moyenne et le menu peuple [2]. Sans souscrire à une doctrine de matérialisme dialectique, on peut supposer que la tension entre les classes se faisait sentir un peu partout, même dans le *Jeu.* Mais il faut s'entendre. Il ne faut pas prêter au poète l'intention de proposer des réformes sociales [3]. Toute-

1. Wright, *The Anglo-Latin Satirical Poets...*, Londres, 1872, p. 385-86 ; E. R. Curtius, *Europäische Literatur und Lateiniches Mittelalter*, Berne, 1948, p. 106-109 ; Vincent, *op. cit.*, p. 53, n. 13.

2. Frappier, *Le théâtre profane*, p. 37 (résumé de travaux d'Espinas, de Van Acker et de Lestocquoy). Pour la vie de Jean Bodel, Ch. Foulon, *Bio-Bibliographie de Jehan Bodel*, Paris, 1953 (thèse complémentaire, dactylographiée).

3. Sur le danger de chercher de la satire où il n'y en a pas, H. Roussel, « Note sur la littérature arrageoise du XIII[e] s. » *Revue des Sciences humaines,*

fois, il est permis d'interpréter ce qu'il étale devant nos yeux comme un tableau poétique d'une harmonie, d'une cohésion devenue possible sur les trétaux quand elle n'était qu'illusoire en réalité, les intérêts d'une classe se refusant à rendre justice aux intérêts d'une classe opposée. Or, ' la taverne ' si abondante en types gaillards était représentée d'un point de vue agréable à des personnes — et ce n'étaient pas les paysans — qui trouvaient amusant que par exemple, un larron de *fabliaux* emportât une côte de porc fumé, sans valeur pour eux, les grands, si précieuse pour les petits [1]. D'autre part, le palais du roi païen était représenté d'un point de vue acceptable à tous ceux qui, tout en se moquant, éprouvaient encore le besoin de se rassurer que leurs haines fussent bien les haines légitimes depuis l'appel de Clermont. Très problématique en réalité, l'effort de se voir les uns du point de vue des autres devient sur la scène l'effort d'un jongleur rompu aux alternances d'un registre à l'autre. Si, dans la ville d'Arras, il était difficile de résoudre un conflit social sans le sacrifice de concessions mutuelles, le théâtre de Jean Bodel nous parle de coexistence sans concessions en tant que les genres littéraires dont il juxtapose des échantillons, ne demandent pas mieux que de persister, inviolés, campés chacun dans le milieu du style qui le fait vivre. Les voleurs, restitution faite, de se rappeler, le plus vite possible, leur raison d'être, la seule, à savoir le plaisir des amateurs de ' tavernes ' scéniques. Le palais royal, en danger de s'écrouler si l'on y regarde de trop près et pour censurer, on se le montre de très loin, doré par les rayons de l'inspiration épique. Si éloignés les uns des autres, les ' riches ' et les ' pauvres ', ils ont l'occasion de s'observer avec plaisir, les uns à travers le prisme stylistique des autres, les ' riches ' ayant l'air d'appartenir à un monde jugé sublime même par les ' pauvres ', ' les pauvres ' se présentant de la manière la plus amusante pour les ' riches ' de supporter l'existence des ' pauvres '. En vertu d'un ' miracle ' de juxtaposition scénique, on peut —

Lille, 1957, p. 249-286 (C. r. du livre de M. Ungureanu, *La bourgeoisie naissante..*, Arras, 1955).

1. Nykrog, *Les Fabliaux*, p. 131,

qui sait? — s'entraimer un peu mieux les uns les autres, et, édifiés, on peut finir par se ' convertir '.

Illusion poétique d'une harmonie sociale créée sans compromis, sans sacrifices mutuels ! Illusion même pas tout à fait illusoire au moment où s'élève la dispute entre Connart et Raoulet, deux crieurs de vin, l'un au service de ceux d'*en haut*, la cité et la cour, l'autre, d'*en bas*, au service « des hommes de la ville », les deux prétendant garder le monopole du métier, mais finissant par consentir de bon cœur à un accord que leur propose le tavernier (591-643). Car, comme dit Raoulet : « L'un se doit en l'autre fier » (643).

Illusion, rêve d'un poète, rêve mis en scène, littéralement, vu que là, sur la scène, on dort beaucoup et on fait des rêves. Les trois voleurs s'approchent du palais pour voler le trésor pendant que « li roys *dort* et si baron *si ferm* que s'il fussent tout mort » (999-100). Le crime du vol se commet-il donc devant nos yeux ou dans le *rêve* du roi et de ses barons ? A en croire le sénéchal du roi, il a vu « en avisïon » (1188), dans un *rêve* l'action que nous avons l'occasion de suivre sur la scène. Saint Nicolas, *éveille*-t-il les voleurs dans le sens littéral, ou est-ce leur conscience de coupables qui s'*éveille* dans l'intimité de leurs *rêves* d'ivrognes ? La restitution du trésor, le roi en apprend la bonne nouvelle *en dormant* (1384). Son sénéchal, lui aussi, la devine dans un *songe* : « Sire, anchois *songoie* merveilles. Mout iere *en dormant* confortés, Car li tresors iert raportés Et li larron ierent pendu » (1390-1394). Il a tort. Les larrons ne sont pas punis. Mais il ne faut pas lui reprocher trop sévèrement ce manque d'exactitude. Saint Nicolas n'avait-il pas promis aux larrons (*éveillés* ou *endormis* ?) qu' « Or l'eure sont les fourques faites » (1287) ? Utilisant le système de communication par voie de songes, le sénéchal aurait pu être averti de cette promesse dans un *songe*. Par ailleurs, puisqu'il s'agit de *rêves*, le roi qui fait de la garde du trésor une épreuve pour le ' prud'homme ', ne se comporte-t-il pas comme un avare en proie à un songe torturant, un cauchemar? Il se donne l'air de faire garder le trésor, mais il espère le perdre ? Harpagon arrageois, ne serait-il pas plutôt tourmenté par la peur d'être volé, peur devenue si insupportable que, comme dans un rêve, il s'accuse d'agir comme un fou

qui ouvrirait ses coffres à la convoitise de ses voisins ? Annoncer à la foule que désormais le trésor est à la discrétion des voleurs, « Et qui le puet embler, si l'emble ! » (586), n'est-ce pas la mise en scène du cauchemar d'un 'riche' inconscient de se condamner ainsi au suicide ?

Le rêve mis en scène, le procédé sera utilisé plus tard par Adam de la Halle dans le *Jeu de la Feuillée*, et par l'auteur de *Courtois d'Arras*, où Courtois, *rêveur*, croit avoir trouvé dans la 'taverne' un pays de cocagne. Dans le *Jeu de Saint Nicolas*, le procédé sert à faire entrevoir la *moelle* à travers l'*écorce*, un fond humain commun à tous derrière les variétés des apparences dans cette mêlée sociale qu'est la 'riote du monde' : la vie des hommes, d'en haut et d'en bas, est faite, comme dira Hamlet, de l'étoffe des songes. C'est là une réflexion visant à édifier sur un niveau plus élevé que le terrain équilibrant l'effet des genres littéraires juxtaposés. Nous voilà préparés à recevoir le sens du 'miracle' opérant dans sa plénitude anagogique, c'est-à-dire poétique aussi bien que morale et métaphysique. Nous finissons par apercevoir ce qui, véritablement, solidarise le roi avec les voleurs, avec le 'prud'homme' destiné au martyre, et, tout compte fait, avec nous tous : la passion pour le jeu de hasard conçue comme une figure signifiant la destinée humaine, figure poétique tenant de la nature du songe, figure qui est une réalité spiritualisée *sub specie aeternitatis*. Une partie de dés entamée par les trois voleurs dans la taverne, c'est bien là ce à quoi on s'attend dans le domicile de la débauche. Cependant, juxtaposée au 'palais', la 'taverne' au bruit des coups de dés nous aiguise l'ouïe. Tervagant, le dieu païen, qui, dans le 'palais', rit et pleure à la fois, indiquant de la sorte le *gain* et la *perte* (« Se je [le roi]) doi *gaagnier* », 181 ; « se je doi *perdre* », 182), ne se conduit-il pas, lui aussi, comme un joueur de hasard ? La 'conversion' des infidèles, résultat du miracle, qu'est-elle donc sinon un *gain* de joueurs, l'enjeu ayant été le salut temporel d'un homme (« se je *perc* », dit le roi, « Avoir puet li vilains peür », 572) et le salut éternel de païens à convertir ? La partie de dés dans le 'palais', la partie de dés dans la 'taverne', il devient difficile de dissocier les deux, difficile aussi, si l'une est supposée aboutir à un miracle de conversion, de ne pas voir l'autre, anoblie par l'association mentale, comme

un miracle de 'taverne'. Invités de la sorte à nous élever sur un plan de significations généralisées et à nous attendre à ce que « canques vous nous verrés faire Sera essamples sans douter Del miracle représenter » (108-110), n'aurions-nous pas l'impression que le jeu de hasard, en général, soit une sorte de miracle ? Le miracle, ne se révèle-t-il pas un jeu de hasard pascalien à l'enjeu de la foi ? Le chrétien captif, ne deviendrait-il pas un joueur, se hasardant, *more anagogico*, à ce coup de dés triomphal en vertu duquel les dés du 'palais' et les dés de la 'taverne', égaux dans un sens spiritualisé, seraient destinés à servir d'objets miraculeux d'édification ?

Comique, d'un comique que l'on étudie en suivant un ordre croissant de qualité [1], le *Jeu de Saint Nicolas* vise à édifier dans un sens que l'on peut tracer en partant d'une base assez plate pour se laisser conduire sur un niveau assez haut. On commence par se moquer un peu d'un miracle qui ne semble opérer que pour amuser dans un esprit quasi satirique. Ensuite, chemin faisant, on s'engage à se tolérer les uns les autres, non pas encore inconditionnellement, mais à travers les prismes de conventions littéraires et esthétiques, et on finit par vouloir atteindre à une hauteur d'où l'on respire le souffle d'une solidarité métaphysique.

Alfred Adler.

T'AS

Dans un article publié ici même (LXXX, 413-18), M. Albert Henry traite la contraction du pronom personnel sujet et de la forme verbale de la seconde personne de *avoir* (*t'as*). Les plus anciens exemples qu'il en cite sont du XIII[e] siècle : *Huon de Bordeaux* (de 1216, voir R. Levy, *Chronologie*, p. 17), *Le Garçon et l'Aveugle* (selon Gaston Paris de 1277, date que M. Mario Roques, p. v de son éd., ne trouve pas « particulièrement indiquée »), *Le Jeu de la Feuillée* (de 1277, Levy, *op. cit.*, p. 23).

A ces exemples, qui sont, comme s'exprime M. Henry, peu ou prou picards, on peut en ajouter un autre de la *Chace dou cerf*, publiée par Achille Jubinal, *Nouveau Recueil de contes, dits,*

1. Frappier, *Le théâtre profane*, p. 46-51.

fabliaux et autres pièces inédites des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, I, Paris, 1839, p. 154-72, par Bénédict Révoil, *Journal des chasseurs*, V (1840), 95-105, dans des éditions déplorables qui ont valu à la *Chace dou cerf* la réputation d'être une œuvre médiocre d'un style embrouillé, et par le Baron Jérôme Pichon, Paris, 1840, qui, comme ses deux devanciers, ne pouvait utiliser que l'un des deux manuscrits du poème, l'autre s'étant égaré. Mon édition, publiée en 1940 dans *Studier i modern språkvetenskap*, XIV, 49-103, est basée sur les deux manuscrits. Qui connaît bien la langue cynégétique, en pleine éclosion dans ce vénérable poème, trouvera la langue de la *Chace dou cerf* claire et nette et d'un charme spontané. Le poème, qui est picard (voir p. 60 de mon éd.), date de la seconde moitié du XIII^e^ siècle (p. 52 de mon éd.).

La chasse terminée et le cerf découpé, il n'est pas étonnant, dit l'auteur, si le chasseur a soif :

> N'est pas mervoille se *t'as* soi.
> Et se li vins i est venus,
> Bien est resons qu'il soit beüs

Gunnar Tilander.

COMPTES RENDUS

B. E. Vidos, **Manuale di linguistica romanza**. Firenze, L. S. Olschki, 1959, XXI-440 p. (Biblioteca dell' « Archivum Romanicum », série II, vol. 28).

En 1956 paraissait le *Handboek tot de Romaanse taalkunde* en hollandais. Le succès remporté par cette édition a encouragé l'auteur à en donner une traduction dans une langue romane, et c'est G. Francescato qui l'a entreprise.

Il s'agit certes d'un manuel d'« introduction » à la linguistique romane, mais avec toute l'étendue des connaissances que cela implique. L'auteur a tenu à présenter les aspects essentiels des problèmes qui se posent lorsqu'on aborde les études de philologie romane.

Après un aperçu sur le développement et l'évolution des méthodes de recherches, M. V. analyse les grands courants qui se sont manifestés au XX^e siècle : la géographie linguistique, les études diachroniques puis synchroniques, les structuralismes. L'auteur reste au fond assez traditionaliste, mais il admet les apports des méthodes modernes, et les discute franchement. La bibliographie citée et réellement utilisée est d'une ampleur et d'une variété remarquables, aussi bien pour cette première partie, que pour la seconde qui traite du latin, des différentes langues romanes, et des questions connexes concernant les substrats et superstrats, l'influence du christianisme, la notion de dialecte, etc.

Toutes ces considérations sont appuyées sur des exemples nombreux, et bien choisis. Cet ouvrage a été tout d'abord écrit à l'intention des étudiants hollandais. Quelques chapitres ne sont que des mises au point. Plusieurs autres cependant offrent des vues originales de l'auteur, qui met sa vaste connaissance au service d'une exposition claire et circonstanciée.

Nous avons lu attentivement toutes ces pages, qu'il est malaisé de résumer, mais dont les quelques commentaires qui suivent voudraient exprimer, à nos yeux, le témoignage d'un très vif intérêt.

Ce manuel est conçu dans un autre esprit que les *Éléments* de Bourciez, mais, plus à jour, il n'est pas moins indispensable que son prédécesseur.

P. 23. — « Le forme romanze devono venire da lat. v. *dixĕrunt*, *fécĕrunt* ». Pour l'anc. esp. *dixieron*, *fezieron* (et l'anc. port. *disserom*, *fezerom*), il faut partir d'une forme de compromis **dixęrunt*, **fecęrunt*.

P. 24. — L'espagnol *hogaza* aurait pu être un dérivé roman de *fuego* (théoriquement), car 1) la forme ancienne est *foguça*, 2) les dérivés de mots en *ué* ont le plus souvent la voyelle inaccentuée *o* (cf : *rueda-rodaja*, *rodera*...).

P. 29. — Le subjonctif est-il tellement en régression en français avancé? On ne peut généraliser ; cf. les exemples contraires signalés par H. Frei, *La grammaire des fautes*, p. 58-59.

P. 32. — A propos des explications de l'emploi de *on* en français, ajouter une référence : J. Cantera Ortiz de Urbina, *Acerca de unos posibles calcos semánticos del hebreo en el francés* (« Sefarad », XIV, 1954, p. 323-333), où *on*, *rien*, *personne* sont rapportés, sémantiquement, à l'hébreu.

P. 35. — « lat v. *fęl* > sp. *hielo* » ; lire sp. *hiel*.

P. 37. — Sur la syntaxe espagnole, citer Ch. E. Kany, *American-spanish Syntax* (Chicago, 2e éd., 1951) et F. Hanssen, *Gramática histórica de la lengua castellana* (Buenos Aires, 1945).

P. 77. — « Port. *sábbado* » ; lire *sábado*.

P. 79. n. 3 et p. 89. — Ajouter P. Aebischer, *Par quelle voie* bosque *est entré en espagnol* (« Estudis Romànics », I, 1947-48, p. 69-74).

P. 81. — L'espagnol a connu aussi les dérivés de *bullire* : *bullir*, *bollecer* dès le XIIIe siècle.

P. 82. — L'opposition de *comedere*, *avunculus*, *lingula* aux plus « récents » *manducare*, *thius*, *cochlearium*, est peu probante en espagnol, où l'on a *comer* mais *tío* et *cuchara*, dès les origines.

P. 121-124, et p. 169. — On ne peut dire que G. Guillaume se désintéresse de l'aspect diachronique. Les méthodes de la psychosystématique peuvent être appliquées à l'étude historique (cf. par ex. la récente thèse de G. Moignet sur le subjonctif en latin et ancien français). M. Vidos attaque cette doctrine sur ses points les plus faibles, ou secondaires. Il faut dire à sa décharge que, sauf exceptions, les disciples de G. Guillaume s'ingénient à compliquer l'argumentation, et partant, exposent la théorie aux critiques et aux incompréhensions.

P. 133. — Mes publications citées sont inspirées par certains principes de la psychosystématique, mais seraient reniées par G. Guillaume et ses disciples. J'ai été amené, par la force des choses, à tenter de délimiter l'apport réel et incontestable de cette théorie, et à rejeter ce qui, trop souvent, n'est qu'un jeu verbal gratuit. — ligne 6 : lire *Boletim*.

P. 144. — Pourquoi les méthodes phonologiques ne seraient-elles appliquées qu'aux langues littéraires? L'exemple de A. Martinet, *Description phonologique du parler franco-provençal d'Hauteville* est cité comme une exception. On lit : « la fonologia stessa riconosce che il suo metodo non è applicabile ai dialetti », ceci d'après G. Gougenheim, *Éléments de phonologie française*, p. 3-4. Or ce n'est pas ce que dit M. Gougenheim : « si l'on considérait les prononciations provinciales, les faits apparaîtraient sous un jour assez différent : les régions qui ont gardé l'*l* mouillé ou l'*h* aspiré *n'ont pas le même système phonologique des consonnes que le parisien* » (p. 3, nous soulignons). On conçoit mal une méthode qui ne serait valable que pour les « langues littéraires ».

P. 152. — La phonologie n'a un point de vue téléologique que si on la présente maladroitement. Une « case vide » ne fait qu'*ajouter* une condition favorable à un changement, mais ne le conditionne pas.

P. 152. — Un changement phonologique brusque n'est pas incompatible avec les changements phonétiques progressifs, bien au contraire. Un *t* a dû se sonoriser peu à peu ; mais à partir d'un certain moment il s'est distingué d'un

t non sonorisé. Le seuil « semblable-différent » est évidemment non progressif.

P. 167. — Ajouter L. Tesnière, *Esquisse d'une syntaxe structurale* (Paris, 1953), et à présent *Éléments de syntaxe structurale* (Paris, 1959).

P. 198. — « sp. *pié* » ; lire *pie*. — « sp. *prea* » ; lire a. sp. *prea*.

P. 232. — « sp. *camuza* » ; plutôt *gamuza*, plus général.

P. 235. — « sp. port. *carvalho* » ; lire sp. *carvallo*, port. *carvalho*.

P. 244. — « Il lat. *mèl* p. es. è diventato nel lat. v. *mẹ̄l* e in seguito la *ẹ̄* così allunguta si è divisa in due e si è avuto *mẹẹl* ». La notion de « division » ne peut résulter que d'une première différenciation dans le timbre du *ẹ̄*. Dans l'ordre : 1) allongement ; 2) différenciation ; 3) prise de conscience de deux phonèmes distincts : *mẹẹl*.

P. 310. — « Le vocali atone *-o*, *-e* in finale di parola restano nello spagnolo ». Le *-o* se conserve, mais le *-e* a toujours eu tendance à tomber, et il se maintient après groupe consonantique pour une raison de prononciation. A côté de *parte*, citer par ex. *edad*, *árbol*, *amor*, *razón* ou *voz*. — De même p. 312, où seuls sont choisis *monte*, *corte* et le mot savant *suave*.

P. 321. — Si un mot de l'espagnol littéraire a *f-*, cela ne veut pas dire qu'il s'agit obligatoirement d'une forme dialectale. Ainsi *fondo*, cité, est savant ; quant à *forajido*, la conservation du *f-* peut s'expliquer par sa persistance dans *fuera*. L'auteur suit là V. García de Diego (*RFE*, 34. 108), dont l'article est sujet à discussions.

P. 322. — « ga-port. *coenllo* » ; lire *coelho*.

P. 322. — « le *uueyo* » ; ajouter arag. *huello*.

P. 366. — Pour les vocabulaires portugais, ajouter A. Magne, *Ditiondrio da lingua portuguesa, especialmente dos periodos medieval e clássico*, I (A-AF), II (AG-AL), Rio de Janeiro, 1950, 1954. Également J. Cretella Jr., *Dicionário do portugûes arcaico*, « Jornal de filologia » (São Paulo), en cours de publication.

P. 374, n. (1). — Parmi les études statistiques récentes, cf. W. Manczack, *Le problème de la classification des langues romanes* (communication au IXe Congrès International de Linguistique romane, Lisboa, 1959), et *Fréquence d'emploi des occlusives labiales, dentales et vélaires* (« Bulletin de la Société de linguistique de Paris », 54. 208-214).

P. 385. — Pour montrer que le français ancien ne possédait pas de futur ou de conditionnel à tmèse, citer de préférence des exemples où apparaît un pronom complément.

Bernard POTTIER.

Arthurian Literature in the Middle Ages, a collaborative history edited by Roger Sherman LOOMIS ; Oxford, Clarendon Press, 1959, gr. in-8°, 574 pages avec 8 planches en photographies.

L'idée de cette *Somme* arthurienne semble être née de l'accord de nos confrères Jean Frappier (Paris, Sorbonne), R. S. Loomis (Columbia University) et Eugène Vinaver (Université de Manchester) ? D'autres avaient accepté d'y donner leur collaboration qui, depuis, nous ont quittés : Ernest Hoepffner, William A. Nitze, J. J. Parry. C'est M. R. S. Loomis qui s'est chargé de diriger l'entreprise, de réunir les collaborations nécessaires, de combler les lacunes accidentelles et de pourvoir ce beau volume d'un prologue, d'un

épilogue et d'un index. — Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire pour nos lecteurs la table complète des contributions qui y sont réunies dans leur ordre de présentation qui est pratique plus que méthodique ou historique :

1. (p. 1-11) Kenneth Hurlstone JACKSON, *The Arthur of History*. — 2. (p. 12-19) Kenneth Hurlstone JACKSON, *Arthur in Early Welsh Verse*. — 3. (p. 20-30) A. O. H. JARMAN, *The Welsh Myrddin Poems*. — 4. (p. 31-43) Idris Llewlyn FOSTER, Culhwch and Olwen and Rhonabwy's Dream. — 5. (p. 44-51) Rachel BROMWICH, *The Welsh Triads*. — 6. (p. 52-63) R. Sh. LOOMIS, *The oral Diffusion of the Arthurian Legend*. — 7. (p. 64-71) R. Sh. LOOMIS, *The Legend of Arthur's Survival*. — 8. (p. 72-93) J. J.PARRY et Robert A. CALDWELL, *Geoffrey of Monmouth*. — 9. (p. 94-103) Charles FOULON, *Wace*. — 10. (p. 104-111) R. Sh. LOOMIS, *Layamon's* Brut. — 11. (p. 112-121) Ernest HOEPFFNER, *The Breton Lais*. — 12. (p. 122-133) Helaine NEWSTEAD, *The Origin and Growth of the Tristan Legend*. — 13. (p. 134-144) Frederick WHITEHEAD, *The Early Tristan Poems*. — 14.(p. 145-156) W. T. H. JACKSON, *Gottfried von Strassburg*. — 15. (p. 157-191) Jean FRAPPIER, *Chrétien de Troyes*. — 16. (p. 192-205) Idris Llewelyn FOSTER, Gereint, Owein *and* Peredur. — 17. (p. 206-207) Albert Wilder THOMPSON, *The Additions to Chrétien's* Perceval, *Prologues and Continuations*. — 18. (p. 218-250) Otto SPRINGER, *Wolfram's* Parzival. — 19. (p. 251-262) Pierre LE GENTIL, *The Work of Robert de Boron and the* Didot Perceval. — 20. (p. 263-273) William Albert NITZE, *Perlesvaus*. — 21. (p. 274-294) R. S. LOOMIS, *The Origin of the Grail Legends*. — 22. (p. 295-318) Jean FRAPPIER, *The Vulgate cycle*. — 23. (319-324). Alexandre MICHA, *The vulgate* Merlin. — 24. (p. 325-335) Fanni BOGDANOW, *The* Suite du Merlin and *the Post-Vulgate* Roman du Graal. — 25. (p. 336-338) Frederick WHITEHEAD and R. Sh. LOOMIS, *The* livre d'Artus. — 26. (p. 339-347) Eugène VINAVER, *The Prose* Tristan. — 27. (p. 348-357) Cedric E. PICKFORD, *Miscellaneous French Prose Romances*. — 28. (p. 358-392) Alexandre MICHA, *Miscellaneous French Romances in Verse*. — 29. (p. 393-399) Rita LEJEUNE, *The Troubadours*. — 30. (p. 400-405) Paul REMY, Jaufré. — 31. (p. 406-418) Maria Rosa Lida de MALKIEL, *Arthurian Literature in Spain and Portugal*. — 32. (p. 419-429) Antonio VISCARDI, *Arthurian Influences on Italian Literature from 1200 to 1500*. — 33. (p. 430-442) Hendricus SPAARNAY, *Hartmann von Aue and His Successors*. — 34. (p. 443-461) Hendricus SPARNAAY, *The Dutch Romances*. — 35. (p. 462-471) Phillip M. Mitchell, *Scandinavian Literature*. — 36. (p. 472-479) R. Sh. LOOMIS, *The Latin Romances*. — 37. (p. 480-519) Robert W. Ackerman, *The English Rimed and Prose Romances*. — 38. (p. 520-527) J. L. N. O' Loughlin, *The English Alliterative Romances*. — 39. (p. 528-540) Laura Hibbard LOOMIS, Gauvain and the Green Knight. — 40. (p. 541-552) Eugène VINAVER, *Sir Thomas Malory* — 41. (p. 553-660) R. S. LOOMIS, *Arthurian Influence on Sport and Spectacle*.

La variété et la différence d'importance de ces sujets, ainsi que l'inégalité dans l'information des collaborateurs expliquent suffisamment que ces diverses notices soient d'intérêt et de valeur inégaux. Il ne sera pas moins utile et précieux de trouver dans un même ouvrage la réunion de ces notices qui représentent souvent des publications originales ou des notes fort dispersées.

Certaines des notices de ce volume sont plus étendues et donnent le sommaire ou l'exposé d'œuvres importantes, mais elles ne donnent pas toujours, au moins pour les œuvres romanes, autant qu'on le voudrait, l'impression d'études nouvelles ou renouvelées, d'efforts pour se détacher des partis pris et pour atteindre une vue synthétique débarrassée d'opinions trop répétées et qu'il y aurait profit à oublier, ou à refondre, si l'on ne peut pas se contenter d'une revue, tout historique, d'opinions données et dont on n'a pas vérifié les fondements. Mais l'ouvrage constitué par M. Loomis rendra de grands services en donnant une bibliographie moderne propre à guider la critique au milieu des discussions traditionnelles embrouillées.

Mario ROQUES.

La istoria di Eneas *vulgarizata per Angilu di Capua*, a cura di G. FOLENA. Collezione di testi siciliani... dir. da E. Li Gotti. Palermo 1956, LIV-360 pages in-8°.

Il y a bientôt deux ans que ce livre a été publié par Gianfranco Folena, professeur à l'Université de Padoue et codirecteur de la revue *Lingua nostra*. (La *Romania* s'y est d'ailleurs référée à propos d'un hardi phénomène de morphologie, t. LXXVII, p. 533.) C'est l'édition critique d'un texte encore inédit, traduction ou plutôt remaniement en ancien sicilien de l'*Énéide* telle que l'avait mise en toscan le notaire florentin ser Andrea Lancia (futur auteur de l'*Ottimo Commento* à la *Comédie*).

Du retraducteur, Angilu di Capua, on ne sait rien. Son texte, selon M. Folena, est de peu postérieur à celui de Lancia (entre 1314 et 1337). Il ne semble rien devoir à l'*Eneas* français, non plus qu'au *Roman de Troie*, si variés et si répandus qu'aient été leurs remaniements à travers tout l'Occident. Il est utile de noter, comme fait M. Folena, combien pauvre est la Sicile en témoignages de la fortune de Virgile, dans cet âge préhumaniste. Une forme méridionale de l'*Eneas* a donc une valeur — au moins anecdotique — qu'on peut dire exceptionnelle ; d'autant plus qu'Angilu, non sans maladresses il est vrai, a tenté de renouveler et de compléter le travail de Lancia en recourant au propre texte de Virgile, si mauvaise qu'en fût encore la tradition. Le même esprit ou désir accru de fidélité apparaît de façon singulière, nous dit l'éditeur, dans la description de certaines peintures du XIV^e^ siècle figurant l'histoire de Didon, cycle iconographique encore visible

de nos jours au plafond du Steri de Palerme, et qui s'inspire de miniatures archaïques (p. XIII).

Nous ne résumerons pas la discussion historique, précise et sobre, par laquelle G. Folena a pu établir la date de cette *Istoria d'Eneas truyanu*, ni le tableau politique et littéraire du milieu où elle a pris naissance (Messine, sous le règne de Frédéric III d'Aragon) ; non plus que la longue et nécessaire digression sur l'ouvrage de Lancia, d'où est sorti celui d'Angilu : une comparaison circonstanciée ne pouvait se faire qu'après cet examen. Il en ressort des conclusions importantes non seulement sur l'histoire de la langue et des dialectes, cela va de soi, mais aussi sur l'histoire du goût littéraire au moyen âge, et l'idéal de l'*ornato parlare*, qui était en somme un premier classicisme roman. M. Folena relève d'ailleurs, à côté des tournures latines italianisées par Lancia, des réminiscences formelles de Dante mêlées à l'héritage virgilien : d'où une remarque notable sur la date de publication du *Purgatoire* (p. XXXIV).

Le « climat culturel » de maître Angilu di Capua est assez différent de celui de Lancia ; de la p. XL à la fin de l'*Introduction*, ce sera l'objet de l'étude de M. Folena : son vrai sujet, complété par une longue note finale (p. 229-265). Après avoir discuté la théorie de Sorrento qui le premier étudia l'*Eneas* à peine découvert (1928-1930), et tiré au clair la question des sources secondaires (elles expliquent certaines bévues d'Angilu), M. Folena examine la langue de celui-ci, et ce qu'il appelle « la grammaire de ses fautes ». Angilu n'est pas très bon toscanisant : il se méprend aussi bien sur la pensée de Lancia que Lancia pouvait trébucher sur les difficultés de Virgile. Mais Angilu rachète ces erreurs par la bonne volonté avec laquelle il réintroduit dans sa version beaucoup de détails négligés par Lancia : et mieux encore par le pittoresque de certaines expressions siciliennes qui lui sont propres. Moins obsédé que Lancia par le souci du beau style — un carcan, souvent — Angilu est familier, vif, et parfois rude, parfois au contraire abondant, voire pathétique.

La syntaxe est peut-être ce qui intéresse le plus M. Folena (anaphores et parataxes ; gérondifs et participes absolus à sujet non-postposé), avec le lexique expressif (*spartuglari*, *stravilicari*... ; nombreux termes maritimes ; nombreux gallicismes d'origine normande, ou en tout cas d'oïl : *vinyari* « venger »...). Vient enfin l'examen de l'usage graphique et linguistique des deux manuscrits existants (*stemma* complet, p. 250 : Virgile-Anastase-Lancia-Angilu) ; plus d'un siècle sépare les deux textes et le dialecte n'est pas le même. Ce qui fournit l'occasion de relever dans le manuscrit secondaire quelques types syntaxiques curieux : *puzamu adimandamu* pour *puzamu adimandari* ; ou encore les flexions des gérondifs et infinitifs du type *li quali fugendono tucti*, dont il a déjà été dit un mot ici.

Je me permettrai de relever un détail touchant l'accent tonique de ces formes lorsqu'un pronom personnel s'y appuie. Cet accent n'est pas figuré

et il n'y a pas lieu de le figurer en effet dans des formes non flexives comme *afferrárisi* « s'accrocher », ou *lamintándusi* « se lamentant ». Dans le cas d'un sujet pluriel : « on voyait les naufragés s'accrocher... » ou bien : « ils se demandaient en se lamentant... », les formes verbales deviennent *afferrarinòssi* et *lamentandonossi* (118 et 130). Ici une question se pose que l'éditeur ne semble pas envisager : ces graphies permettent-elles de reconnaître sûrement la place de l'accent ? — Les deux *s* semblent bien frapper en plein sur la désinence, alors que celle-ci est atone dans les formes non pronominales. Une telle descente de l'accent serait un fait curieux, qui rappellerait l'usage latin de certaines copules, comme dans *páter matérque*. On peut penser que dans le groupe plus complexe (II 19) : *li Grechi vuliano andarinossindi*, terminé par *-no* + *si* + *indi*, l'accent, proparoxyton cette fois, porte également sur *-nóss...* ? Pourtant il reste quelque doute : l'accent pourrait tomber sur *indi* ancien adverbe tonique (INDE > *ne*) [1].

Il nous faut encore attirer l'attention des lecteurs français sur la page LXII et la note 96 (cf. p. 270), relatives à la prononciation palatale du groupe *chi*, *che* : vieille graphie sicilienne, d'origine normande, qui remplace d'une part le *ci*, *ce*, latin (*Sichilia*, *chima*, *chelu*), d'autre part les groupes latins *cl*, *pl*, *fl* : CLARUM > *charu* (pron. mod. *ciaru*) ; FLUMEN > *chumi* (pron. *ciumi*). Il y aurait lieu de signaler à la même page que si *chentu* se prononce à peu près comme *centu* dans l'Italie moyenne (Aquila-Rieti), *naciuni* équivaut pour l'oreille à *naziuni*, *eciamdeu* à *eziamdeu*, *placiri* à *plaziri* (les graphies *plaziri* et *plachiri* ne sont d'ailleurs pas rares chez Angilu même).

La tradition manuscrite est étudiée en détail dans la note critique qui suit le texte d'Angilu. Le volume s'achève par un excellent glossaire d'une centaine de pages, avec toutes les références voulues : on y trouve les flexions des verbes, substantifs et adjectifs, les multiples acceptions des adverbes, conjonctions, prépositions ; les rections des verbes ; voire certains tropes inattendus comme *misi manu a cauchi* (*calci*).

Tels sont parmi bien d'autres les principaux mérites d'un travail où l'on ne trouve rien à censurer, très suggestif et sûr, appliqué à un texte peu original en son fond, mais d'un intérêt constant dans sa forme, et non sans charme par sa fraîcheur expressive.

André PÉZARD.

---

1. Nous accentuons de même, en français, dans « Va-t'en ! » etc., sans seulement y penser. — J'ai eu tort (*Rom.* LXXXVII, p. 527) de douter du *vattènde* imprimé avec un accent par Maria Corti : tout au plus aurait-on pu préférer un *é* fermé. Ma hâte était d'autant plus fâcheuse que le sicilien moderne a conservé ces vieux accents et que je me souviens d'une berceuse populaire où l'adjectif *piccirillu* a pour rime *pighiatillu* « prends-le ». Le pronom latin *illum* paroxyton justifie parfaitement cet usage ; cf. Monaci-Arese, *Crestomazia* § 346. — Et après tout, dans « prends-le » nous accentuons un *le* d'origine atone.

Vittore BRANCA, **Tradizione delle opere di Giovanni Boccaccio**. Edizioni di Storia e di Letteratura. Roma 1958 ; in-8°, XLII-369 pages.

La *Romania* (LXXIV, p. 420), en rendant compte du texte du *Décaméron* établi et annoté par Vittore Branca (Le Monnier 1951-52), signalait les patientes recherches par lesquelles M. Branca s'était préparé à donner ce premier texte, outil de travail et prélude à l'édition critique. Cette édition promise verra-t-elle bientôt le jour ? En attendant, après avoir publié en 1956 chez Sansoni une vivante série d'études sur le génie narratif et la culture de Boccace, avec trois appendices sur l'histoire et la fortune du *Décaméron* (l'ouvrage, illustré, a pour titre *Boccaccio medievale*), V. Branca présente dans un nouveau volume les premiers éléments de l'édition critique proprement dite, à savoir : une préface où il définit la tâche qu'il a dû s'imposer pour l'établissement du texte ; puis un premier catalogue des manuscrits ; enfin trois relations sur diverses œuvres de Boccace en vers latins ou en vers italiens.

La préface met en relief la complexité de la tradition manuscrite du *Décaméron* : le long travail de corrections et de repentirs à quoi s'est livré Boccace au cours des ans a d'abord déterminé une quantité de « branches » difficiles à dater. Là-dessus les libertés prises par les générations de copistes et d'éditeurs, et les contaminations ou retouches auxquelles ils se sont livrés, parfois avec goût et intelligence, presque toujours avec arbitraire, ont rendu quasiment inextricable la généalogie des manuscrits. Après y avoir mis de l'ordre et trié les manuscrits dignes de considération, M. Branca ne croit pas légitime de mépriser la foule des textes trop éloignés du texte authentique ou probable de Boccace : il voit au contraire dans les déformations successives et divergentes du texte, les traces prolongées d'un goût littéraire qui a varié à travers les pays et les siècles ; et ce sont des témoignages intéressants portés sur les préoccupations propres à chaque siècle ou à chaque pays, donc sur les couleurs que sont appelés à prendre des ouvrages originaux, éclos dans la saison et dans le nid de ces « éditions » et « rééditions ». C'est la marque anecdotique des avatars par lesquels a passé la figure de Boccace dans l'opinion.

A vrai dire, rien de tout cela ne doit servir à la restauration du vrai *Décaméron* ; mais il faut connaître ces tendances des lecteurs pour dépister et écarter les leçons douteuses ; et d'autre part, une histoire du goût littéraire, si l'on devait un jour la tenter, aurait besoin d'une quantité suffisante de monographies portant sur la tradition des principaux chefs-d'œuvre, reconnue et étudiée dans le même esprit. Ce n'est pas pour demain.

Si l'on ajoute pour mémoire que V. Branca a enregistré plus de quatre-cent-soixante manuscrits des *autres* œuvres de Boccace, on ne s'étonnera pas que son enquête ait duré plus de vingt ans. Au cours de cette période il a lui-même accru le nombre des manuscrits identifiés du *Décaméron* (quatre-vingt-cinq à cette date) et dans l'espoir qu'on puisse faire mieux encore, il

publie en outre tous les renseignements possibles concernant vingt-cinq autres manuscrits dont la trace est présentement perdue. Tout ce recensement critique emplit plus de cent cinquante pages.

Parmi les études qui complètent le volume, signalons tout de suite une note sur *la tradition et le texte des « Rime »* ; tradition bien plus incertaine que celle du *Décaméron* : Boccace n'ayant jamais songé à faire un *corpus* de ses œuvres lyriques. Vittore Branca trouve ici l'occasion d'identifier une vingtaine de manuscrits que n'avait pas connus A. F. Massera dans son édition critique. Plusieurs pièces inédites sont reproduites, dont l'attribution est plus ou moins probable ; chaque cas est discuté. A la note est joint un appendice sur *L'attitude de Boccace vis-à-vis de ses « Rime »* : attitude toute différente de celle de Pétrarque, et qui explique justement la formation anarchique et terriblement douteuse des plus anciens recueils.

En cette partie du livre, le résultat des recherches de V. Branca n'est pas, en fait, d'allonger la série des sonnets ou ballades, mais de retrancher au contraire diverses pièces, naguère retenues par A. F. Massera comme authentiques. Le nouvel éditeur se fonde pour cela tantôt sur une soigneuse critique interne, tantôt — comme pour le sonnet XLI (p. 322-5) — sur une étude de « sources » convaincante.

Notre examen a laissé de côté jusqu'ici la première des études rassemblées, qui avait déjà paru il y a vingt ans ; elle porte sur la paternité de la *Caccia di Diana*, qu'il ne faut plus discuter. Non seulement les arguments de V. Branca ont gardé depuis leur énoncé toute leur valeur, mais la justesse, la variété, l'acribie des objections adressées à Crescini, Della Torre et autres trouvent un renfort dans de *Nouvelles notes sur la Chasse de Diane* qui occupent les pages 145 à 198. L'étude directe de nouveaux manuscrits et les témoignages d'authenticité qu'on peut tirer de la description de deux textes perdus doivent enlever toute hésitation aux sceptiques. Enfin l'identification historique des personnages, faite par le menu, permet même de préciser la date de la composition du poème, et de caractériser la place qu'il tient dans l'évolution d'un genre littéraire à la mode. C'est extrêmement satisfaisant.

Pour achever cette analyse du livre de V. Branca, notons encore 1° la réédition d'un article de 1954, *Il più antico carme del Boccaccio* (l'élégie latine de Constance, publiée en entier et sous sa forme exacte, suivie de l'étude des thèmes familiers à Boccace) ; 2° une dizaine de pages sur l'*Épitaphe* (latine) de Francesco da Barberino, attribuée non sans vraisemblance à Boccace.

André Pézard.

Antonio Pucci, **Libro di varie storie**, *edizione critica per cura di* Alberto Varvaro, Palermo, presso l'Accademia, 1957. In-8°, LXV-372 p.

Cette importante publication, dédiée à la mémoire du regretté Ettore Li Gotti, nous fait connaître un texte inédit, dont il existe six manuscrits : l'un

autographe, remanié par l'auteur en personne (Laurenziana, *Tempi* 2), les autres dérivant sans aucun doute de ladite rédaction.

Le « Livre d'histoires » se présente comme une compilation, où l'on reconnaît des emprunts au *Trésor*, au *Million*, au *Fiore d'Italia* de Guido de Pise, au *De amore* d'André le Chapelain, à la Bible...; avec des citations littérales, parfois étendues, de la *Comédie*, de l'*Acerba*, et de la Chronique de G. Villani, utilisée par Pucci d'autre part dans son *Centiloquio* rimé.

L'ouvrage est daté de 1362. Il n'est pas, comme l'avaient jugé D'Ancona et Graf, un *zibaldone* où Pucci aurait entassé le fruit de ses lectures, avec l'intention de les utiliser par exemple dans divers *cantari* — que personne d'ailleurs n'a jamais connus —. Il s'agit, M. Varvaro en donne patiemment la preuve, d'un ouvrage organique, ou qui voudrait être organique : on discerne un fil directeur, malgré bien du désordre et de longs hors-d'œuvre. Toute proportion gardée, la variété des matières amassées dans cette encyclopédie familière et pittoresque n'est pas plus déconcertante que celle du *Trésor*. L'esprit n'est pas le même, voilà tout.

Mais sans le vouloir, le personnage qui a écrit cela trace de lui-même, de ses goûts et préoccupations, voire du genre d'hommes parmi lesquels il vivait, un portrait assez curieux. Voici d'ailleurs, pour fixer les idées, un relevé des quarante-sept « rubriques » dont Pucci a disposé ensuite les éléments, sinon marqué les divisions; les titres sont de l'éditeur, mais tous tirés du texte : *1. Della creazione del mondo; 2. Dei cieli e dei pianeti; 3. Del mondo e degli elimenti; 4. Delle turbazioni dell'aria e della terra; 5. Come l'ore sono sopposte a' pianeti; 6. D'Adamo e de' suoi discendenti; 7. Delle tre parti della terra; 8. Delle città e contrade e costumi dei Tartari; 9. Di Alexandro; 10. Di finosomia; 11. Come figurasi la vita nostra; 12. Delle quattro compressioni di tutte le cose; 13. Della nostra miseria; 14. Di Davit e d'altri; 15. De' fatti de' Troiani; 16. Dei discendenti di Enea; 17. Alcuna cosa di Roma; 18. Di Fiesole e di Catellina; 19. Di Attila; 20. Dell'opinione d'altri; 21. Ancora de' Romani; 22. De' re d'Asia; 23. De're d'Italia; 24. De're di Francia; 25. De' dei gentili; 26. Di Minos e d'altri; 27. Di Fetonte e di Giason; 28. Di alcune figure dantesche; 29. Di Leandro e d'altri; 30. Delle donne; 31. Delle sette arti liberali; 32. Di Virgilio; 33. Di mastro Cecco d'Ascoli; 34. Dei filosofi antichi; 35. Dell' amistà; 36. Delle virtù e dei vizi; 37. Delle proprietà degli stati del mondo; 38. D'amore; 39. Della interpetrazione de'sogni; 40. De' dì oziachi; 41. Di Palladio; 42. Di Sidracco; 43. Della edificazione di certe città; 44. Delle età del mondo; 45. Di Anticristo; 46. Del Giudicio; 47. Conclusione.*

Ce sommaire néglige d'indiquer que trois sonnets de Pucci, dont l'un à peine connu (XXXVIII, 20, cf. *App.*, p. 315), et fort piquant, sont insérés dans le corps du livre. Parmi les éléments en prose, certains dont la source est indiscernable pourraient être la transcription libre de données orales, d'origine populaire — nous dirions aujourd'hui folklorique —, comme la

rubrique XXXIX sur l'interprétation des songes. D'autres semblent des observations de Pucci lui-même, comme les « propriétés » des divers « états » : religieux et prélats, seigneurs, travailleurs de la terre, marchands, artisans, « physiciens », juges, notaires, damoiseaux, chevaliers, demoiselles, belles femmes... (XXXVII). Enfin, malgré les objections qu'on a pu faire aux vues trop systématiques de Graf, il est visible que beaucoup des données historiques, mythologiques, morales ou romanesques entrecroisées dans le livre sont la source de telles ou telles pièces en vers de Pucci et en fournissent un commentaire intéressant. On pourrait même, dit M. Varvaro, reconstruire désormais une « histoire unitaire de sa poésie ». Et la conclusion en serait que ce rimeur sans prétentions, mais fécond, robuste et plaisant, devrait prendre une place plus haute qu'on ne la lui fait d'ordinaire dans la littérature de son siècle : à peine inférieure à celle de Sacchetti. Sans compter que l'échantillon fourni par lui des connaissances et des rêveries familières aux Florentins du *trecento* constitue un témoignage qui vaut pour toute une cité et toute une génération.

M. Varvaro s'est acquitté en conscience des tâches qui s'imposent à l'auteur d'une édition critique, description et classement des manuscrits, critères de reproduction, variantes et correction des accidents, indication progressive des sources. Il y a joint vingt pages de notes phonétiques et morphologiques excellentes et un très utile glossaire qui souvent illustre et discute les faits de langage enregistrés et les confronte avec ceux d'autres auteurs. Trois index achèvent le livre (citations de l'*Acerba*, de la *Comédie*, index des noms propres).

Avant et après la sortie du livre, M. Varvaro a publié trois articles complémentaires dans la revue *Filologia romanza* que dirige M. Salvatore Battaglia (numéros de mars, juin et décembre 1957, t. IV, f. 1, 2 et 4) : l'un sur la composition du *Libro di varie storie*, les intentions de Pucci, sa culture et sa personnalité ; les deux autres revenant méthodiquement sur les sources, et sur l'attitude de l'auteur vis-à-vis de ses devanciers. Tout cela est plein d'intérêt et ne mérite que des approbations.

André Pézard.

PÉRIODIQUES

SPECULUM, XXXII (1957), 1. — P. 84-91. E. H. Wilkins, *Petrarch's* Ad Seipsum *and* I'Vo Pensando. La lettre en vers de Pétrarque *Ad seipsum* a été écrite pendant la grande peste de 1348 ; elle n'a pas de rapport avec la chanson *I'vo pensando*, qui a des points communs avec le *Secretum* et a dû être écrite vers 1343-1345. — P. 103-115. H. Adolf, *Christendom and Islam in the Middle Ages : New Light on « Grail Stone » and « Hidden Host »*. Après avoir exposé toutes les raisons que certains ont eues de croire à une influence arabe sur la littérature française, l'auteur présente quelques rapprochements nouveaux (les apparitions de l'archange Gabriel à Charlemagne sont rapprochées de celles qu'a eues Mahomet) et signale en particulier les éléments que Wolfram aurait empruntés aux légendes et à la pensée de l'Orient musulman. — P. 161-163. U. T. Holmes, Jr, c. r. de B. Edwards, et A. Foulet, edd., *The Medieval French* Roman d'Alexandre, VII : *Version of Alexandre de Paris, Variants and Notes to Branch IV*. — P. 178-180. M. J. Hubert, c. r. de P. Le Gentil, *La Chanson de Roland*. — P. 186-189. N. M. Haring, c. r. de *Miscellanea del Centro di Studi Medievali*, qui contiennent, entre autres, un article de R. de Cesare sur la légende rapportée par le *Lai d'Aristote* et un article de D. Zorzi sur les textes franciscains en provençal. — P. 197-199. R. W. Ackermann, c. r. de W. A. Nitze et H. F. Williams, *Arthurian Names in the* Perceval *of Chrétien de Troyes : Analysis and Commentary*.

2. — P. 336-338. U. T. Holmes, Jr., c. r. de Pere Bohigas, ed. *Miracles de la Verge Maria, Col·lecció del segle XIV*. — P. 382-383. G. M. Messing, c. r. de Y. Malkiel, *Studies in the Reconstruction of Hispano-Latin Word Families : I, The Romance Progeny of Vulgar Latin (RE)PEDARE and Cognates* ; II, *Hispano-Latin *PEDIA* and **MANIA* ; III, *The Coalescence of EXPEDIRE and PETERE in Ibero-Romance*.

3. P. 511-522. E. H. Wilkins, *Descriptions of Pagan Divinities from Petrarch to Chaucer*. Étudie et compare les descriptions des dieux de la mythologie antique chez Pétrarque, Pierre Bersuire et Chaucer pour en déterminer les origines et les rapports de dépendance. — P. 530-534. F. C. Lane, c. r. de deux recueils consacrés à Marco Polo : *Nel VII Centenario della nascita di Marco Polo* (Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti), et *La Civiltà veneziana del secolo di Marco Polo* (Centro di Cultura e Civiltà della

Fondazione Giorgio Cini). — P. 564. A. Williams, c. r. de B. Hunningher. *The Origin of the Theater.*

4. — P. 706-721. J. A. Mazzeo, *The Analogy of Creation in Dante.* Étude sur les idées exposées par Dante sur la création des êtres par Dieu, sur la création artistique par l'homme et sur la beauté, en rapport avec les théories médiévales sur ces problèmes. — P. 840-842. J. N. Garvin, c. r. de Y. Lefèvre, *L'Elucidarium et les Lucidaires : Contribution, par l'histoire d'un texte, à l'histoire des croyances religieuses en France au moyen âge.*

XXXIII (1958), 1. — P. 42-55. E. L. Rivers, *Certain Formal Characteristics of the Primitive Love Sonnet.* L'auteur étudie les vingt-quatre sonnets de Giacomo da Lentino pour définir les rapports pouvant exister entre le fond des poèmes et leur forme rythmique ; la répartition huitain-sixain est à peu près constante, mais, dans ce cadre, la pensée peut se répartir en quatrains, tercets et distiques de façon plus au moins complexe selon qu'elle est elle-même plus au moins complexe. — P. 81-82. M. Françon, c. r. de J. Frappier, *Chrétien de Troyes : l'homme et l'œuvre.* — P. 93-96. H. D. Learned, c. r. de A. Henry, ed. *Les œuvres d'Adenet le Roi,* I : *Biographie d'Adenet ; la Tradition manuscrite* ; II : *Buevon de Conmarchis* ; III : *Les Enfances Ogier.* — P. 105-112. H. Newstead, c. r. de R. S. Loomis, *Wales and the Arthurian Legend.*

2. — P. 236-241. A. S. Bernardo, *Letter-Splitting in Petrarch's* Familiares. C'est par un souci d'art dans l'organisation de sa collection épistolaire que Pétrarque a réparti entres les lettres 2-5 des *Familiares* ce qui était primitivement le contenu d'une seule lettre ; de même pour les lettres 7-9. — P. 242-255. L. H. Loomis, *Secular Dramatics in the Royal Palace, Paris, 1378, 1389, and Chaucer's « Tregetoures ».* Pour expliquer les étranges spectacles rapportés par Chaucer dans la *Franklin's Tale,* l'auteur étudie les spectacles, *entremés,* donnés à la cour de Paris en 1378 et en 1389, d'après la *Chronique de Charles V* et d'après Froissart, et simulant la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon et la prise de Troie, ainsi qu'un mime donné en 1389 sur le thème du *Pas Saladin* : il y reconnaît, avec l'influence de Philippe de Mézières, l'auteur du spectacle moralisateur de *Griseldis,* la propagande pour la croisade et le rappel des origines troyennes des Français. — P. 293-294. U. T. Holmes, Jr, c. r. de K. J. Hollyman, *Le développement du vocabulaire féodal en France pendant le haut moyen âge.* — P. 310-316. C. H. Livingston, c. r. de Per Nykrog, *Les Fabliaux : Étude d'histoire littéraire et de stylistique médiévale.* — P. 316-319. R. S. Loomis, c. r. de P. Rickard, *Britain in Medieval French Literature, 1100-1500.* — P. 319-322. T. G. Bergin, c. r. de D. L. Sayers, *Introductory Papers on Dante.*

3. — P. 345-350. R. Harden, *François Villon and his Monetary Bequests.* Après un rapide historique des monnaies à Paris sous l'occupation anglaise, puis sous le règne de Charles VII, l'auteur identifie les monnaies auxquelles Villon fait allusion, notamment dans le *Lai* et le *Testament,* ce qui explique

le caractère ironique ou dérisoire des legs imaginés par le poète. — P. 405-408. H. D. Learned, c. r. de Gautier d'Arras, *Ille et Galeron*, publié par par F. A. G. Cowper. — P. 437-443. J. Misrahi, c. r. de P. Zumthor, *Histoire Littéraire de la France médiévale (VI^e^-XIV^e^ siècles)*.

4. — P. 484-489. J. E. Keller, *Daily Living in* Canticles *of Alfonso the Learned*. Malgré le titre de cet article, il s'agit d'une description des miniatures ornant les *Cantiques* dans les manuscrits. — P. 490-496. C. C. Coulter, *Boccaccio's Knowledge of Quintilian*. Boccace avait pratiqué les œuvres de Quintilien. — P. 508-514. A. H. Schutz, *Some Pròvençal Words Indicative of Knowledge*. Étudiant leur emploi, le contexte où on les trouve, la définition et l'emploi des équivalents latins ou italiens, M. S. précise le sens des mots *sen*, « jugement, bon sens », *saber* « sagesse fondée sur l'instruction », *sciensa*, « connaissance scientifique fondée sur la démonstration », *conoissensa*, « discernement ». — P. 524-526. J. G. Roberts, c. r. de R. Bossuat, *Le roman de Renard*. — P. 529 530. U. T. Holmes, Jr, c. r. de A. Castellani, *Bédier avait-il raison ? La méthode de Lachman dans les éditions de textes du moyen âge*. — P. 553-554. U. T. Holmes, Jr, c. r. de C. H. Livingston, *Skein-Winding Reels : Studies in Word History and Etymology*. — P. 554-556. U. T. Holmes, Jr, c. r. de F. Lot, *Études sur les légendes épiques françaises*.

Yves Lefevre.

CHRONIQUE

Le sixième Congrès international arthurien organisé par la Société internationale arthurienne se tiendra à Vannes (Morbihan) du 17 au 21 août 1960. Pour s'inscrire au Congrès, s'adresser à M. Charles Foulon, professeur à l'Université de Rennes (165, rue de Fougères, Rennes). Les congressistes désireux de faire une communication sont priés d'en envoyer un bref résumé (10 à 30 lignes), en français ou en anglais, à M. Jean Frappier, professeur à la Sorbonne, président de la Société (28, avenue Daumesnil, Paris, XII[e]). Le choix final des communications incombera au Comité Central de la Société arthurienne. Leur durée ne devra pas dépasser trente minutes.

Le premier Congrès international de dialectologie générale organisé par le Centre international de Dialectologie générale près l'Université de Louvain se réunira du 21 au 25 août 1960 à Louvain et les 26 et 27 août à Bruxelles.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS :

— Du *Franzōsisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg, nous venons de recevoir (mars 1960) la livraison 71 (Bd XIV) : VIBRARE -VIRIDIS.

— Du *Lexicon mediae et infimae latinitatis Polonorum* nous avons reçu (mars 1960) le fascicule 1(9) du volume II (Varsovie, 1959) : CABACIOLUM-CAPRASIA.

— Dans les *Études romanes de Lund* publiées par Alf. Lombard, a paru sous le n° XIII en 1959 la thèse de M[lle] Sven-Gösta NEUMANN, *Recherches sur le français des XV[e] et XVI[e] siècles et sur sa codification par les théoriciens de l'époque*, 224 pages in-8°. C'est la réunion de trois parties de caractère assez différent. La première (p. 9-120) est consacrée à l'*Esclarcissement de la langue françoyse* de John Palsgrave (1530), que Ferdinand Brunot, dans sa grande *Histoire de la langue française* (t. II), avait présenté de façon assez rapide parce qu'il s'agissait là d'une étude composée à l'étranger dont la valeur de témoignage est par là quelque peu diminuée; l'examen minutieux ici présenté complète utilement les études antérieures. La deuxième partie de cette thèse (p. 121-184) est consacrée à l'article indéfini, et notamment à son acception dans *Jehan de Paris* et dans Montaigne. La troisième (p. 185-216) traite de la négation et en particulier de la concurrence entre *ne* et *ne... pas* (*point*) à l'époque de Palsgrave. — M. R.

— La si originale collection de *Cynegetica* de M. G. Tilander s'est accrue d'une dernière publication qui porte le numéro VI et qui est constituée par les éditions critiques de trois poèmes de la fin du XIVe siècle, déjà connus par la publication du baron Jérôme Pichon que la présente édition améliore sensiblement :

1° *La chasse faicte et composee par messire Jacques de Breszé grant seneschal de Normandye.* Poème écrit entre 1481 et 1490 et dont M. Tilander dénombre trois manuscrits et un incunable ;

2° *Les Dits du bon chien Souillard.* Gentil poème de 50 vers composé entre 1483 et 1490 probablement par Jacques de Brézé.

3° *Les Louanges de Madame Anne de France,* composées par le même Jacques de Brézé entre 1488 et 1490, année de la mort de celui-ci, et dédiées à M. Jacques Robertet, secrétaire du Roy et greffier de l'ordre. Cette édition est complétée par un glossaire riche en indications de langage cynégétique et auxquelles s'ajoute une liste de noms de chiens copiés à la suite des Dits de Souillard.

Dans le glossaire on pourra noter en particulier les mots : *a bride avallé, froyer, halyé, lever le pied* (pour faire hommage au roi ou à la reine de la chasse), *mouée,* etc... — M. R.

Comptes rendus sommaires.

Irénée Cluzel, *Princes et troubadours de la maison royale de Barcelone-Aragon* [Extr. de *Boletin de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona,* XXVII (1957-58) p. 321-373]. — M. I. Cluzel a eu l'heureuse idée de réunir en une seule publication les poésies qui nous sont restées des princes de la maison Aragon-Barcelone. On sait le rôle important de mécène que plusieurs de ces personnages ont joué dans la vie de la poésie provençale ; mais on sait aussi que plusieurs d'entre eux n'ont pas borné leur rôle à celui de protecteur de troubadours ou d'amateurs de belle littérature ; ils ont mis, eux aussi, la main à la pâte, et cela, souvent, non sans talent ou habileté. Nous connaissons, en effet, le nom de onze princes poètes, et nous avons encore des pièces de sept d'entre eux, qui s'échelonnent de 1162 (date de l'accession au trône d'Alphonse le Sage) à 1410 (date de la mort de Martin I) : en tout quinze poèmes. Il est certain, au reste, que les pertes ont été nombreuses. M. Cluzel a rédigé pour chaque poète une notice succincte, où il se borne, avec raison, à réunir les renseignements « poétiques » concernant chaque prince. Je note, p. 326, qu'il considère encore le sirventés 392, 11 comme une production de Raimbaut de Vaqueiras (cf. ce que j'en ai dit *Études romanes dédiées à Mario Roques,* p. 31-38) ; et qu'il attribue p. 336 à Raimond Bérenguier de Provence, suivant en cela l'opinion de Schultz-Gora, la réponse à une *cobla* de Sordel (Pillet 437, 37), attribution qui me paraît bien douteuse,

en dépit de l'adhésion de Jeanroy. Les poètes publiés sont : Alphonse II d'Aragon (deux pièces), Raimon Berenguer IV de Provence (cinq), Pierre III d'Aragon (deux), Jacques I de Sicile, II d'Aragon (une), Frédéric III de Sicile (une), Pierre IV d'Aragon (trois), et Constance, reine de Majorque (une). — L'édition est bonne. Voici quelques remarques de lecture : p. 332, vv. 13-14 de la tenson entre Alphonse d'Aragon et Guiraut Riquier, je traduirais « si vous pensez qu'à cause de ma puissance je sois moins capable d'être un amant accompli... » — même pièce, v. 32, pas de point d'interrogation — v. 34 *cuga* est plutôt l'« imagination » (des bonheurs futurs) que la « pensée », et, au vers précédent, *domneis* le « service d'amour » plutôt que la « galanterie » — le vers 11 de la tenson entre Raimon Berenguer et Rodrigo (p. 346) *Laus mensongiers es juglaria* est traduit : « La gloire mensongère est une duperie », ce qui, naturellement, est le sens en gros, et cela sur la foi de Levy, *Petit Dict.* : « joglaria, *tromperie* (?) ». Mais Levy ne fait ici que répéter Raynouard III, 586 (il ajoute toutefois le point d'interrogation) et Raynouard n'a que notre vers comme exemple ou comme garant. Je crois que la nuance précise est : « La gloire mensongère est affaire de jongleurs », c'est-à-dire : « Il faut laisser aux jongleurs l'habitude (ou la pratique) de décerner (par flatterie) des brevets usurpés de gloire mensongère. » — Même pièce, v. 27 *Qar laus e pres per ren laissatz* peut sans doute signifier : « car vous renoncez à la gloire et au mérite pour un pur néant (à savoir pour des actions, une conduite dont personne ne parlera et qui, en conséquence, ne vous peuvent être d'aucune utilité, cf. les vers 45-47). » — Même pièce, v. 51 : la traduction est ambiguë ; le sens est évidemment : « il a vraiment perdu toute pudeur celui qui... » — Dans la *Dancia* de Jacques d'Aragon, p. 358, v. 28, j'aimerais mieux pour *amarinar* la traduction « équiper, pourvoir d'un équipage » (c'est celle de Levy, d'après Mistral.) — Félix Lecoy.

Jacques Thomas, *Un art d'aimer du XIII^e siècle : L'Amistiés de vraie amour* [Ext. de *Revue belge de philogie et d'histoire*, XXXVI (1958), p. 786-811]. — Bonne édition du petit traité sur l'amour qui figure en tête du manuscrit de Dijon 526 (cf. E. Langlois, *Les manuscrits du Roman de la Rose*, p. 125) et qu'on attribue habituellement, à la suite de Langlois, sans doute à tort, à Richard de Fournival. Le texte en est également conservé dans le manuscrit *French 66* de la John Rylands Library, à Manchester (cf. *Romania*, LVIII (1932), p. 272). M. Thomas a bien vu que ce traité n'était qu'un centon de lieux communs ou de citations plus ou moins inexactes, qu'il a réussi, pour une bonne partie, à identifier, et que l'auteur avait largement, mais platement utilisé le *De amicitia christiana* de Pierre de Blois. Le texte français est précédé de l'édition du *Hec sunt duodecim signa per que sincere dilectionis species innotescit*, extrait du même

manuscrit de Dijon. — Je crains que, dans le texte latin, *vivat* (p. 795, II, 4) ne soit une faute, ainsi que p. 796, 15 *se* (lire *sine* ?). Dans le texte français, p. 799, 4, 11 *adée* est un lapsus pour *aidés* ; p. 799, 1, je préférerais *amissions* de *R*, plutôt que *aministrations* de *D*. — F. L.

Willem NOOMEN, *Encore une fois la partie de « hasard » dans le Jeu de St Nicolas* (note sur les vers 1136-1142) [Extr. de *Neophilogus*, XLIII (1959), 109-112]. — M. Noomen s'efforce de résoudre les difficultés que présente encore la fin de la partie de dés dans le *Jeu de St Nicolas*, même après l'excellent commentaire qu'en a autrefois donné M. Knudson dans la *Romania*, LXIII (1937), p. 250-253. On sait maintenant, à la suite de ce dernier article, comment se joue cette partie. Le joueur qui tient les dés (qui sont au nombre de trois) jette un premier coup : s'il obtient un total compris entre 3 et 7 ou 14 et 18 (*hasart*), il gagne ; dans le cas contraire, il rejoue. En fait, le joueur (en l'occurrence Pincedés) tire 13 (v. 1118). Il rejoue donc. A ce second coup, les conditions sont inversées : s'il obtient *hasart* (c'est-à-dire toujours un total compris entre 3 et 7 ou 14 et 18), il perd (et c'est ce que lui souhaitent ses adversaires, v. 1119). Mais Pincedés tire 8 (v. 1128). Aucun des deux premiers coups n'ayant désigné le vainqueur de la partie, on continue. D'après les règles données par Alphonse le Sage, les choses doivent maintenant se présenter de la façon suivante : celui qui tient les dés (c'est-à-dire toujours Pincedés) doit tirer autant de fois qu'il est nécessaire pour amener soit 13 soit 8, ces deux nombres sortis aux deux premiers coups étant, par convention, le premier la « chance » de ses adversaires, le second sa propre « chance » (cf. 1128) ; et celui de ces deux nombres qui sortira le premier désignera le gagnant : si c'est 13, Clikés et Rasoirs empocheront l'enjeu — si c'est 8, ce sera Pincedés. Et en fait, c'est 8 qui sortira (v. 1142) ; donc le vainqueur sera Pincedés.

C'est ce second temps de la partie qui fait difficulté dans le détail (vv. 1132-1142). Combien de fois Pincedés joue-t-il ? Et quel nombre amène-t-il à chaque coup avant de gagner ? On en discute. Pour résoudre la difficulté, M. Noomen suppose que la convention du « *hasart* » qui régit le premier temps de la partie est encore valable pour le second, c'est-à-dire que Pincedés gagnera s'il tire 8, perdra s'il tire 13, mais qu'il perdra aussi s'il tire « hasart », c'est-à-dire (je le répète) un nombre compris entre 3 et 7 ou 14 et 18. Ceci posé, il pense que Pincedés joue le premier coup du second temps (en fait le troisième de la partie) entre les vers 1135 et 1136 et qu'il tire 9. Les vers 1136-37 seraient le commentaire de ce coup par le joueur lui-même :

Diex ! Un plus ! S'arai bien joué ;
Set n'eüsse je mie prie.

Ce qui signifierait : « Dieu ! un de plus (que mon coup précédent, donc

9, puisqu'il a tiré 8 au vers 1128) ; c'est un bon coup, je n'aurais pas voulu avoir 7 ! » En effet dit M. Noomen, 7 étant un coup de « hasart », Pincedés aurait perdu. — Le jeu se poursuit. Les vers 1137-38 expriment le désir des adversaires de Pincedés de voir sortir le nombre 13 qui leur est favorable ; et les vers 1140-41, le souhait contraire de Pincedés. Ces deux vers :

A, sains Lïenars ! Chu desous
Si serait li affaires plains,

signifieraient : « Ah ! saint Lienart ! Le chiffre de dessous (c'est-à-dire, puisqu'il vient de tirer 9, le chiffre 8 qui doit lui assurer la victoire), et l'affaire serait réglée ! » Il tire alors, entre 1141 et 1142, le second coup du deuxième temps (le quatrième de la partie), et il obtient 8, ce que Clikés commente en ces termes :

Sains Nicolais ! Un tout seul mains !

« Saint Nicolas, il n'a fait que un de moins » (donc 8, ce qui lui assure la victoire, tandis qu'avec deux points de moins, c'est-à-dire 7, il perdait et nous gagnions ; 7 est, en effet, un point de « hasart »).

L'explication de M. Noomen est ingénieuse. Toutefois, je ne la crois pas recevable — et cela principalement pour deux raisons. La première, est, si je puis dire, une raison de droit. On peut, en effet, imaginer de nombreuses variantes du jeu de « hasart », et il y en a, en fait, plusieurs : il suffit, pour s'informer, de se reporter, comme nous y invitait déjà M. Knudson, à l'article *crabs* du *Larousse du XIX^e siècle*. Mais, dans aucune de ces variantes, la convention du deuxième coup ne se continue, et ne peut se continuer au-delà de ce deuxième coup, au seul désavantage de celui qui tient les dés. Cette convention n'est équitable, en effet, que parce qu'elle est liée à la convention inverse du premier coup, car ce lien égalise les chances des adversaires. Prolongée au-delà du deuxième coup dans les conditions que suppose M. Noomen, elle deviendrait une sorte de convention léonine qu'aucun joueur ne saurait accepter. — En second lieu, et en fait, l'hypothèse de M. Noomen me paraît en contradiction explicite avec la déclaration de Pincedés aux vers 1132 :

Or laissiés treize a huit combatre,
Tost ira la ou aler doit,

qui me semble bien vouloir dire que désormais, comme c'est la règle générale (et j'ajouterais nécessaire), la convention du « hasart » est hors de cause et qu'il ne s'agit plus que de savoir lequel des deux nombres, 13 ou 8, apparaîtra le premier.

Voici comment pour ma part, et sous réserve d'une explication plus complète, je pense que les choses se déroulent. Comme M. Noomen, je crois que Pincedés tire le premier coup du second temps entre les vers 1135 et 1136, et que les vers 1136-1137 sont le commentaire du coup

par Pincedés lui-même. Mais je crois que Pincedés a tiré, non pas 9, mais 7, et que les vers 1136-37 signifient : « Dieu ! Un de plus (au coup prochain, c'est-à-dire 8), et j'aurai bien joué ! (Il faut donc ponctuer : *Un plus, s'arai bien joué* !) Je me serais bien passé du 7 (que je viens d'amener) » — à quoi Clikés (vers 1138-39) répond : « Nous, nous aimerions mieux 13. » — Pincedés jette alors les dés une seconde fois, entre 1139 et 1140 (ou peut-être entre 1141 et 1142), mais ce second coup n'est pas décisif non plus. Il est commenté par les deux vers 1140-41 de Pincedés et la réplique 1142 de Clikés. Combien Pincedés a-t-il amené ? La remarque de Clikés :

Sains Nicolais ! Un tout seul mains,

qui ne peut guère s'expliquer, à mon sens que par rapport au nombre que Clikés attend, c'est-à-dire 13, peut se comprendre de deux façons différentes : ou c'est un regret sur le deuxième coup qui vient d'être joué, et le vers signifie : « Saint Nicolas ! il manque un point pour que nous gagnions ! », et Pincedés a tiré 12 — ou c'est un souhait pour le coup que va jeter Pincedés après 1142 (et qui amènera 8), et le vers signifie : « Saint Nicolas ! je t'en prie, un point de moins ! », et Pincedés a tiré 14. Nous pourrions peut-être être sortis d'embarras par la réplique immédiatement précédente de Pincedés (vers 1140-41) :

A, sains Lïenars ! Chu desous
Si serait li affaires plains,

mais j'avoue que je ne la comprends pas et ne vois pas, en particulier, le sens à donner à *Chu desous*. Il semble seulement que, cette réplique, Pincedés la prononce en jetant les dés, la valeur du coup n'apparaissant qu'entre 1141 et 1142. De toute façon, Pincedés tire une troisième fois après 1142 et amène le 8 qui lui assure la victoire. — F. L.

Willem Noomen, *Passages narratifs dans les drames médiévaux français : essai d'interprétation* [Extr. de *Revue belge de philologie et d'histoire*, XXXVI (1958), p. 761-785]. — M. Noomen reprend ici l'examen d'une question qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, à savoir l'insertion, dans certains textes dramatiques et dialogués, de développements, la plupart du temps fort courts, de caractère narratif. Il examine principalement le fragment qui a subsisté de la *Seinte Resureccion*, la *Passion du Palatinus*, la *Passion d'Autun*, *Courtois d'Arras* et le *Miracle de Théophile*. Pour ce dernier, ces développements (ces indications plutôt) étant en prose, le plus simple est d'y voir des indications scéniques à l'usage des acteurs. Pour *Courtois d'Arras*, l'hypothèse, souvent avancée, que nous aurions affaire à un monologue dramatique destiné à être joué par un personnage unique rend parfaitement compte de la disposition du texte ; les vers narratifs étaient débités lors de la présentation par le jongleur et contribuaient ainsi à une

plus claire intelligence du drame. Pour les trois autres textes, qui restent encore assez près du drame liturgique proprement dit, M. Noomen pense que les vers narratifs étaient réellement prononcés devant le public, soit par les acteurs, soit par une sorte de meneur de jeu, et que ces textes soutenaient et précisaient l'action, suppléant en une certaine mesure à ce que la technique de la mise en scène proprement dite pouvait avoir encore de relativement élémentaire. M. Noomen se range ainsi à l'opinion qui avait été déjà celle de Marius Sepet et, avec quelques réserves ou hésitations, de Creizenach, Wright ou Jeanroy. L'intérêt, certain, de son argumentation réside avant tout dans le parallèle qu'il établit entre les textes français et les textes dramatiques latins, où la présence de textes narratifs, ou même lyriques, qui accompagnent l'action et la commentent est chose courante. — F. L.

Alfred Adler, *Thematic development of Olivier's duel with Fierabras* [Extr. de *Romanische Forschungen*, LXX (1958), p. 266-277]. — Essai intéressant, subtil sans doute, et qui veut peut-être parfois un peu trop prouver, mais tout à fait légitime dans son principe — et qui se propose de montrer comment un développement, composé en fait d'un chapelet de lieux communs et de formules épiques du type le plus banal, peut cependant parvenir à exprimer, dans un contexte nettement délimité et à propos d'une situation bien posée, la valeur originale qui fait son unité. Ajoutons que le très beau début du *Fierabras* se prêtait fort bien à la démonstration, démonstration que l'on pourrait sans doute prendre par un autre biais, mais pour arriver à une conclusion analogue. L'essai de M. Adler ne se présente, au reste, que comme une tentative en vue d'établir un critère de jugement, parmi d'autres possibles, touchant la valeur esthétique du style épique français. — F. L.

Studia Philologica et Litteraria in Honorem L. Spitzer, ediderunt A. G. Hatcher et K. L. Selig ; Francke Verlag, Bern, 1958 ; in-8°, 430 pages, avec un portrait. — Ce recueil, dont l'initiative revient à deux professeurs de l'Université Johns Hopkins, est un nouvel hommage bienvenu et bien mérité à l'immense savoir et à l'admirable intelligence de Leo Spitzer dont je ne puis pas me rappeler sans plaisir qu'il fut à notre École des Hautes Études l'élève de Jules Gilliéron et de moi-même en même temps que Gamillscheg et Maver, et je suis heureux de retrouver dans ce volume les noms d'autres de nos élèves comme Corominas ou P. Le Gentil et de certains de nos collègues tels que M. Bataillon, E. Benveniste et A. Martinet. Le contenu même du recueil a plus de variété, ce qui est bien en accord avec l'esprit même de L. Spitzer, que de l'unité méthodique de pensées ou de tons qui en ferait un livre de direction. Voici les titres des études qui nous paraissent les plus utiles à signaler, après un avant-

propos de Henri Peyre qui caractérise exactement l'esprit et l'activité de L. Spitzer.

P. 15-30. D. Alonso, *Fray Luis En la « Dedicatoria » de Sus Poesias (Desdoblamiento y ocultacion de personalidad)*. — P. 31-37. E. Auerbach †, *Vico's Contribution To Literary Criticism*. — P. 38-55. M. Bataillon, *La « Célestine » Primitive*. — P. 111-122. J. Casalduero, *El Desen lace de « El Burlador de Sevilla »*. — P. 124-148. J. Corominas, *De Gramatica Historica Catalana : A Proposit De Dos Libres*. — P. 189-210. E. Gamillscheg, *Sprachgeschichtlicher Kommentar Zur Karte Guancia Des Ais*. — P. 267-274. P. Le Gentil, *L'Épisode du Morois et la Signification Du Tristan de Béroul*. — P. 275-295. Kurt Lewent, *An Old Provencal Poem Re-Edited (Guilhem Peire De Cazals P. C. 227,4)*. — P. 331-334. R. Menendez Pidal, *Mitologia En El Poema Del Cid*. — P. 391-401. H. Sperber, *The Etymology of Macabre*. — M. R.

Recueil d'études romanes publié à l'occasion du IX^e Congrès international de Linguistigue romane à Lisbonne du 31 mars au 31 avril 1959, Bucarest, Académie roumaine 1959, in-8°, 344 pages. — Il m'est particulièrement agréable de signaler ce recueil fort soigneusement imprimé et qui relate une fois de plus l'activité des romanistes roumains, et leur désir de marquer leur place dans l'ensemble européen des études romanes. La rédaction en a été particulièrement animée par MM. I. Coteanu, I. Iordan, A. Rosetti et M. Sala. Il est surtout consacré à des études de linguistique roumaine, mais il en déborde plus d'une fois le cadre, tant par des études développées que par quelques plus brefs mélanges :

P. 9-12. J. Byck, *Origine de l'infinitif abrégé en roumain*. — P. 13-29. B. Cazacu, *Autour d'une controverse linguistique : langue ou dialecte ?* (Le problème de la classification des idiomes romans parlés au sud du Danube). — P. 31-40. F. Ciobanu, *Remarques sur le mode de construction de la préposition*. — P. 41-50. I. Coteanu, *Le roumain et le développement du latin balkanique*. — P. 51-60. D. Danila, *Sur la vitalité de la dérivation en français et en roumain*. — P. 61-72. N. Façon, *Concetti progressivi nella « Questione della Lingua », Muratori e Salvini*. — P. 73-78. A. Graur, *Sur le symbole phonétique*. — P. 79-86. V. Gutu-Romalo, *Remarques sur le système du pronom personnel dans les langues romanes*. — P. 87-102. M. Iliescu, *La productivité de la IV^e conjugaison latine dans les langues romanes*. — P. 103-124. I. Iordan, *Quelques parallèles syntaxiques romans*. — P. 125-133. G. Ivanescu, *Les formes du nominatif et de l'accusatif pluriels des 1re et 2e déclinaisons, en latin vulgaire*. — P. 135-144. M. Manolu, *Une déviation du système de conjugaison romane : temps composés avec A Fi « Être », à la diathèse active, en roumain*. — P. 145-166. H. Mihaescu, *Quelques remarques sur le latin des provinces danubiennes de l'empire romain*. — P. 167-185. A. Niculescu, *Sur l'objet direct prépositionnel dans les langues romanes*.

— P. 187-209. L. Onu, *L'origine de l'accusatif roumain avec p(r)e.* — P. 211-219. E. Petrovici, *Patrimoine hérité et affinités acquises dans l'évolution phonétique du roumain (A propos de l'inflexion des voyelles roumaines é, o).* — P. 221-224. A. Rosetti, *Remarques sur l'emploi des phonèmes semi-voyelles en roumain et en espagnol.* — P. 225-241. M. Sala, *Algunas observaciones linguisticas sobre los Refranes judeo-espanoles de Bucarest.* — P. 243-253. S. Stati, *Quelques problèmes de l'histoire de la déclinaison roumaine.* — P. 255-276. Em. Vasiliu, *Structure phonématique des suffixes du roumain et du français (Essai de typologie).* — P. 279-286. I. Braescu, *Le rythme ternaire dans la prose de Gustave Flaubert.* — P. 287-289. N. N. Condeescu, *Les connexions sémantiques de* « Envoyer paître » et de « Envoyer au peautre ». — P. 291-297. F. Dimitrescu, *Observations sur le système des déictiques de la langue roumaine.* — P. 299-303. G. Istrate, *Un phonétisme caractéristique de la* « Psaltirea Scheiana ». — P. 303-314. A. Nicolescu, *Sur le terme* linguistica « *Linguistique* » *en roumain.* — P. 315-320. F. Sadeanu, *Traces de passé composé absolu en roumain.* — P. 321-324. L. Vasiliu, *Note sur le* « *datif-locatif* ». — M. R.

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — 19 avril 1960. — Dépôt légal 2e trimestre 1960.
N° immatriculation : 21.502. — N°s d'ordre : imprimeur : 6996 ; éditeur : 321.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1960 en un tome, t. LXXXI, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX (1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de X-531 pages.

TOME SECOND : INDEX DES COLLABORATEURS
TABLE DES MANUSCRITS, DES OUVRAGES RECENSÉS
ET DES PÉRIODIQUES DÉPOUILLÉS

Un volume de VII-205 pages.

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

LES ROMANS DE CHRÉTIEN DE TROYES

publiés d'après la copie de GUIOT (Bibl. nat., fr. 794).

N° 80 — I. — EREC ET ENIDE
publié par Mario ROQUES.

In-8° de LVII-285 pages.

N° 84 — II. — CLIGÉS
publié par Alexandre MICHA.

In-8° de XXXII-256 pages.

N° 86 — III. — LE CHEVALIER DE LA CHARRETE
publié par Mario ROQUES.

In-8° de XLIII-242 pages.

A paraître prochainement :

IV. — LE CHEVALIER AU LION (YVAIN)
publié par Mario ROQUES.

N° 85 — LE ROMAN DE RENART

BRANCHES X-XI

(LIÉTART, RENART ET LA MORT DE BRUN, LES VÊPRES DE TIBERT)
ÉDITÉES D'APRÈS LE MANUSCRIT DE CANGÉ
par Mario ROQUES.

In-8° de XXII-183 pages.

A paraître prochainement : Le Roman de Renart.
Branches XII-XVII.

IDA-MARIE FRANDON

LA PENSÉE POLITIQUE D'ÉMILE ZOLA

Plaquette in-12 de 32 pages (Libr. anc. Honoré Champion).